

le Jura

AGRICOLE ET RURAL

Hebdomadaire d'information générale agricole et rurale



Clef Energies
Maîtrise & Rentabilité

13 Impasse de Reggio,
21000 Dijon
03 80 58 82 09
clef-energies@fclh.fr
clef-energies.fr

Votre solution photovoltaïque

- ✓ Etude personnalisée
- ✓ Démarches administratives
- ✓ Installation et maintenance
- ✓ Aucune sous-traitance



La ministre à la rencontre des acteurs de terrain

// VISITE D'ANNIE GENEVARD DANS LE JURA

La ministre de l'Agriculture Annie Genevard était vendredi 4 avril dans le Jura. Après avoir participé à Dole au forum Agores consacré à la restauration collective, elle s'est rendue sur une exploitation laitière à Foucherans puis dans un domaine viticole à Toulouse-le-Château. Ce fut l'occasion d'évoquer plusieurs sujets déterminants pour l'avenir de l'agriculture nationale et jurassienne : souveraineté alimentaire, lourdeurs administratives, aléas climatiques, taxes américaines... [page 02, 03 et 04](#)



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

P.09

Appel à mobilisation pour la préservation des terres agricoles à Crotenay



COMICE DU PAYS DES LACS

P.08

Un beau comice ensoleillé



FIÈVRE Q

P.05

Une menace réelle sous-estimée



ÉCONOMIE

P.10

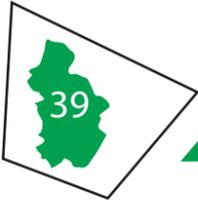
Les niveaux de vie des ménages agricoles



DOSSIER TRACTEURS

P.23 à 26

Convertir un tracteur du diesel à électrique



JURA

// MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Annie Genevard en visite dans le Jura

Vendredi 4 avril, la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire était en visite dans le Jura. Après un passage sur le forum des acteurs de la restauration collective qui se tenait à Dole, la ministre s'est rendue au Gaec de Chevanny à Fouchérans puis chez Frédéric Lambert à Toulouse-le-Château.

Invitée par la députée Justine Gruet, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est arrivée dès 9h à Dolexpo pour participer au Forum de l'association Agores. C'est notamment sur la question de la souveraineté alimentaire qu'elle était attendue par les acteurs de la restauration collective réunis pendant 3 jours à Dole (lire en page 4). La ministre s'est ensuite rendue au Gaec de Chevanny à Fouchérans, chez Jérémy Lavrut et son futur associé, Flavien Tagliaferro. Sur place, elle a consacré deux heures à découvrir l'exploitation et à échanger avec les représentants des organisations agricoles.

et ils nous donnent seulement 1 mois pour finir les travaux, appelant même les entreprises pour vérification », soulève Jérémy Lavrut, espérant « un changement d'état d'esprit de l'administration ».

« Je suis attentives aux derniers kilomètres »

Après la visite de l'exploitation, Annie Genevard a entamé un échange avec les représentants des syndicats (FDSEA, JA, Confédération paysanne et Coordination rurale), de la chambre d'agriculture, de la MSA et du GDS, en présence du nouveau préfet du Jura, du président du conseil départemental, et d'élus. Ils ont pu aborder les différentes problématiques agricoles du département : simplification, OFB, prédation, renouvellement des générations, drainage, emploi, dispositif assurantiel, retraites, FCO et MHE. Sans faire d'annonces spécifiques, la ministre s'est montrée



Annie Genevard accueillie sur la ferme du Gaec de Chevanny.

à l'écoute et se dit attachée aux « derniers kilomètres sur le terrain » pour savoir si les mesures prises à Paris s'appliquent sur le terrain. L'application de la dérogation pour la taille des haies en fait partie puisqu'elle a laissé l'opportunité aux préfets de déroger à la date d'entretien jusqu'au 15 avril, ce qui n'a pas été le cas dans le Jura. La ministre a également mis en garde la profession sur les dérives que pourrait prendre l'agrivoltaïsme sur la fonction première de production de nourriture n'était pas sécurisé. Concernant l'OFB, après avoir rappelé son soutien aux agriculteurs « qui fournissent des efforts environnementaux comme nulle part ailleurs », la ministre plaide pour que l'OFB et la profession agricole retrouve la voix du dialogue et un apaisement des relations. Pour cela, elle propose le port de l'arme par les agents de manière discrète voire dissimulée, que l'OFB soit en lien avec les autres services de l'Etat dans le cadre de la MISA, et le port de la caméra piéton lorsque le ton monte pour éviter une escalade verbale. « Dans tous les domaines, moins il y a d'idéologie dans les services de l'Etat, mieux l'on se porte. La loi, toute la



Poursuite des échanges sous le bâtiment avec les syndicats, la chambre d'agriculture, le GDS...

loi, pas plus que la loi », souligne la ministre de l'Agriculture. Sur le poids administratif, Annie Genevard concède que cette réalité pèse sur les exploitations et veut s'employer à la lever. A ce titre, elle annonce que les aides PAC seront versées même aux agriculteurs en cours de contrôle. Mais pourront être reprises en cas d'infraction confirmée.

Prédation

Enfin sur la prédation, la ministre confirme qu'entre 60 et 80 départements français sont concernés par les attaques de loups sur multi-espèces. « Ce problème, devenu national, à toute mon attention. Nous sommes corsetés par la réglementation européenne mais j'ai bon espoir qu'avant l'été nous abaissions le classement d'espèce strictement protégée à espèce protégée ». Pour permettre que les arrêtés de tir de dérogation pris par les préfets puissent devenir effectifs et ne soient pas systématiquement contrés en justice, la ministre rappelle qu'elle a fait voter, en février, un décret interministériel en lien avec le ministère de la Transition écologique. Avant de poursuivre son déplacement dans le Jura, Annie Genevard a chaleureusement remercié les agriculteurs du Gaec pour leur accueil et a également apprécié le cadeau remis par le président de la fruitière d'Arbois, Benoît Sermier : un vin jaune de 2017. Comme un avant-goût de la visite de l'après-midi, qui s'est poursuivie par la découverte de la filière viticole du Jura.



Jérémy Lavrut alerte la ministre sur le poids administratif qui pèse sur les agriculteurs.

// LE CHIFFRE

Taxes Trump : les alcools français craignent un recul à l'export de 800 M€

La filière française des vins et spiritueux craint un recul d'environ 800 M€ de ses exportations à cause des droits de douane de 20 % imposés aux marchandises de l'UE par l'administration Trump. Cette décision américaine aura « des conséquences extrêmement lourdes sur le secteur des vins et spiritueux français et européens », selon un communiqué de la FEVS (exportateurs) le 2 avril. En 2024, la France a exporté quelque 2,3 Md€ de vin et 1,5 Md de spiritueux aux Etats-Unis, son premier marché à l'exportation (25 %). De son côté, la Cnaoc (vignerons d'appellation d'origine) estime à « plusieurs centaines de millions d'euros pour la filière » l'impact des nouvelles taxes douanières américaines. Pour les eaux-de-vie (cognac et armagnac), « c'est une catastrophe d'une ampleur inimaginable. En addition du conflit avec la Chine, ces taxes vont mettre en très grande difficultés notre filière », souligne le vice-président Anthony Brun, cité dans le communiqué. La filière des vins de Bordeaux est également très touchée : « Les Etats-Unis sont notre premier marché à l'exportation en volume et en valeur (près de 30 millions de bouteilles pour plus de 435 M€) », ajoute le secrétaire général adjoint Jean-Marie Garde et président de la FGVB à Bordeaux.

// LE DESSIN





JURA

// VITICULTURE

Les vins du Jura à l'épreuve des taxes américaines

L'après-midi, la ministre de l'Agriculture s'est rendue au domaine Frédéric Lambert à Toulouse-le-Château pour rencontrer les viticulteurs jurassiens. Ce fut l'occasion pour les représentants de la filière d'évoquer, avec elle, les principales difficultés auxquelles sont confrontés les vins du Jura, en particulier les aléas climatiques et les taxes Trump.

À Toulouse-le-Château, au cœur d'un paysage jonché de coteaux et de vignes, Frédéric Lambert a ouvert les portes de son domaine viticole à la visite de la ministre, dans un bâtiment construit en 2020 et judicieusement implanté sur une pente. Conçu pour tirer parti de la gravité, ce bâtiment permet de réduire le transport mécanique : le raisin arrive en haut et le vin s'écoule naturellement en bas. Ce domaine, qui propose toute la gamme des vins du Jura et récolte régulièrement des distinctions, a notamment décroché en 2024 le prix d'excellence du ministère de l'Agriculture. « *Nous sommes partis de rien* », a expliqué Frédéric Lambert à la ministre en soulignant que ses parents n'étaient pas agriculteurs. « *Nous nous sommes construits seuls, avec du travail et de la passion.* »



Frédéric Lambert à fait visiter son domaine au cœur des vignes toulousiennes à la ministre de l'Agriculture Annie Genevard.

« *Je reconnais bien cette passion qui anime beaucoup de nos exploitants agricoles et, singulièrement, nos viticulteurs* », a répondu la ministre. « *Les vins du Jura ont acquis leurs lettres de noblesse et trouvé leur place dans la grande tradition viticole de notre pays. Cependant, la viticulture connaît des jours difficiles et doit faire face, au niveau national, à plusieurs enjeux : les aléas climatiques, la baisse de la consommation de vin et, notamment, les taxes promises par le président Trump...* »

« En première ligne face au gel »

La présidente de la Société de Viticulture du Jura (SVJ), Valérie Closset, a rappelé que les vins du Jura étaient « *en première ligne* » face aux épisodes dévastateurs de gel qui ont touché le vignoble à quatre reprises ces sept dernières années (2017, 2019, 2021 et 2024). « *Nos stocks s'épuisent* », a-t-elle précisé. Consciente de cette situation extrême, la ministre a sollicité le commissaire européen afin de modifier le système de calcul de la « *moyenne olympique* » utilisé dans l'assurance récolte, estimant que le mode de calcul actuel, qui pénalise trop sévèrement les

exploitations lors des années difficiles, n'est plus adapté à la réalité du terrain. (lire encadré ci-contre) Une autre préoccupation majeure pour les viticulteurs concerne l'annonce par le président des États-Unis de nouvelles taxes. Thierry Bonnot, président du Comité interprofessionnel des vins du Jura, a évoqué la problématique de ces taxes imposées par Donald Trump, précisant que des surtaxes annoncées de 200 % sur les vins européens avaient bloqué les exportations vers les États-Unis : « *Avec les taxes de 20 % sur l'Europe, on se demande si, finalement, pour les vins français, ce ne sera pas 220 %... La situation n'est pas bonne pour nos exportations.* » Face à ces difficultés, il a plaidé pour le redéploiement des exportations vers d'autres marchés européens (Italie, Suisse, Allemagne, pays nordiques) afin de compenser le blocage du marché américain.

Ne pas surtaxer les produits agricoles américains

Selon la ministre, ces taxes contribuent à créer un environnement commercial instable en s'ajoutant à d'autres mesures protectionnistes, telles que les

taxes chinoises sur certains spiritueux en réponse à celles de l'Europe sur les véhicules électriques, les importations en provenance d'Ukraine ou encore les pénalités imposées sur les engrais russes. « *Ces menaces qui pèsent sur le secteur viticole sont une vraie préoccupation* », a-t-elle poursuivi. « *Ces nouvelles taxes vont, d'une part, créer de l'inflation pour les Américains et leur paupérisation, et, d'autre part, poser énormément de difficultés aux pays sanctionnés. Mon rôle, en tant que ministre de l'Agriculture, est de veiller à ce que les produits agricoles français ne deviennent pas la variable d'ajustement dans des accords commerciaux ou des mesures de rétorsion – que ce soit pour le Mercosur ou d'autres partenariats. Autrement dit, nous ne voulons pas que les produits agricoles américains soient surtaxés dans le cadre de contre-mesures décidées par l'Union européenne, ce qui entraînerait une surtaxation supplémentaire de nos propres produits. J'espère que les diverses réactions, notamment sur les marchés boursiers, inciteront les Américains à adopter des comportements plus raisonnables, car une guerre commerciale ne fait que des perdants.* »

ASSURANCE RÉCOLTE ET MOYENNE OLYMPIQUE

La réforme face à la récurrence des aléas climatique

La députée du Jura, Justine Gruet, a récemment questionné par écrit la ministre de l'Agriculture sur les difficultés rencontrées par les agriculteurs pour s'assurer contre les risques liés aux aléas climatiques récurrents, en particulier concernant le calcul de la « *moyenne olympique* » utilisée pour déterminer les pertes indemnisables. « *Face à la multiplication et à la récurrence des événements climatiques, et à un système d'indemnisation des pertes de récolte devenu inadapté, la loi du 2 mars 2022 a institué, en 2023, de nouvelles modalités d'indemnisation des pertes de récoltes résultant d'aléas climatiques, reposant sur le partage équitable du risque entre l'État, les agriculteurs et les entreprises d'assurance,* » a tout d'abord rappelé Annie Genevard dans sa réponse. « *La loi instaure une couverture universelle accessible à tous les agriculteurs.* » Au sujet de la « *moyenne olympique* », la ministre indique que « *celle-ci renvoie à des discussions qui dépassent le cadre de la mise en œuvre de cette loi et concernent des règles définies au niveau européen, en application des accords agricoles de l'Organisation Mondiale du Commerce* ». Elle précise que « *le gouvernement a entendu les réclamations des exploitants agricoles et porte ces dernières auprès des enceintes européennes, afin de faire évoluer dans les meilleurs délais sa définition pour l'adapter au contexte d'accélération du changement climatique* ». Annie Genevard rappelle également que les exploitants ont le choix pour leur référence de production historique entre la moyenne olympique quinquennale et la moyenne triennale. « *Les agriculteurs peuvent choisir la plus favorable des deux pour s'assurer [...]. Les entreprises d'assurance peuvent proposer des garanties non subventionnables, permettant aux agriculteurs qui le souhaitent de souscrire des contrats offrant des rendements assurés plus élevés.* » La ministre est néanmoins consciente que, dans certaines situations, l'augmentation de la fréquence des aléas climatiques peut entraîner « *une dégradation de la référence de production historique, quelle qu'en soit sa définition* ». C'est pourquoi, conjointement à la réforme de l'assurance récolte, « *le Gouvernement met également en place des mesures pour améliorer l'adaptation et la résilience des systèmes de production et pour développer des solutions de gestion des besoins et de l'accès aux ressources en eau* ».



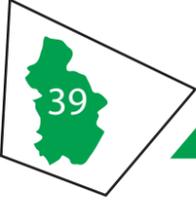
S.C. Thierry Bonnot, président du CIVJ, a alerté la ministre sur les conséquences des taxes Trump : « *Les surtaxes annoncées ont déjà bloqué toutes les exportations vers les États-Unis* »



Christophe Buchet, président de la chambre d'Agriculture, s'est entretenu avec la ministre pour lui rappeler les problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs et viticulteurs jurassiens.



La ministre de l'Agriculture et les élus locaux chez Frédéric Lambert à Toulouse-le-Château.



JURA

// LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE AU FORUM AGORES

« La restauration collective participe au soutien de la ferme France »

Le Forum Agores, rendez-vous annuel de la restauration collective publique, organisé pour la première fois à Dole, a accueilli la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour échanger sur les défis d'une alimentation plus durable et locale.

Elue voisine du Doubs, Annie Genevard était en pays connu dans le Jura. Une ministre qui connaît également bien les enjeux agricoles et alimentaires des territoires. A Dolexpo, elle a pris la parole lors de la séance plénière du forum Agores, vendredi 4 avril, soulignant

l'importance d'une restauration collective plus durable et plus locale. « La restauration du premier degré a confirmé son rôle de locomotive en 2023, avec 39 % de produits durables et de qualité dont 23 % de bio » a rappelé la ministre. « La restauration collective est

un véritable levier de résilience alimentaire de nos territoires et de la reconquête de la souveraineté alimentaire. Il est aussi essentiel de démontrer que la restauration collective participe activement au soutien de la ferme France », a réaffirmé Annie Genevard. Pour la ministre, la restauration publique contribue également à la réduction des inégalités sociales. Animée par une réelle volonté de collaborer avec les professionnels du secteur, elle a affirmé son désir de travailler avec eux pour lever progressivement les obstacles freinant leurs initiatives. Ensuite, Marion Tanniou (France Urbaine) et Jérôme Michon (Institut de la commande publique) ont approfondi les procédures relatives à la commande publique, tandis que Maurizio Mariani, président de Eating City, a présenté l'exemple de la restauration collective en Italie.

L'enjeu de la viande en restauration

A la question d'une journaliste sur

l'enjeu de diminuer la viande en restauration, la ministre a clairement apporté son soutien aux éleveurs et aux traditions culinaires de la France, la consommation de viande en faisant partie. « Je crois vraiment que diversité et équilibre sont les maîtres-mots d'une bonne alimentation », soulignait-elle. Pour le président d'Agores, Maxime Cordier, l'objectif est de permettre à tous de « pouvoir avoir le choix ». Applaudissements de l'assemblée. Même si de nombreux stands sur les alternatives végétales étaient présents à Agores, on pouvait également noter la participation de l'interprofession de la viande, Interbev, ainsi que des entreprises telles que Premier plateau à Champagnole (Maison Chazal), Clavière, Bel et la Fruitière bio de Saint-Maurice-Crillat, partenaire de la Grande Tablée, sans oublier une mini-ferme animée par les Jeunes agriculteurs. Avant de quitter le Forum pour se rendre sur une exploitation agricole à Foucherans, la ministre est allée à la rencontre des professionnels du secteur de la restauration collective



« La restauration collective est un véritable levier de résilience alimentaire de nos territoires et de la reconquête de la souveraineté alimentaire »

et de plusieurs initiatives. Parmi elles, la Grande Tablée, la cuisine centrale du Grand Dole, engagée pour une alimentation de qualité et en circuit court.

Le Forum Agores s'est conclu sur l'annonce de la 40e édition qui devrait être organisée en Normandie, en juin 2026.

IR

Plus d'images sur la page Facebook de la Ville de Dole



La ministre accueillie par Didier Thévenet, administrateur d'Agores, et son président, Maxime Cordier (sur la tribune).

// FORUM AGORES

Repenser collectivement l'alimentation de demain

Des collectivités publiques, des villes et des établissements scolaires s'appuient sur la restauration collective pour encourager une politique alimentaire durable, rapprochant producteurs et consommateurs. Avec toujours le frein de la commande publique à assouplir. Echos du Forum Agores qui s'est tenu à Dole du 2 au 4 avril.

Le Forum Agores 2025, du 2 au 4 avril à Dolexpo, était organisé par l'association Agores et la ville de Dole en partenariat avec Grand Dole, La Grande Tablée, SICOPAL, Bresse Haute Seille et sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Association des maires de France et du Centre national de la fonction publique territoriale.

Cet événement national proposait table-rondes, débats et ateliers culinaires pour repenser collectivement l'alimentation de demain.

La transition vers une politique alimentaire durable a été au cœur des discussions, marquée par les interventions de plusieurs départements et régions. Ces derniers ont partagé leurs initiatives visant à augmenter la part d'aliments biologiques et locaux dans leurs approvisionnements.

Approvisionnement local : l'exemple jurassien

L'expérience du Jura, hôte de ce forum, a inspiré un atelier-débat intitulé « Structuration de filière de territoire et approvisionnement local », animé par Didier Thévenet, administrateur d'Agores et directeur

de L'Assiette d' Ici, le restaurant municipale de Lons-le-Saunier, avec le témoignage notamment de Laurent Bourguignat, pour le PAT du Pays dolois et la Grande Tablée, ainsi que de producteurs, Francis Charrière, éleveur bovin-lait bio, et Jean-Baptiste Rozé, maraîcher, adhérents de la SCIC Ensemble Bi'EAu engagés dans l'approvisionnement du restaurant municipal de Lons-

le-Saunier. Et la contribution, pour la partie restauration scolaire, de Thierry Berrard, directeur d'Enilea, et de Reynald Bertin, intendant du lycée de Mancy. Ce dernier se félicite d'avoir permis, malgré les contraintes entourant la procédure de commande publique, « un approvisionnement de qualité pour les élèves, à un coût moindre », grâce au choix de travailler des produits bruts locaux de saison,

transformés sur place (conserves, confiture, pâte à tartiner, ...), « tout en redonnant du sens au travail pour les équipes en cuisine », ce que confirme le cuisinier du LEPA. Le lycée Mancy garantit la présence de 30 % de produits bio dans ses menus et atteint même certains mois l'engagement que la loi Egalim impose : 50 % de produits bio ou locaux dans l'assiette. Au dire

de chacun des intervenants, la clé de la réussite se trouve dans les partenariats noués et les groupements d'achat.

Un bel exemple des progrès réalisés par un établissement scolaire pour promouvoir une alimentation durable, tout en permettant un lien direct entre producteurs et consommateurs.

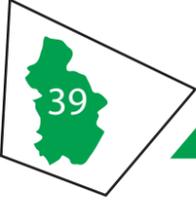
IR



Un focus sur les équipes de la Grande Tablée avec sa présidente, Nathalie Jeannet, lors de l'inauguration.



L'exemple du Lycée de Mancy mis en avant.



JURA

// LA FIÈVRE Q DANS LES ÉLEVAGES BOVINS DU JURA

Une menace réelle sous-estimée

La fièvre Q représente aujourd'hui un véritable défi pour les élevages bovins du Jura où l'impact sur la santé est une préoccupation croissante. Bien que cette maladie ait longtemps été méconnue du grand public, elle entraîne des conséquences importantes sur la reproduction animale, et peut présenter un risque majeur pour la santé humaine. Face à ce danger, il est impératif de comprendre la situation épidémiologique actuelle, les risques associés à la fièvre Q, ainsi que les mesures à mettre en place pour y faire face.

La fièvre Q est causée par une bactérie (*Coxiella burnetii*) qui affecte l'ensemble des espèces de ruminants dont les bovins et même l'homme. Elle se transmet principalement par voie respiratoire lorsque les animaux infectés éliminent ces bactéries dans les excréments, les urines, le lait, ou les produits de vêlages (fluides, mucus, placenta etc.). Dans le Jura, de plus en plus d'élevages ont enregistré ces derniers mois des résultats positifs à la recherche de cette bactérie à la suite d'un avortement ou sur le lait de tank. Le GDS du Jura a lancé depuis décembre 2023 un plan de recherche de cette maladie lors des avortements en série au sein du même cheptel (deux avortements en un mois ou trois avortements en neuf mois). Ces analyses sont prises en charges à hauteur de 50 % du coût de l'analyse par le GDS. Sur 370 analyses réalisées dans ce contexte à ce jour, 14 % se sont révélées positives à la recherche de cette bactérie sur le placenta. En France, plus de la moitié des troupeaux ovins et caprins et près de 30 % des troupeaux bovins seraient touchés par la maladie.

Les conséquences sur la reproduction L'un des impacts majeurs de la fièvre Q chez les bovins est la perturbation de la reproduction. Les vaches infectées peuvent subir des avortements, des mises bas prématurées, une hausse du nombre d'insémination avant gestation, ou l'infertilité. Les pertes économiques associées à ces troubles sont considérables pour les élevages atteints.

Une menace pour l'homme

La fièvre Q est une maladie zoonotique, ce qui signifie qu'elle peut être transmise de l'animal à l'homme. Les éleveurs, vétérinaires, et toute personne en contact avec des animaux infectés courent un risque. Les symptômes chez l'homme varient, allant de formes bénignes à des infections plus graves. Bien que la transmission à l'homme se produise principalement par inhalation de matières contaminées, elle peut également se produire par contact direct avec les animaux infectés. Le risque est d'autant plus grand lors des vêlages avec l'excrétion de quantités importantes de bactéries dans les fluides.

Les moyens de prévention

Pour limiter l'impact et la propagation de la fièvre Q, des mesures de prévention sont nécessaires. Parmi celles-ci, la vaccination des animaux. Un vaccin efficace existe (COXEVAC®). La décision de sa mise en place doit être prise par l'éleveur en concertation avec son vétérinaire au regard des problèmes de l'élevage et du statut de l'élevage. La récente

étude StatelCox (Statut en élevage de circulation de *Coxiella*), a été réalisée afin d'établir un protocole d'évaluation du « statut » des élevages vis-à-vis de la fièvre Q. Cette étude propose une grille d'interprétation pour classer les élevages en quatre statuts basés sur l'évaluation de la circulation bactérienne dans le cheptel. Ce statut est fixé sur la base des analyses de résultats de sérologies, une analyse du lait de tank, et des analyses de pedichiffonnettes environnementales.

- **Statut vert** : absence de circulation active détectée,
- **Statut orange** : circulation détectée (active ou ancienne) nécessitant une interprétation contextuelle et temporelle,
- **Statut rouge** : circulation active détectée,
- **Statut gris** : conclusion impossible avec les seules analyses disponibles.

Il est important de rappeler que des précautions particulières comme le port d'équipements de protections (masque FFP2, visière, gants...) doivent être prises lors d'expositions aux produits de vêlages ou d'avortements. Il est recommandé aux femmes enceintes d'éviter des pratiques les plus à risque telle que les mises-bas dans les cheptels avec des animaux potentiellement excréteurs.

L'importance de la vigilance

Face à la situation, la vigilance est essentielle. Il est important que tous les acteurs des filières bovines, ovines et caprines, les vétérinaires, les éleveurs et les populations soient bien informés des risques liés à cette maladie et des meilleures pratiques pour la prévenir ou en limiter l'impact. La fièvre Q peut entraîner des conséquences graves tant pour la santé des animaux que pour la santé publique. Il est impératif que la vigilance soit maintenue afin de protéger les élevages et la population contre cette menace insidieuse.

Pour plus de détails ou d'information sur la maladie, consulter la plateforme Comité Fièvre Q à l'adresse :

<https://www.comitefievreq.com/>

Marcel TATCHIUM,
DVM- épidémiologiste, GDS du Jura



Groupama innove :
Avance de trésorerie⁽¹⁾
sur les subventions de
vos assurances récoltes

Grandes cultures,
vignes et prairies

Nouveau service Groupama :

- ✔ Une avance de trésorerie⁽¹⁾ à un taux de 0%
- ✔ Un prêt accessible rapidement

Comment en bénéficier ?

Contactez dès maintenant Groupama pour prendre rendez-vous avec votre conseiller.

Tél. 03 80 78 35 82

Mail : monconseilleragri@groupama-ge.com

 **Groupama**
Toujours là pour moi

(1) Prêt professionnel distribué par Groupama Grand Est, en qualité de mandataire non-exclusif en opérations de banque et en services de paiement de Franfinance - immatriculée à l'ORIAS (www.oriass.fr), sous le N°13 004 204. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Franfinance. L'avance de trésorerie sur les subventions des assurances récoltes est réservée à nos sociétaires déjà assurés en multirisque climatique ou prairies. Frais de dossier de 250€. Voir conditions avec votre conseiller Groupama Grand Est.

Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.oriass.fr). Prêteur : Franfinance SA au capital de 202 911 984 euros - 719 807 406 RCS Nanterre - Tour Granite - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92800 PUTEAUX - Intermédiaire en assurance inscrit à l'Orias N° ORIAS : 07 008 346 (www.oriass.fr). Documents et visuels non contractuels, sous réserve d'erreurs typographiques. Crédit photos : © Aurélien Chauvaud - 03/2025.

// MONTBELIARDE JB

« Qui dit mise au pré, dit nouveautés JB »

URATY JB (Sniper JB/Noelcerneu) : premier fils de SNIPER JB à l'offre !

Statut de numéro 1 racial en morphologie conforté pour SNIPER JB, qui revient en dose sexée à partir de début mai. Profitez en plus, et dès maintenant d'URATY JB, premier de ses fils à être disponible* à l'offre sexée. En attendant d'autres fils de SNIPER JB, comme UZI JB et UNO JB, qui seront, quant à eux, disponibles cet été.

URATY JB est né au GAEC BLONDET. Il est issu de la rencontre du numéro 1 racial en morphologie avec une famille de vaches qui s'illustre régulièrement sur les concours. En effet, sa tante TITANIUM (Philips JB) vient de remporter le championnat espoir de Vaches en Piste après celui du championnat jeune au CGA 2025.

La grand-mère d'URATY JB : ORION s'était illustrée au Sommet de l'Elevage en 2021 avec une première place et meilleure mamelle de section. Dans la même famille se retrouve également PAPILKA (Mauléon JB), réserve championne jeune du National 2023.



FAMILLE D'URATY JB (de gauche à droite) : ORION sa grand-mère, SORION sa mère, TITANIUM et SHADOW ses tantes. GAEC BLONDET (39)

Les qualités morphologiques de la souche sont associées à des productions élevées : 3 195 kg en 100 j pour TITANIUM, 9 011 kg à 32.7 TP (1 ; 305 j) pour SORION et une meilleure lactation pour ORION à 12 184 kg à 33.9 TP.

URATY JB (LAIT + 921 kg ; MO 139 ; MA 142) est disponible en dose sexée.

ULLALA JB (Pactole/Jilain JB) : cap sur la production !

Né au GAEC LE GAZON FORGERIT en Vendée, ULLALA JB appartient à une famille de vaches travaillée de longue date : celle de CRACOTTE (Redon). Il descend donc d'une famille de vaches très productives, d'où est également issu NOMAN JB (Jamical JB) et OKLAND JB (Mauléon JB).

Son arrière-grand-mère, CRACOTTE (Redon) cumule 105 119 kg de lait en 7 lactations. Sa grand-mère, LARACROFT (Hallez), a produit en troisième lactation (305 j) 10 683 kg de lait à 42.5 de TB et 34.0 de TP. Sa mère OSIRIS (Jilain JB), en cours de quatrième lactation, affiche 10 186 kg de lait à 37,2 de TB et 32.8 de TP en troisième lactation (294 j).

OSIRIS était présente au SPACE en 2021, concours où elle s'était classée 2° et meilleure mamelle de section.

ULLALA JB (LAIT + 1 083 kg ; TP +1.4 ; MA 124 (119 AH et 130 AL)) est disponible en dose sexée et en dose conventionnelle.



OSIRIS, mère d'ULLALA JB lors de sa première lactation GAEC LE GAZON FORGERIT (85).

Cette indexation apporte une vingtaine de nouveautés JB, qui constitueront le catalogue estival. Parmi elles, quatre taureaux sont disponibles à partir d'avril : trois taureaux en sexé/prêt à poser* : UVARIN JB, USEPH JB, URATY JB et un quatrième en sexé et en conventionnel : ULLALA JB.

UVARIN JB (Rinvader/Omelo) & USEPH JB (Rotterdam) : deux champions pour une vache d'exception

Direction le plateau d'Hauteville dans le département de l'Ain avec les deux demi-frères : UVARIN JB et USEPH JB, nés chez Etienne SAVARIN. Issu de transfert embryonnaire pour le premier et de gestation naturelle pour le second, ils reflètent les qualités de la souche maternelle : production et morphologie.

Très améliorateur en morphologie et en mamelle, UVARIN JB (MO 135 ; MA 138) n'est pas sans nous rappeler sa mère SEPHORADE (Omelo). Pointée 7 en mamelle (7-8-9 dans les attaches, 9 en support) et 7 en aplombs, elle s'est distinguée au CGA 2024 avec une troisième place de section. Elle avait également remporté le prix de championne espoir à la journée paysanne de Gex en 2023. LIMONADE (Hummer), la grand-mère d'UVARIN JB, s'est classée, en 2019, 2ème de section au Montbeliard Prestige et 2° de section au National. Trois ans plus tard, elle a également remporté le prix de grande mamelle au départemental.

D'un profil très laitier, USEPH JB (LAIT + 1 592 kg ; TP + 0.9 ; TB +3.0) illustre les qualités de production de la souche. Actuellement en cours de seconde lactation, SEPHORADE a produit 9 699 kg de lait à 34.8 TP et 39.2 TB sur sa lactation précédente (305 j).

Sur sa carrière, LIMONADE, a, quant à elle, cumulé plus de 59 300 kg de lait en 5 lactations, soit une lactation moyenne à près de 11 900 kg de lait à 33.4 TP et 39.5 TB.

Disponibles en doses sexées, UVARIN JB et USEPH JB sont conseillés sur génisses.



SEPHORADE, mère d'UVARIN JB et d'USEPH JB_Etienne SAVARIN (01).



Dans les semaines à venir, nous vous présenterons les nouveautés, qui seront disponibles au 1^{er} juillet. En effet, cette campagne débutera plus tôt avec la mise à jour des cuves des inséminateurs en juin.

Vous pouvez retrouver les index sur notre site internet :

<https://evajura.com/tableau-index/>

*selon date de ravitaillement de votre inséminateur

OFFRE MONTBELARDE JB au 10 avril 2024

JB JUNIOR	JB VARIA	JB SEXE	JB SENIOR	NOM	PÈRE	GPM	filles		synthèse laitière		TA	IB	AJ	PA	MVAR	MA	AA	AH	AL	DE	EQ	SU	EA	ecar	OR	TR	LO	FO	VB	GA	CS	STMA	REPRO	LGF	tsup	NAI	NAI sexé	VT	TE	MTC	MTC	MILCA	MTRE	NOM												
							ISU	TP	TB	LAIT																																			MO	FT	LP	PP	LB	LT						
				USKY JB	SOLNAN JB	NINO JB	172	52	0.1	1.3	1228	125	111	98	112	129	105	125	107	103	110	106	91	135	115	107	105	131	131	121	125	78	119	114	133	77	92	100	86	1	1.5	1.9	101	90	95	104	102	MTF	MIF	MTRF	USKY JB					
				UBI JB	PARRAIN	HARPON JB	148	64	1.4	1.5	1309	118	105	99	100	113	108	116	122	121	86	91	92	118	116	110	101	112	123	103	123	92	99	102	105	97	80	87	80	-0.1	-0.3	0	108	95	107	96	MTF	MIF	MTRC	UBI JB						
				UCARTER JB	PANCHO	MILLENUM	148	32	0.9	-1.9	725	131	96	101	98	83	103	103	99	123	80	102	92	141	119	124	141	128	136	106	127	95	122	115	114	83	105	107	102	-0.1	0.7	1.2	98	95	116	113	MTF	MIF	MTRF	UCARTER JB						
				UCHIC JB	RUSTICO	MILTON	154	36	1.7	0.3	601	135	108	112	111	102	105	119	97	118	84	114	124	142	113	137	102	125	132	119	118	97	125	111	112	94	102	97	106	0.2	0.7	1.8	87	95	116	109	MTF	MIF	MTRF	UCHIC JB						
				UJOLI JB	ROCS JB	PAVARD JB	147	23	-0.4	2.6	529	133	111	97	116	115	118	119	137	116	93	105	126	140	119	94	125	126	145	145	122	78	131	109	121	91	95	94	98	0.7	0.6	1	121	71	124	104	MTF	MIF	MTRF	UJOLI JB						
		N		ULLALA JB	PACTOLE	JULAIN JB	159	51	1.4	-0.3	1083	123	109	102	116	113	107	113	100	114	95	107	87	124	114	119	130	114	120	108	116	101	111	98	92	87	93	98	90	1	0.2	1.9	107	87	110	120	MTF	MIF	MTRF	ULLALA JB						
				ULTIME JB	RINVADER	NOELCERNEU	153	28	1.3	-0.2	494	135	122	114	119	125	126	136	109	109	84	107	117	139	116	100	134	132	132	135	126	83	121	108	111	89	93	98	90	1	0.2	1.9	107	87	110	120	MTF	MIF	MTRF	ULTIME JB						
				UMEE JB	SURAN JB	MILTON	175	41	-1	2.1	1117	119	98	99	106	91	97	93	112	114	112	114	118	140	108	108	106	124	143	105	108	122	142	149	106	95	101	109	107	116	83	103	105	100	2	1.5	2.3	103	95	95	116	109	MTF	MIF	MTRF	UMEE JB
				UNAS JB	RINVADER	NIEVAN	163	43	0.9	-3	1041	139	121	119	128	123	110	124	100	118	94	95	123	140	143	102	127	114	157	124	147	82	126	108	115	97	96	99	95	1	-0.5	1.8	109	95	95	110	109	MTF	MIF	MTRF	UNAS JB					
				UNIK JB	ROONEY JB	NITCHI JB	147	33	-0.5	-0.7	968	125	103	94	98	115	107	104	101	119	103	109	118	129	132	116	129	110	124	109	134	100	103	111	112	90	96	98	95	0.7	0.2	0.5	112	95	102	121	MTF	MIF	MTRF	UNIK JB						
				UPALOU JB	PACTOLE	LINDO JB	155	48	1.5	-0.4	923	128	117	118	117	112	116	107	113	115	84	108	95	124	116	111	121	121	142	109	106	104	107	101	96	93	101	105	97	1.2	-0.8	0.5	106	95	92	117	MTF	MIF	MTRF	UPALOU JB						
				UPATER JB	ROCCO	MAGIMOND	155	31	2	1.7	338	128	116	112	113	123	112	99	109	107	111	90	102	131	112	116	125	120	145	103	105	100	117	110	122	88	101	104	98	0.9	0.7	1.7	107	95	114	101	MTF	MIF	MTRF	UPATER JB						
				UPONT JB	RINVADER	MONBEGON	162	48	0.8	-2.3	1140	120	102	96	106	112	95	129	101	117	86	89	118	126	117	104	107	126	129	114	111	87	115	104	101	82	84	103	71	1.9	-0.3	2.2	107	95	110	97	MTF	MIF	MTRF	UPONT JB						
				UPOPOL JB	RUBSON JB	LOGALY JB	158	56	2.1	5.6	780	115	106	97	111	116	103	98	108	112	108	105	105	114	119	112	123	108	113	91	95	116	108	110	130	81	96	100	93	0.2	0.1	1.5	93	95	115	107	MTF	MIF	MTRF	UPOPOL JB						
			N	URATY JB	SNIPER JB	NOELCERNEU	166	33	-0.3	-0.3	921	139	113	110	113	112	110	106	115	123	91	106	116	142	140	105	133	119	160	123	138	91	122	114	130	99	100	96	104	1.2	0.5	2.3	116	95	95	114	101	MTF	MIF	MTRF	URATY JB					
				URIOS JB	POUPOU JB	NANCY JB	157	39	0.5	0	888	126	116	118	118	113	116	114	125	79	105	104	88	106	128	112	103	111	117	118	124	128	90	122	107	104	96	103	102	103	1.5	-0.1	1.2	112	95	99	92	MTF	MIF	MTRF	URIOS JB					
				USA JB	PAVLOFF	MIZUNO JB	161	39	0.2	2.8	899	124	115	110	105	115	109	111	118	109	97	106	99	124	108	107	123	109	118	108	126	92	111	113	99	87	100	106	94	1.4	-0.3	1.4	102	95	110	119	MTF	MIF	MTRF	USA JB						
				USAIN JB	ROANNAIS	NANCY JB	150	25	1	0.5	480	137	115	117	116	116	109	108	103	127	93	99	120	130	113	102	117	124	105	108	110	98	125	119	118	78	115	106	118	0.1	1.3	1.4	111	94	103	112	MTF	MIF	MTRF	USAIN JB						
			N	USEPH JB	ROTTERDAM	OMELO	164	74	0.9	3	1592	121	113	101	127	108	118	114	104	119	85	99	118	116	108	126	144	103	144	101	95	100	95	99	104	106	87	84	95	0.2	0.3	0.9	94	95	95	92	95	MTF	MIF	MTRF	USEPH JB					
				UVARIN JB	RINVADER	OMELO	158	59	2.1	-0.2	1092	135	115	99	125	120	116	127	104	121	86	101	103	138	131	107	142	123	147	123	124	88	115	108	112	93	86	93	84	0.2	-0.4	1.6	90	95	95	95	100	MTF	MIF	MTRF	UVARIN JB					
				TALAREF JB	POLNAREFF	LANISTER	165	52	3.1	5.5	527	115	93	94	97	84	99	91	118	112	107	105	97	124	114	103	106	107	132	131	115	96	101	110	102	95	99	102	97	1.5	0.8	1.1	105	95	104	105	MTF	MIF	MTRF	TALAREF JB						
				TALENT JB	PERUSIC JB	MILTON	163	46	-0.3	2.9	1078	115	102	110	109	93	96	105	81	108	91	87	103	118	105	117	115	107	121	111	98	95	110	108	106	85	102	100	104	1.4	0.5	2	107	94	95	113	MTF	MIF	MTRF	TALENT JB						
				TANIS JB	PITTSBURGH	MILLENUM	145	48	0.1	-2.2	1253	122	115	109	116	114	119	113	100	97	107	105	90	126	134	116	123	93	118	134	110	82	128	103	110	98	107	110	102	-0.7	-0.6	1.1	114	95	114	120	MTF	MIF	MTRF	TANIS JB						
				TAPTAL JB	REBEL JB	NOELCERNEU	157	19	-0.6	-1	673	133	127	130	114	127	128	110	101	108	104	104	95	124	104	102	99	110	134	121	104	92	132	109	116	81	121	114	121	1.2	1	1.5	95	95	108	112	MTF	MIF	MTRF	TAPTAL JB						
				TAULIER JB	OCLIPSE	FRIPON JB	151	11	0.5	0.2	167	132	111	99	118	116	114	125	110	118	89	98	99	134	112	107	133	116	126	129	82	119	109	117	82	104	101	105	1.6	1	2.1	88	88	93	106	117	MTF	MIF	MTRF	TAULIER JB						
				TCHAD JB	POUTCH	LCGRA JB	151	42	1.1	-0.9	884	130	105	99	114	113	97	114	100	111	85	96	120	143	112	110	117	126	139	125	123	80	139	118	121	72	96	95	98	0.6	0.6	0.8	92	95	112	109	MTF	MIF	MTRC	TCHAD JB						
			N	TCOOL JB	REIKO	MALIBU	177	38	1	3.1	674	142	117	107	126	121	113	107	105	117	97	108	112	150	131	144	124	131	106	119	133	92	128	106	115	100	93	97	91	1.7	1.4	2.4	90	78	87	110	103	MTF	MIF	MTRF	TCOOL JB					
				TEFIX JB	PIFEROU JB	MALIBU	163	47	1.1	0.8	429	126	109	104	116	110	108	113	103	120	104	109	113	126	101	105	104	124	131	106	119	133	99	114	106	100	91	107	99	112	1.8	0.9	2.4	99	95	98	104	MTF	MIF	MTRF	TEFIX JB					
				TEKPAF JB	PAQUIER JB	HALLEZ	146	47	3	5.2	376	126	103	104	100	98	109	107	98	113	89	110	101	138	125	130	117	118	133	110	113	92	108	111	119	68	88	98	83	0.2	0	0.4	110	95	114	99	MTF	MIF	MTRF	TEKPAF JB						
				TENACE JB	POMPEI	HALLEZ	166	57	2.9	2.5	765	127	118	112	115	132	111	120	98	117	100	100	106	123	102	120	121	92	109	131	102	90	126	106	116	106	90	97	86	1.4	0.6	0.5	107	95	99	108	MTF	MIF	MTRF	TENACE JB						
				TEXAS JB	PUNTO	NOVITO	159	53	1.5	3	892	117	101	96	99																																									

// COMICE DU PAYS DES LACS

Un beau comice ensoleillé

Le soleil était au rendez-vous ce samedi 5 avril à Patornay pour le premier comice de l'année, celui du Pays des Lacs. Les nombreux spectateurs se pressaient autour du ring pour voir défilé les 120 vaches appartenant à 15 éleveurs du canton.

Preuve de cette forte affluence, « *Le midi, nous avons vendu plus de 400 repas.* » se réjouit Guillaume Michaud, président de ce comice. « *C'est plus que les années précédentes.* »

Petits et grands ont pu profiter de diverses animations organisées tout au long de la journée, telles que l'exposition de matériel agricole et le défilé des enfants avec leurs petits veaux. Le public et les éleveurs pouvaient même remporter des lots en

devinant le poids d'un cheval comtois, sans oublier la traditionnelle buvette et une vente de gâteaux et de crêpes.

Initialement prévu à l'automne, ce comice, comme l'ensemble de ceux du département, a dû être repoussé au printemps en raison de l'épidémie de FCO. Les éleveurs se sont adaptés en fonction des dates de vêlage des animaux et de leur tarissement. Les vaches présentées en avril ne sont pas toujours celles qui l'auraient été en

octobre, mais la qualité était également au rendez-vous.

« *C'était un beau comice : les nombreuses vaches présentées étaient de très bon niveau,* » commente Flavien Mathieu, l'un des neuf juges ayant départagé les animaux sur le ring. « *J'étais dans le trio qui jugeait la catégorie espoir ; nous avons pris beaucoup de plaisir.* »

S.C.

Le palmarès

- **Championne jeune** : Rainette (Nancy JB/Flipex JB) à Schwey Bastien
- **Meilleure mamelle jeune** : Rusée (Nisbonne/Juliano JB) du Gaec du Verger Solin
- **Championne espoir** : Silla (Obrezac JB/Galpage JB) à Schwey Bastien
- **Meilleure mamelle espoir** : Tahiti (Funky JB/Dax JB) du Gaec du Mont Lion
- **Championne et meilleure mamelle adulte** : Ponnenuit (Nancy JB/Itachi JB) du Gaec du Martelet
- **Championne senior et meilleure carrière** : Lanais (Imanol JB) du Gaec du Mont Lion
- **Meilleure mamelle sénior** : Octavia (Jipix/Huard JB) du Gaec Bakker
- **Prix de la Chevillotte** : Radio (Nokill JB/Boum JB) du Gaec du Mont Lion
- **Meilleure fromagère** : Innocente (Granit JB/Socrate JB) du Gaec de l'Eperon
- **Meilleur Lot Catégorie plus de 80 VL** : Gaec du Mont Lion
- **Meilleur Lot Catégorie moins de 80 VL** : Schwey Bastien



Tahiti (Funky JB / Dax JB), du Gaec du Mont Lion, remporte le prix de la meilleure mamelle espoir. « Sa mamelle nous a tapé dans l'œil car elle était vraiment ancrée dans la vache, avec de très bonnes attaches arrière et une longue attache avant, ainsi que des trayons idéalement implantés, » explique Flavien Mathieu.



Les juges ont désigné Silla (Obrezac JB / Galpage JB), appartenant à Schwey Bastien, comme championne espoir et réserve de la meilleure mamelle espoir. « Elle était la vache espoir la plus complète de la catégorie. Elle allie une très bonne morphologie, une excellente ligne de dos, de la puissance dans son avant-main, des aplombs idéaux et un très bon système mammaire. »



Beaucoup de monde est venu voir s'affronter sur le ring les championnes du canton.



Dans la catégorie adulte, Ponnenuit (Nancy JB / Itachi JB), du Gaec du Martelet, réalise le doublé. Selon les juges, le point fort de cette vache en quatrième lactation était sa mamelle. Ils ont également remarqué « la finesse de ses membres, des aplombs qui remplissent bien leur fonction, une bonne rectitude dans sa ligne de dos et une grande puissance dans son avant-main, un plancher jarrets-mamelle optimal, des trayons idéalement implantés et de très bonnes attaches, tant avant qu'arrière. »



Le Gaec du Mont Lion remporte le trophée du meilleur lot pour les exploitations de plus de 80 vaches laitières



Guillaume Michaud, président du comice, était satisfait de la journée qui, grâce à 40 éleveurs bénévoles, a été un succès.



JURA

// PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

Mobilisation en faveur de la préservation des terres agricoles à Crotenay (39)

Sur nos territoires, les terres agricoles sont une ressource précieuse et limitée, essentielles aux productions agricoles et notamment à la production laitière sous signe officiel de qualité. De nombreuses exploitations font face à des défis croissants tels que le changement climatique et la

concurrence pour l'accès au foncier. Dans ce contexte, l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur des terres agricoles entraîne une perte de surfaces cultivables. De ce fait, cela nuit à la sécurité fourragère des élevages laitiers et plus globalement à la sécurité alimentaire.

Des alternatives existent pour implanter des panneaux photovoltaïques : sur les bâtiments, des terrains non agricoles ou ne présentant pas un intérêt environnemental. Elles doivent être prioritaires pour pérenniser nos exploitations.

Nos territoires sont désormais dotés d'une doctrine claire sur les conditions d'implantation du photovoltaïque, portée par l'ensemble de la profession agricole et reconnue par les pouvoirs publics (cf la motion de la chambre d'Agriculture du Jura du 14 mars 2025).

C'est pourquoi, pour marquer leur opposition au projet d'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sur la Commune de CROTENAY, l'ensemble des organisations syndicales agricoles, la chambre d'Agriculture du Jura, les filières AOP Comté et Morbier, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy

Jura et la municipalité de Crotenay appellent à un rassemblement le : **Jeudi 17 avril 2025, à 10 h 30, sur le terrain à proximité de l'aérodrome de Crotenay.**

Des solutions alternatives existent ! Mobilisons-nous et protégeons notre capacité à produire des aliments de qualité et à maintenir la diversité de nos paysages.

Contact :

FDSEA du Jura : 03.84.86.10.50 - Mail : secretariat@fdsea39.fr

Jeunes agriculteurs 39 : 03 84 86 10 45 - Mail : jeunesagriculteursjura@gmail.com

Comté : Alain MATHIEU – président du CIGC - tel : 03 84 37 25 51



Morbier : Frédéric LACROIX : vice-président du Syndicat Interprofessionnel du Morbier – Tel : 06 83 40 35 23

Confédération paysanne : Benoît Girod 0699761927

Coordination Rurale : rizzi.emmanuel@gmail.com

Commune de **CROTENAY**



// EN BREF

PAC

Le paquet de simplification de Bruxelles attendu le 14 mai

C'est le 14 mai que la Commission européenne devrait présenter son nouveau paquet de simplification de la Pac, a indiqué un représentant de la Commission européenne le 7 avril lors d'une discussion avec les eurodéputés de la commission de l'Agriculture à Bruxelles. Ces simplifications devraient notamment concerner les obligations de déclaration (pour le bio, les petites exploitations...), l'accès aux instruments financiers disponibles dans le cadre budgétaire actuel, ou encore la gestion des plans stratégiques par les Etats membres. La simplification est une des principales demandes des eurodéputés qui discutaient pour la première fois du projet de résolution sur la future Pac post-2027 préparé par l'élue espagnole Carmen Crespo Diaz du PPE (droite). Les parlementaires ont globalement estimé que son projet constituait une bonne base de travail. Ils envisagent d'adopter leur position définitive sur ce dossier le 15 juillet. La Commission européenne devrait, pour sa part, dévoiler sa proposition pour la future Pac dans la foulée de la présentation du cadre financier pluriannuel 2028-2034, attendue mi-juillet.

TAXES AMÉRICAINES

Bruxelles ajuste sa liste de contremesures, vers l'exclusion du bourbon

« On fait notre possible pour que les mesures remplissent nos objectifs : limiter la casse dans l'UE tout en exerçant un effet de levier important lors des négociations », a indiqué, le 8 avril, Olof Gill, porte-parole en charge du Commerce à Bruxelles, en évoquant la réponse de l'UE aux droits de douane américains. Alors que les Etats membres doivent se prononcer le 9 avril sur une première série de sanctions, la Commission européenne envisagerait, selon un document vu par Agra, de retirer certains produits américains sensibles de sa liste de contremesures comme le bourbon, le vin ou les produits laitiers. Il faut dire que le secteur des boissons alcoolisées pousse pour ce retrait depuis plusieurs jours, au même titre que certains Etats membres comme la France. En outre, le projet de l'exécutif européen propose une entrée en vigueur plus tardive des droits de douane de 25% pour certains produits. La date du 16 mai est évoquée pour un grand nombre de produits agricoles (volaille, œuf, viande bovine, tomates, miel, agrumes, céréales ou encore sucre) alors que celle du 1er décembre est indiquée pour les amandes et le soja. En parallèle, la Commission souhaite mettre en place d'une « Taskforce » pour surveiller les flux commerciaux et agir le plus rapidement possible face au risque de hausses massives des importations.

FRANCE SERVICES

Accompagner les usagers dans les démarches administratives

Lors de sa réunion cantonale du 25 mars dernier, la SDAE Poligny – Arbois a invité Véronique Monnier, responsable des France Services sur la communauté Poligny, Arbois, Salins, pour présenter les services proposés par cette structure.

Le champ d'application est large et concerne tout ce qui est lié aux administrations : MSA, CAF, impôts, URSSAF... Parfois aussi des démarches papier, un courrier que l'on ne comprend pas, l'impression de documents administratifs, faire la demande en ligne d'une pièce d'identité, d'un changement de carte grise, etc.

"Si on ne peut pas répondre à votre demande, on vous orientera. On finira bien par réussir à vous aider. N'hésitez pas à venir nous rencontrer", précise Véronique Monnier responsable des France Services sur la communauté Poligny, Arbois, Salins.

L'accueil à France Services se fait avec ou sans rendez-vous. Des ordinateurs sont disponibles en libre-service pour une utilisation seule ou accompagnée, par exemple pour prendre un rendez-vous en ligne chez le médecin...

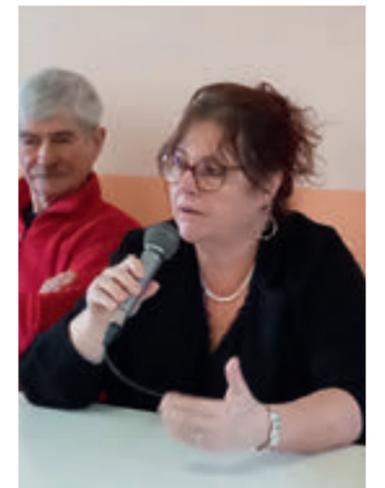
La MSA tient également une permanence à Arbois le lundi et le mardi, avec une assistante sociale.

Il existe d'autres permanences : un agent SNCF vient une fois par semaine à Poligny et Arbois (billets TER, conseil sur les trajets)

« Peut-on venir faire réparer son ordinateur ? », interroge une

adhérente de la SDAE. « Nous ne faisons pas de dépannage technique, répond Mme Monnier, mais nous avons des conseillers numériques à Poligny et Arbois, une fois par semaine. Si vous avez besoin d'explications sur l'utilisation d'une tablette, d'un ordinateur, d'un téléphone, etc, vous pouvez nous appeler avant, pour un RV personnel. Nous organisons aussi des ateliers numériques une demi-journée par semaine ».

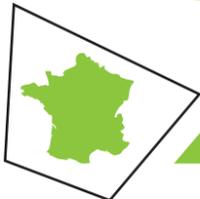
France services ne se déplace pas à domicile mais essaie d'organiser des permanences en proximité, une fois par mois à Besain, Colonne et Fayen-Montagne.



I.R. Véronique Monnier, responsable France Services.



France Services Proche de vous au quotidien



EN FRANCE

// MARCHÉS AGRICOLES

Les prix des broutards et des veaux laitiers mettent l'engraissement sous tension

La baisse continue des cheptels européens accentuée par la FCO crée une pénurie de veaux et de broutards. Les prix flambent. Ils pèsent sur les cours très élevés auxquels les jeunes bovins et les veaux de boucherie devront être vendus.

En Union européenne, le nombre de vaches en 2024 était inférieur de 3 % à celui de 2023. En France et aux Pays-Bas, le repli est de 2 %. En Allemagne, il est de 3 %. En Irlande, le cheptel allaitant s'effondre (-6 %/2023 et -11 %/2022). Moins de vaches, moins de veaux. En janvier, autour de 250 000 veaux laitiers sont nés, 4 % de moins qu'en 2024. Cette année-là, le nombre de naissances n'a pas cessé de baisser après plusieurs années de repli. Dans le cheptel allaitant, le recul est très sensible: entre -7 % et -5 % au mois de janvier dernier après un recul de 5 % à 6 % en 2024. La FCO fait des dégâts. Ces baisses observées en France sont aussi constatées aux Pays Bas et en Allemagne. Les filières d'engraissement de broutards et de veaux de boucherie peinent à trouver des animaux. Et les prix auxquels ces bêtes sont achetées, hypothèquent les cours des veaux de boucherie et des jeunes bovins engraisés dans quelques mois. Si ces derniers ne se maintiennent pas au moins à leurs niveaux actuels dans quelques mois, quand les animaux seront abattus,

les éleveurs subiront alors de lourdes pertes. Le broutard Charolais U de 350 kg cotait 5,00 € /kg vif (+39 % /2024) en semaine 11 close le 16 mars, le Limousin 4,95 € /kg vif (+27 %/2024) et le Blond d'Aquitaine U de 300 kg, 5,47 € /5kg vif (+37 % /2024). Depuis le début de l'année, les prix ont fortement augmenté. Les cours des femelles suivaient une tendance similaire. Les Limousines E de 270 kg côtaient à 4,50 € /kg vif en semaine 11. En Union européenne, la filière veaux de boucherie décline par manque de bêtes. Les cours flambent.

Baisse des abattages de veaux de boucherie

Semaine 11 en France, le veau rosé clair O élevé en atelier cotait 7,76 € / kg de carcasse (+49 cts versus 2024). Aux Pays Bas, le veau de boucherie s'affichait à 7,23 € /kg (+1,45 € versus 2024). Ces hausses devront durer pour amortir les prix très élevés des veaux laitiers.

Leur ascension entamée depuis le mois d'octobre dernier se poursuit. Selon



l'Idèle, les veaux mâles laitiers de 45 à 50 kg cotaient 179 € /tête, soit 95 € de plus qu'en 2024 et ceux de 50 à 55 kg, 208 € /tête, soit 106 € de plus que l'année précédente. Les veaux mâles de type viande (croisés et allaitants) cotaient 348 € /tête (+98 € /2023). En Espagne, le veau frison espagnol s'affichait à 175 € /tête semaine 10, un niveau fort supérieur aux deux années précédentes (+80 € /2024, +38 € /2023), mentionne l'Idèle.

Faute de disponibilités et du fait des niveaux de prix atteints en France, les exportations de veaux (23 000 bêtes) s'étaient repliées de 23 % ce début d'année. Après un mois de janvier en baisse de 7,8 %/2024, les abattages de veaux de boucherie en France étaient à nouveau en retrait en février (79 000 bêtes abattues; -7,5 %/2024). L'an dernier aux Pays Bas, la baisse des abattages (1,378 million de bêtes; -2,7 %) est notamment due au recul des

importations de veaux laitiers en début d'été. « Entre mai et juin 2024, le pays avait importé 31 % de veaux vivants en moins qu'en 2023 à la même période, rapporte l'Idèle. Les importations de veaux allemands ont nettement reculé en mai-juin (-28 000 veaux importés) du fait de la décapitalisation laitière en Allemagne ».

Actuagri

// EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les niveaux de vie des ménages agricoles

Les bénéficiaires agricoles ne constituent qu'une partie du revenu disponible des ménages agricoles. Leur niveau de vie dépend des salaires et des traitements perçus mais aussi des indemnités de chômage, des pensions de retraite et des revenus du patrimoine.

Dans quelle mesure le niveau de vie des ménages agricoles est-il lié aux bénéficiaires agricoles de leur exploitation ? Une récente étude d'Agreste (ministère de l'Agriculture) donne des éléments de réponse en s'appuyant sur les déclarations des revenus des personnes qui composent les ménages agricoles dont au moins l'une d'elle est agriculteur/trice. Pour des raisons statistiques, l'étude d'Agreste porte sur l'année 2020 mais les questions qu'elle soulève outrepassent cette dimension temporelle.

22 % issus du patrimoine

Parmi les ménages agricoles, l'écart de niveau de vie de ses membres est plus élevé que dans l'ensemble de la population. Entre les démunis du 1^{er} décile et les plus aisés du 9^e décile, il est de 1 à 4 en moyenne contre 1 à 3,4 dans l'ensemble de la population française. En 2020, le niveau de vie des ménages d'éleveurs ovins viande du 1^{er} décile (9 100 € /pers) était même cinq fois plus faible que celui des ménages les plus aisés du 9^e décile, à la tête d'exploitations grandes cultures (51 200 € /pers). Depuis, la hiérarchisation des

revenus a bien évolué. Toutes Otex* confondues, le revenu disponible des ménages agricoles était en moyenne de 44 600 € / pers. Mais le niveau de vie médian (22 800 € /pers) était proche de l'ensemble de la population française (22 400 € /pers). Seuls 34 % du revenu disponible des ménages agricoles proviennent des bénéficiaires agricoles de l'exploitation, 45 % des autres revenus d'autres activités (traitement, salaires, indemnités de chômage), 15 % des pensions, retraites et rentes, 22 % des revenus du patrimoine et 4 % de prestations sociales. A ces revenus sont déduits 19 % d'impôts directs. Parmi l'ensemble de ces ménages

agricoles, 16,2 % des personnes ont un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté, un taux supérieur de près de 2 points à l'ensemble de la population française.

Seuil de pauvreté

Lorsque l'agriculteur pourvoit seul au revenu de sa famille, le niveau de vie médian dans son ménage est de 18 100 € /pers. Il provient en moyenne à 48 % de bénéficiaires de son exploitation. Le reste est composé de salaires et de rentes. Mais ce même niveau de vie médian passe à 23 400 € /pers quand au moins une personne non exploitante

Les micros-exploitations

Dans les micros-exploitations (24 % de l'ensemble des ménages), le revenu agricole n'est pas la source principale du niveau de vie de ces ménages. 40 % des agriculteurs déclarent des revenus non agricoles souvent multiples. Aussi, la différence entre le niveau de vie des plus aisés du 9^e décile (39 900 € /pers) et celui de l'ensemble des ménages agricoles (44 600 € /pers), qui repose davantage sur des bénéficiaires agricoles, est plutôt faible (- de 5 000 € /pers).

travaille hors de l'exploitation et rapporte des salaires ou des traitements au ménage. Il atteint 26 900 € /pers dans les grandes exploitations (25 % des ménages) même si des personnes du ménage travaillent parfois à l'extérieur**).

Autrement dit, avoir un membre de sa famille qui travaille hors de l'exploitation a quasiment autant d'impact sur le niveau de vie des ménages agricoles que d'être à la tête d'une grande exploitation, même parmi les ménages les plus démunis du 1^{er} décile. En effet, le niveau de vie est supérieur de 5 000 € / pers comparé aux ménages dont seul l'exploitant travaille (6 300 € / pers versus 11 900 € /pers). Dans les 9 % de ménages où tous ses membres travaillent sur l'exploitation, le niveau de vie médian de 21 000 € /

pers est inférieur de 2 400 € /pers à celui des exploitations où au moins une personne travaille à l'extérieur. Mais parmi les ménages les plus aisés (9^e décile), la hiérarchie est inversée. Le niveau des premiers (46 500 € /pers) est supérieur de 2 000 € /pers aux seconds. En fait, l'activité agricole est risquée, pour le pire comme pour le meilleur. Dans les ménages composés uniquement d'agriculteurs, 23,4 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté contre de 13,6 % pour les ménages dotés de plusieurs sources de revenus extérieurs.

(*) Orientation technico-économique des exploitations

(**) pourcentages croisés, la somme ne peut pas être égale à 100 %

Actuagri





// JURIDIQUE

Héritiers d'un bail rural : les non-privilégiés ne partagent pas toujours

**Les faits :
Deux héritiers,
un bail, un litige.**

En avril 1993, un propriétaire de parcelles agricoles a donné celles-ci à bail rural à un agriculteur qui exploitait une ferme-auberge. Le bail courut normalement et se renouvela. Mais, par un triste jour de juillet 2016, l'agriculteur décéda laissant ses deux fils pour lui succéder.

Hélas, les deux fils revendiquaient la titularité du bail. Ne pouvant trouver d'accord amiable, ils s'orientèrent vers la justice pour trancher ce litige. La cour d'appel de Bastia déclara que le repreneur du bail devait être le fils qui exploitait désormais la ferme depuis le décès de son père. Mécontent de cette solution, l'autre fils, qui avait cessé l'activité d'agrotourisme se pourvu en cassation.

Cour de cassation, civile, Chambre civile 3, 9 janvier 2025, 23-13.878, publié au bulletin

**Qu'advient-il
du bail au décès
du locataire ?**

Comme l'instaure l'article 1742 du Code civil, la mort d'un locataire n'a pas pour effet d'éteindre le bail. Il faut donc que celui-ci se transmette. Mais à qui se transmet-il ?

L'article L.411-34 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) traite, spécifiquement de cette thématique pour les baux à ferme.

Pour rappel, ce texte instaure une hiérarchie des héritiers. Si le propriétaire ne demande pas la résiliation du bail dans un certain délai, les héritiers prioritaires se voient attribuer le bail. La priorité est attribuée au conjoint, au partenaire de PACS, aux ascendants et aux descendants du locataire défunt. Le texte ajoute une seconde condition : ceux-ci doivent participer à l'exploitation ou y avoir participé effectivement au cours des cinq années qui précèdent le décès. A défaut de tels héritiers privilégiés, ce sont les héritiers de droits communs qui auront droit au bail.

Ceci dit, vient alors la question sous-jacente de déterminer ce qu'il en est en cas de pluralité d'héritiers de même rang ?

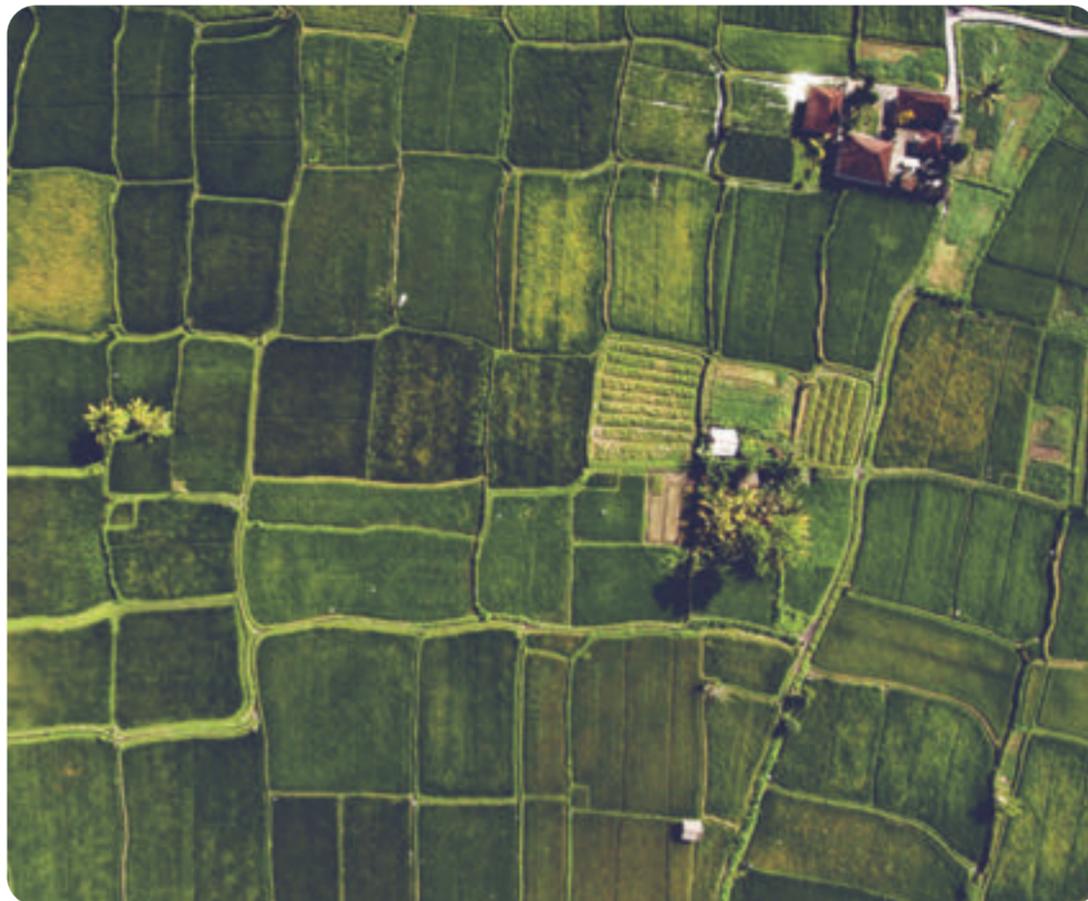
Si en principe, tous les héritiers deviennent co-locataires, l'article L.411-34 prévoit pour les héritiers privilégiés, que sur demande d'un héritier le droit au bail peut être attribué à l'un d'eux par le tribunal paritaire des baux ruraux. Il est précisé qu'en cas de demandes concurrentes, le tribunal prend en considération les intérêts en présence et l'aptitude des différents demandeurs à gérer l'exploitation et à s'y maintenir.

Or, l'affaire traitée ce 09 janvier 2025 ne portait pas sur un conflit entre héritiers privilégiés et l'article L.411-34 n'est pas assez exhaustif pour répondre à la question qui se pose dans ce cas d'espèce. La Cour de cassation devait déterminer la règle de dévolution du bail en cas de conflits entre héritiers non privilégiés.

**La solution :
l'extension de l'article
L.411-34 aux héritiers
non privilégiés**

Contrairement à ce que requérait le fils qui avait cessé l'activité d'agrotourisme, la Cour de cassation refuse d'appliquer les règles de dévolution successorale de droit commun, c'est-à-dire l'attribution du bail à tous les héritiers.

La 3^e chambre civile de la Cour de cassation dans sa décision n°23-13 878 du 9 janvier 2025, préfère déclarer que "si, lorsque le preneur décède sans laisser de conjoint, d'ascendant ou de descendant qui participent à l'exploitation ou qui y ont participé effectivement au cours des cinq années qui ont précédé le décès, le droit au bail passe, en l'absence de résiliation de la part du bailleur dans le délai de six mois, à ses héritiers ou ses légataires universels, ce droit peut être attribué à l'un d'eux par le tribunal paritaire, qui, en cas de demandes multiples, se prononce en considération des intérêts en présence et de l'aptitude



des différents demandeurs à gérer l'exploitation et à s'y maintenir".

Par conséquent, la Cour de cassation rejette le pourvoi.

**Conclusion :
Une décision
pragmatique
au service des
cohéritiers
et du bailleur.**

Cette interprétation audacieuse de l'article L.411-34 du Code Rural reste cependant opportune.

En effet, elle met tout d'abord un terme à un certain flou juridique. Certains diront qu'il n'y avait pas de flou puisque le droit commun aurait toujours pu s'appliquer et le bail aurait pu être dévolu aux héritiers qui seraient alors devenus co-locataires. Mais ce raisonnement dégage une solution inconfortable. Tout d'abord, inconfortable pour les cohéritiers qui peuvent devenir co-

locataires, sans légitimité, ni intérêt pour l'agriculture. Cette situation aurait nécessairement engendré d'autres problèmes en raison du déséquilibre qui peut exister entre les co-locataires dès lors que certains héritiers ne participent pas à l'exploitation du bien loué. Et puis, inconfortable aussi pour le propriétaire qui souhaite retrouver

l'usage de son bien et qui doit délivrer des congés à tous les co-locataires, y compris à ceux qui n'exploitent pas.

Pour ces raisons, étendre l'application de l'article L.411-34 alinéa 1 aux héritiers non privilégiés est une solution tout à fait pragmatique.

Article 1742 du Code civil :

« Le contrat de louage n'est point résolu par la mort du bailleur ni par celle du preneur. »

Article L411-34 alinéa 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime :

« En cas de décès du preneur, le bail continue au profit de son conjoint, du partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, de ses ascendants et de ses descendants participant à l'exploitation ou y ayant participé effectivement au cours des cinq années antérieures au décès. Le droit au bail peut, toutefois, être attribué par le tribunal paritaire au conjoint, au partenaire d'un pacte civil de solidarité ou à l'un des ayants droit réunissant les conditions précitées. En cas de demandes multiples, le tribunal se prononce en considération des intérêts en présence et de l'aptitude des différents demandeurs à gérer l'exploitation et à s'y maintenir. »





MÉTÉO

MÉTÉO DE L'HERBE DU 1^{ER} AU 8 AVRIL 2025

Croissance à la peine !

Malgré la hausse des températures, le maintien d'une bise soutenue avec des températures fraîches, parfois négatives la nuit, et l'absence de précipitations freinent les croissances au pâturage. Des précipitations sont annoncées à partir du week-end prochain. Les mises à l'herbe vont s'étaler progressivement des plateaux à la montagne. Le premier passage sur l'ensemble des surfaces peut s'effectuer à partir de 7-8 cm d'herbe. Pour la rotation au pâturage tournant : rappel des hauteurs d'herbe entrée de parcelle : 10-12 cm herbomètre, soit hauteur du bas mollet ; sortie à 5-6 cm herbomètre, équivalent talon de botte. Respecter les délais de retour sur les parcelles (18 à 21 jours au printemps).

Point de vue de l'éleveur : **Gaëc Boudet / Bornay (39 – 500 m d'altitude)**

« La mise à l'herbe a été effectuée la dernière semaine de mars. Elle a été facile cette année. Les conditions climatiques sont bonnes, on ne s'est

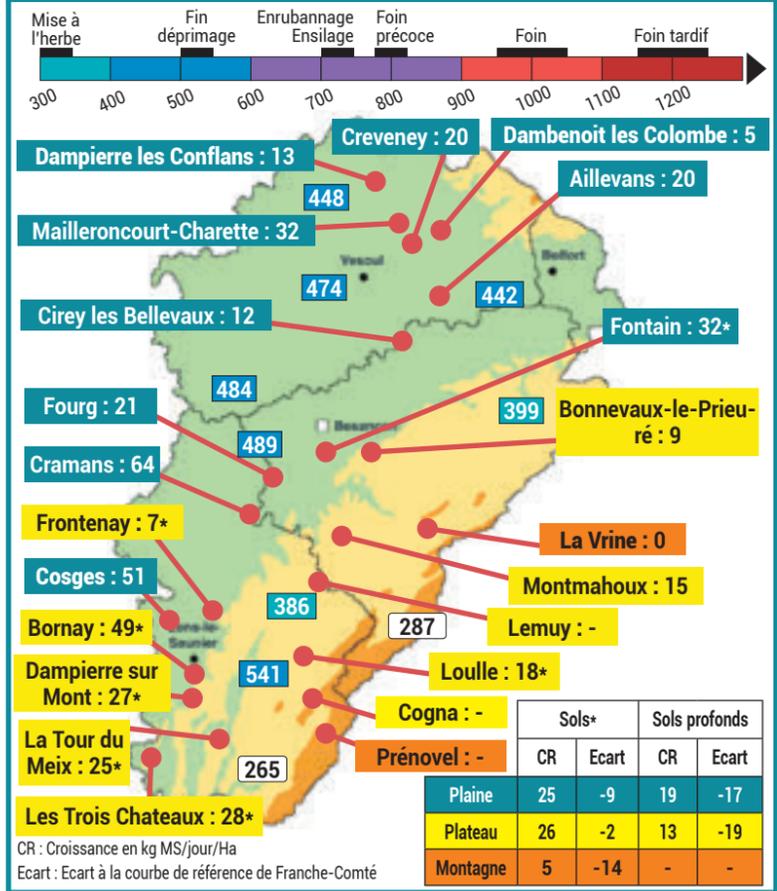
pas posé la question de la portance des sols comme l'année dernière ! L'effet du pâturage sur la production laitière a été très visible, la moyenne du troupeau est montée de 21,5 à 25 litres / vache. La ration a également été adaptée avec une diminution de la complémentation. Les vaches reçoivent en moyenne 4 kg de céréales, 1 kg de tourteau et 500 g de VL. Elles consomment environ 2 kg de regain le soir mais boudent le foin depuis la mise

à l'herbe. La croissance de l'herbe s'accélère depuis une semaine et les hauteurs d'herbe grimpent dans les parcelles. Après un premier passage de pâturage rapide, le troupeau va maintenant passer sur un rationnement au fil avant. »

Propos recueilli par Julie Petiteau, conseillère à la Chambre d'Agriculture du Jura Groupe Herbe Franche-Comté

Repères conduite troupeau	39		25-90		70	
	Foin	Ensilage	Foin	Ensilage	Enrubannage	Ensilage
Lait par vache (kg/VL)	22	26,4	22,6	26,6	22,4	26,3
TB (g/kg)	37	39	37,7	40,2	38,2	39,9
TP (g/kg)	32,6	33,3	32,9	33,6	33,2	34,1
Coût total ration (E/1000 kg de lait)	175	166	198	189	188	181
Coûts concentrés + mxr (E/1000 kg de lait)	102	95	114	109	118	106
g de concentrés / kg de lait	257	251	261	243	344	241

Résultat de la semaine du 25 mars au 1^{er} avril



INFO PRAIRIES

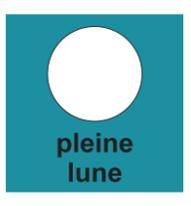
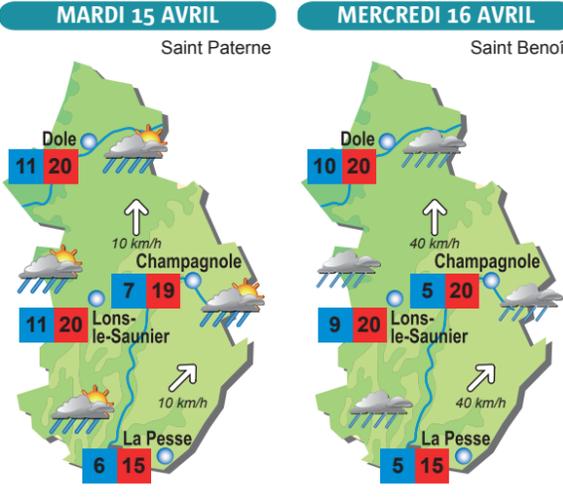
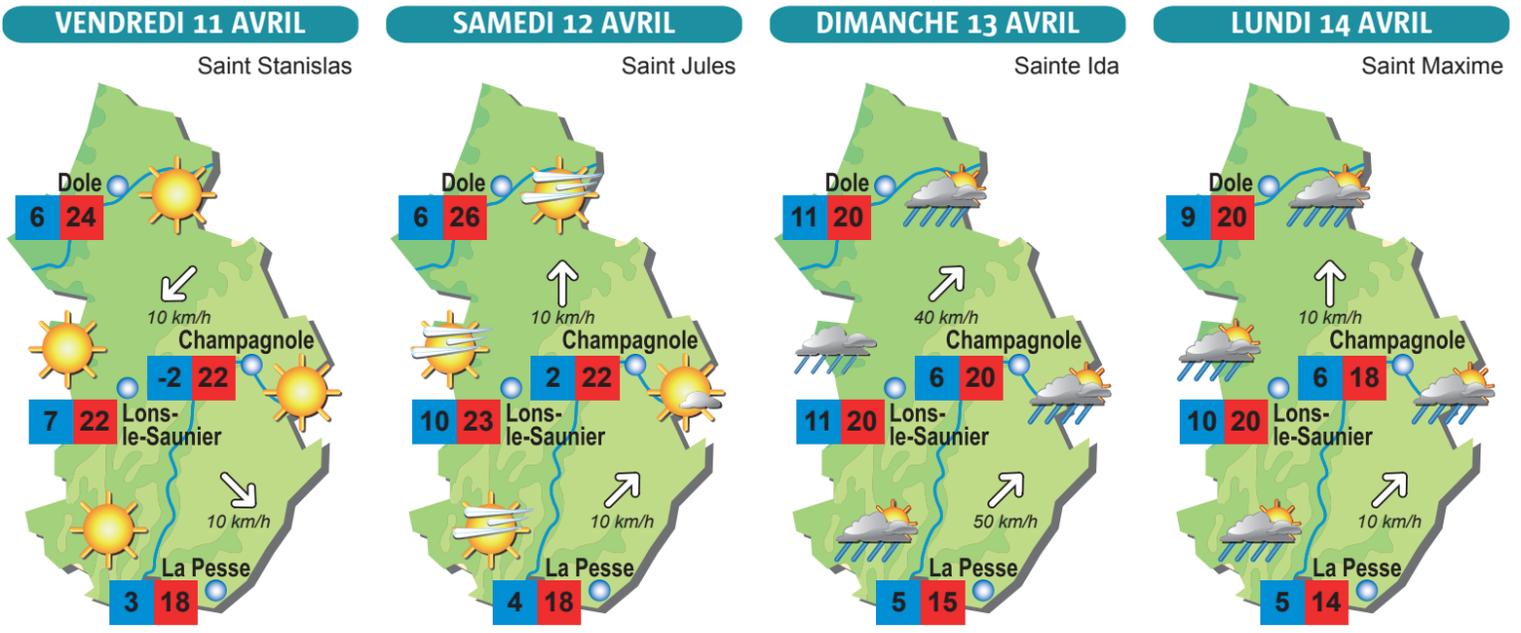
- Station de Pontarlier**
 07.04.2025 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 8 mars 2025
 07.04.2025 (repère 01.02) : 299°
 - Station d'Arbois**
 07.04.2025 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 12 février 2025
 07.04.2025 (repère 01.02) : 539°
 - Station de Champagnole**
 07.04.2025 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 23 février 2025
 07.04.2025 (repère 01.02) : 386°
 - Station de Lons-le-Saunier**
 07.04.2025 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 13 février 2025
 07.04.2025 (repère 01.02) : 541°
 - Station de La Pesse**
 07.04.2025 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 18 mars 2025
 07.04.2025 (repère 01.02) : 265°
 - Station de Saint-Julien-sur-Suran**
 07.04.2025 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 19 février 2025
 07.04.2025 (repère 01.02) : 447°
 - Station de Tavaux**
 07.04.2025 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 12 février 2025
 07.04.2025 (repère 01.02) : 521°
 Repère des 200° sur la base du 1^{er} janvier (apports d'azote).
- Pour rappel au niveau des autres repères de sommes de températures (repère 1^{er} février), on a un démarrage de la végétation vers 200-250°. Il faut prévoir la mise à l'herbe vers 300-350° et arrêter le déprimage avant 500°. Pic de croissance de l'herbe vers 650°. Enfin, le stade début épiaison (repère pour la date de fauche) pour les prairies à bonne productivité est de 800°, le stade foin début floraison à 1000° et le stade floraison à 1200°.
- (Cumuls calculés à partir du 1^{er} janvier et 1^{er} février, base 0-18° C, à partir des températures moyennes journalières – Source : Météo France – Traitement chambre d'agriculture du Jura).

Renseignements : Sylvie Bombrun au 03 84 52 45 45 ou 07 87 05 44 84

Météo

PREVISIONS DU VENDREDI AU MERCREDI

élaborées le 09 avril 2025



Bilan climatique des 7 derniers jours

	Cumul des pluies du 09/04 au 16/04	T° la plus froide	T° la plus chaude	Somme des T° > a 0°C
Tavaux	0.2 mm	-0.9 °C	23.9 °C	83.5 °C
Champagnole	0.0 mm	-3.9 °C	21.7 °C	61.3 °C
Lons-le-Saunier	0.0 mm	0.0 °C	23.2 °C	90.6 °C
La Pesse	0.0 mm	-1.6 °C	18.4 °C	57.4 °C

PRÉVISIONS À 7 JOURS

3250 Service 2,99 € / min + prix appel

Légende

- soleil, éclaircies, variable, nuageux, nuageux, voile
- brouillard, averses, pluie, neige, orages
- Force et direction (arrow icon)



AGENDA

PLANNING FDSEA 39
Du 14 au 18 avril 2025

Mardi 15 avril - 9h30 : Comité technique – SAFER à Fouchersans – JY.NOIR, JM.HERVE

Jeudi 17 avril - 9h30 : Bureau – Restaurant Amaryllis à Perrigny – D.MARTIN, membres.

10h30 : Mobilisation intersyndicale contre le projet de parc photovoltaïque de Crotenay – Aérodrome de Crotenay – C.BUCHET, M.WEBER

Vendredi 18 avril - 9h30 : DDT : groupe de travail « haies » - DDT à Lons le Saunier – JM.HERVE, J.GAILLARD

10h : FRSEA : section viande FRB – Is sur Tille (21) – P.FAVRE FELIX

SOELIS TRAVAILLE POUR VOUS
Actions emploi

15 avril de 10h à 14h : AG comité de section LM à Salins-les-Bains

17 avril de 10h à midi : Visite du domaine du Château de Verreux (destinée aux partenaires) à Arbois.

Agenda des comices

- 13 avril : comice du pays de Salins à Geraise
- 27 avril : comice de Nozeroy (miss et inter) à Censeau
- 3 mai : comice du Haut-Jura à Lamoura
- 28-29 mai : Montbéliard Prestige à Besançon
- 24 au 26 juillet : Show Open Genisses à Montbéliard

Le comice du Grandvaux, initialement prévu le 26 avril à Saint-Laurent, est annulé

Carnet de deuil ✓

La SDAE du Jura a appris avec tristesse les décès de **Christiane Gatefossey à l'âge de 87 ans du canton de Chemin, de Michelle Bailly, épouse de Jean-Pierre Bailly, à l'âge de 88 ans, du canton de Sellières et de Michel Mussillon, à l'âge de 94 ans, du canton de Saint-Laurent en Grandvaux. Nous présentons à leurs familles et amis nos plus sincères condoléances**

11 avril

Remise des Trophées de l'œnotourisme Jurassien

Les Ceps d'Or 2025, trophées de l'œnotourisme Jurassien seront remis conjointement par Jura Tourisme & Attractivité et le Comité Interprofessionnel des Vins du Jura, vendredi 11 avril à 16 heures, au Domaine de la Pinte à Arbois.

12 avril

Portes ouvertes Monts & Terroirs

Monts&Terroirs participera aux Rendez-vous du Comté du 10 au 13 avril 2025 et ouvrira ses portes au public afin de proposer des visites de ses caves d'affinage par les maîtres de caves, acteurs passionnés de la profession. Il y aura également à Poligny un petit village de présentation de notre univers, nos métiers, ainsi que des valeurs de la filière. Le tout le samedi 12 avril de 10h à 17h.

Journée mondiale de la maladie de Parkinson

À l'occasion de la Journée mondiale de la maladie de Parkinson, un événement d'information, de sensibilisation et de partage, ouvert à tous, se tiendra à Lons-le-Saunier (Maison commune de la Marjorie, 1025 rue des Gentianes) le 12 avril de 9h à 13h

Au programme de cette rencontre : **Conférence :** L'équilibre alimentaire et dénutrition

Conférence : La pharmacodynamie des médicaments antiparkinsoniens

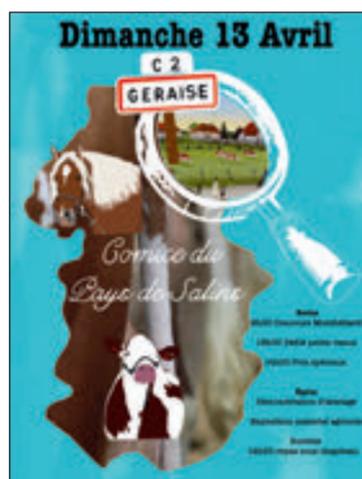
Conférence : Alimentation et maladie de Parkinson

Plateau repas préparé par l'EATInérant sur réservation, 20€

13 avril

Comice du pays de Salins

Le comice du pays de salins se tiendra le dimanche 13 avril à Geraise. Inscriptions sur synel jusqu'au 31 mars.



15 avril

AG de la société de viticulture jurassienne

L'Assemblée Générale de la Société de Viticulture du Jura se tiendra le mardi 15 avril à 16h30 à la salle des fêtes de Poligny (1, rue du 4 septembre). Elle sera précédée à partir de 13h30 de rencontres techniques sur le thème « L'Appellation d'Origine Protégée, un atout dans cette période de changements (climatique, contexte économique et politique) »

Journée lutte contre la gale ovine (GDS 52)

Le GDS de Haute-Marne s'est équipé d'une baignoire pour le traitement de la gale ovine en éleva et convie les éleveurs intéressés à une séance de balnéation en condition réelle le **mardi 15 avril à 14h à eriseul (52)**. L'invitation est libre, sans inscription. Aux vues de la contagiosité de la Gale, il est demandé aux visiteurs de se munir de vêtements propres qui ne vont pas en contact d'animaux. Ainsi que de se garer en dehors de l'enceinte de l'exploitation. Des surbottes et des surcottes seront données à l'arrivée.

24 avril

Soirée des entrepreneurs du Haut-Jura

L'association Made in Jura organise une soirée de réseautage pour les entrepreneurs du Haut-Jura. Cet afterwork aura lieu le **jeudi 24 avril 2025 de 18h30 à 20h30**, à la salle de la Sittelle à Saint-Laurent-en-Grandvaux.

L'intention est de permettre les rencontres entre secteurs géographiques et domaines d'activités, mieux se connaître, échanger et partager !

La soirée est gratuite, mais l'inscription est obligatoire avant le 13 avril 2024 : entrepreneurshautjura@gmail.com

27 avril

Comice de Nozeroy

Le comice de Nozeroy (miss et inter) aura lieu à Censeau le 27 avril. Les inscriptions sont ouvertes sur Synel pour les cantons concernés : Nozeroy, Salins et Champagnole du côté jurassien. Elles seront closes le 9 avril.

3 mai

Comice du Haut-Jura

Le comice du Haut Jura aura lieu le 3 mai sur le parking de la serra à Lamoura. **Les inscriptions sont ouvertes sur Synel jusqu'au 20 avril.**



2F construction SPÉCIALISTE DU BÂTIMENT AGRICOLE
www.2fconstruction.fr

**Charpente - Couverture - Étanchéité
Bardage - Serrurerie - Zinguerie**

9 rue des Érables - 39380 BANS
Tél : 03.84.71.72.35 - Fax : 03.84.81.53.44 - E-mail : 2f.general@2fconstruction.fr

FOUILLAND Jean-Philippe 06 07 09 86 63
Benoit PERNET 06 42 89 96 98

28 et 29 mai

Montbéliard Prestige

Le Montbéliard Prestige 2025 se tiendra les 28 et 29 mai à Besançon. Les inscriptions sont ouvertes sur Synel jusqu'au 15 avril.

Le journal se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision. Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord de l'éditeur (article 122-4 du code de la propriété intellectuelle).

FINALE NATIONALE DE L'OSCAR DES JEUNES FLEURISTES

Une jurassienne en lice

Cette année, **Andréa Bagnard**, jeune fleuriste jurassienne de 25 ans (Boutique Aux Jardins Saint-Désiré à Lons-le-Saunier) participe à la Finale Nationale de l'Oscar des Jeunes Fleuristes organisée par la Fédération Française des Artisans Fleuristes. Cette finale se déroulera cette année dans le cadre exceptionnel de l'Abbaye de Fontfroide, dans l'Aude, à l'occasion de la 20e édition de la Fête des Plantes & du Massif.



Le samedi 26 et dimanche 27 avril, les meilleurs jeunes fleuristes de France (de 18 à 30 ans) seront réunis pour cette compétition destinée à stimuler l'esprit d'excellence et à présenter au grand public des créations florales d'exception.

Durant 2 jours, une dizaine de jeunes fleuristes venus de toute la France s'affronteront dans différentes épreuves pour remporter le titre de « Meilleur Jeune Fleuriste de France ». Ils devront faire preuve de créativité et de technicité mais aussi d'endurance et d'ingéniosité pour convaincre le jury.

SOLIDARITÉ

Âme de héros

L'association AME de Héros, créée en janvier 2024, a pour but de venir en aide aux différentes familles de La Rivière Drugeon dont les enfants sont touchés par des maladies impactant leur quotidien (épilepsie rare et sévère, lupus systémique précoce, maladie mitochondriale, mucoviscidose). Elle a pour but de rendre visibles les enfants et leurs combats pour une considération et une prise de conscience collective mais aussi de pouvoir aider financièrement les familles dans l'achat de matériel ou de soins nécessaires pour le quotidien des enfants. Une partie des bénéfices récoltés lors d'événements festifs, sportifs ou culturels est reversée à la recherche médicale pour les pathologies génétiques rares. Prochains événements : Facebook AME de Héros.

AGENDA LOISIR

11 mai

Trail trait Morbier

La 6^e édition du Trail Trait Morbier se déroulera le 11 mai 2025 à Le Frasnois : une journée sportive et ludique à la découverte du Jura, ses paysages époustouffants et son terroir d'exception.

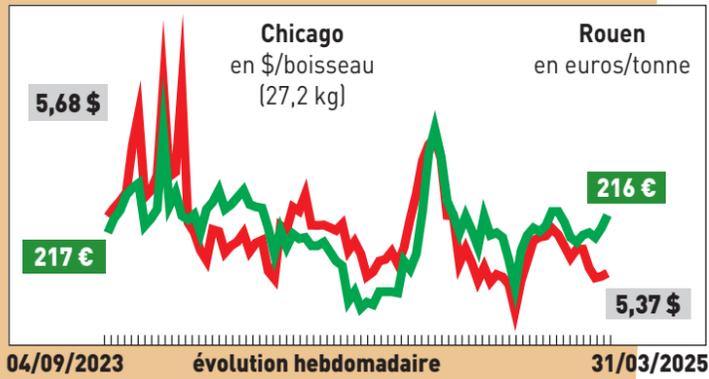
Cette journée de trail-running, au coeur du massif jurassien, est un rendez-vous incontournable pour les sportifs de tous âges, les randonneurs,

les amoureux des sentiers de montagne... et du Morbier ! L'année dernière, près de 800 participants ont pris le départ du Trail Trait Morbier, faisant de cette journée un événement incontournable de la région.



COTATIONS

Blé



Progression des prix

Les prix du blé tendre français ont gagné du terrain entre le 31 mars et le 7 avril, augmentant de 5 €/t sur sa place de référence. Et ce, dans le sillage du contrat à terme blé sur Euronext, son homologue sur le CBOT reculant légèrement. L'activité à l'exportation ne donne pas plus de signe de reprise, et les chiffres hebdomadaires de la Commission européenne montrent un net retard par rapport à la campagne précédente. La récolte russe pour 2025 a été une nouvelle fois revue en baisse par Argus média. Selon le rapport CéréObs de FranceAgriMer, sur la semaine du 25 au 31 mars, les conditions de culture « bonnes à très bonnes » du blé tendre pour la récolte 2025 passent de 74 % à 76 % (65 % en récolte 2024).

// TAXES AMÉRICAINES

Pour Annie Genevard, le Mercosur n'est « pas un remède »

L'accord de libre-échange entre des pays du Mercosur et l'Union européenne « ajouterait des désordres (...) aux désordres provoqués par les taxes douanières de Donald Trump » et n'est « pas un remède », a déclaré le 8 avril la ministre française de l'Agriculture Annie Genevard. « Le Mercosur était mauvais hier, il l'est toujours à mes yeux aujourd'hui pour des filières agricoles et agroalimentaires capitales pour notre pays », a-t-elle déclaré sur Radio J, interrogée sur la possibilité que l'opposition de la France à cet accord soit fragilisée au sein de l'Union européenne. S'exprimant plus largement sur la teneur de la riposte, elle a déclaré que « l'agriculture ne doit pas être la variable d'ajustement de cette riposte. Elle ne doit pas être pénalisée plus qu'elle ne peut l'absorber », a-t-elle défendu. Taxer le bourbon américain ou le soja qui nourrit les animaux européens pourrait ainsi soit susciter une riposte encore plus grande des Etats-Unis, soit toucher directement les marges des agriculteurs et les prix pour les consommateurs. « Il faut

convaincre les consommateurs de regarder d'où viennent les produits et de privilégier chaque fois que c'est possible, une origine France », a-t-elle conclu.



// LAIT

Le scandinave Arla et l'allemand DMK annoncent leur volonté de fusionner

Le groupe laitier scandinave Arla Foods (13,8 Mrd € de chiffre d'affaires en 2024) a annoncé le 8 avril son intention de fusionner avec le groupe allemand DMK (5,1 Mrd € de chiffre d'affaires en 2024), pour devenir l'un des leaders mondiaux du secteur. « Notre fusion réunit plus de 12000 agriculteurs et nous voulons devenir une coopérative qui réalisera un chiffre d'affaires pro forma combiné de 19 Mrd € », devenant ainsi la première coopérative laitière européenne, explique Arla Foods dans un communiqué. La nouvelle entité prendra le nom d'Arla, son siège restera au Danemark et le groupe danois obtient aussi la présidence du nouveau groupe ainsi que la direction générale qui sera assurée par Peder Tuborgh, actuel directeur général d'Arla Foods. La concentration est soumise à l'approbation du conseil d'administration des coopératives et des autorités réglementaires dans les prochains mois. « L'accord sera soumis pour approbation

au conseil des représentants de la coopérative en juin 2025 », indique le communiqué. Les deux coopératives ont déjà collaboré, en particulier en créant « une entreprise commune ArNoCo, qui transforme le lactosérum issu de la production de fromage de DMK en concentré de protéines de lactosérum et en lactose de haute qualité pour les activités mondiales d'Arla dans le domaine des ingrédients ».



// FORÊT

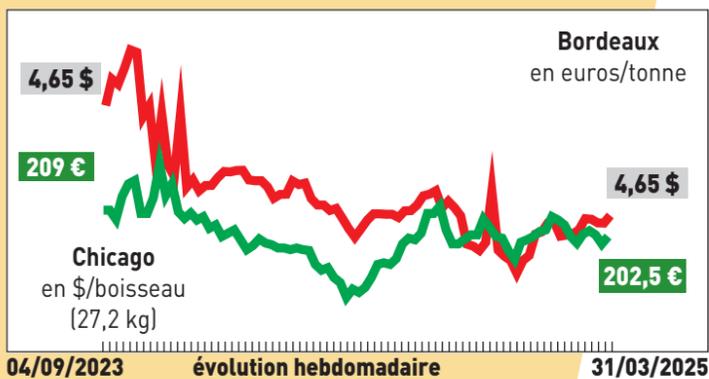
En 2024, les aléas climatiques accélèrent la baisse du cheptel européen

Coupes illégales, escroqueries : Fransylva, la fédération des forestiers privés de France, a lancé le 8 avril une « ligne d'urgence » (01.47.20.90.58) pour mieux lutter contre les vols de bois en forêt et documenter l'ampleur du phénomène. Ces vols de bois sur pied sont une « menace sérieuse » pour le renouvellement forestier, la biodiversité, la capacité de la forêt à stocker du carbone, affirme Antoine d'Amécourt, président de Fransylva. Selon la fédération qui rassemble environ 70 syndicats départementaux, les vols sont « le plus souvent le fait de réseaux criminels très organisés qui pillent les forêts et alimentent un trafic international », notamment pour l'exportation de chêne vers la Chine. Le dispositif permettra aussi d'évaluer l'ampleur des préjudices et de voir si les vols sont en hausse ou pas, alors que le prix du chêne, principal arbre pillé, a beaucoup augmenté ces dernières années, passant en moyenne de 64 euros le m³ en 2020 à 94 euros en 2022, avant de redescendre autour de 84 euros en 2023. De plus, Fransylva

demande au gouvernement de créer « une cellule dédiée mobilisant le renseignement, les forces de l'ordre et les douanes » pour mieux lutter contre ces pillages, et plaide pour un « alourdissement des sanctions pénales, notamment des amendes ».



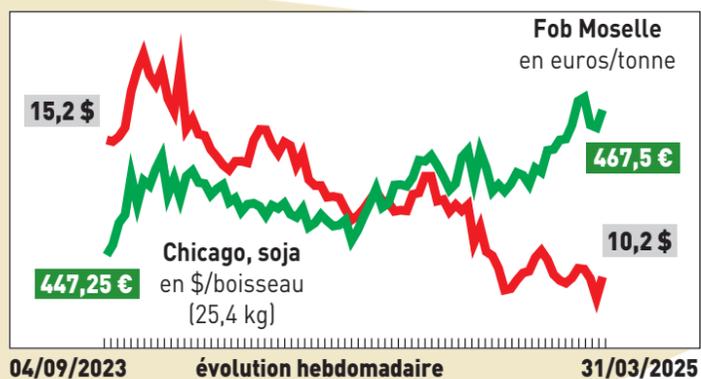
Maïs



Renchérissement

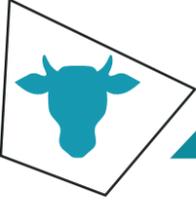
Les cotations du maïs sur le marché physique français ont progressé entre le 31 mars et le 7 avril, gagnant 2 €/t sur sa place de référence, dans le sillage d'Euronext et du CBOT. Aux États-Unis, le principal événement de la semaine était la mise en place de taxes à l'importation de 10 % minimum sur de nombreux produits et pays par Donald Trump ; les débouchés mexicain et canadien étant cependant préservés en maïs. Les surfaces de maïs sont également attendues en hausse de plus de 5 % pour la campagne 2025-2026, tandis que les stocks trimestriels ressortis en baisse ont tout de même orienté les cours à la hausse sur le CBOT, de même que des ventes hebdomadaires à l'exportation toujours dynamiques.

Colza



Petite hausse en colza malgré la chute du soja

Les prix de la graine de colza sur le marché physique français n'ont guère évolué sur la semaine, gagnant seulement 2 €/t sur sa place de référence entre le 31 mars et le 7 avril. Le contrat colza sur Euronext a quant à lui perdu 0,5 €/t. Et ce, alors que le canola canadien a encore progressé de manière significative à Winnipeg et que le soja états-unien a chuté à Chicago. Les prix du soja sur le CBOT ont dégringolé sur la semaine, perdant 31,75 cts\$/t sur la première échéance. Les taxes douanières imposées par la Chine aux produits états-unien importés, en représailles des nouveaux droits de douanes que les Etats-Unis ont appliqués aux produits chinois ont fait chuter le prix du soja états-unien.



BOVINS

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs

D'après les cotations GBEA FranceAgriMer

Coût de prod. : 5,98 €/kgC

2024 : 5,44 €/kgC

6,31 Comparaison /S13 2025

↑ +1ct

JB U-

Coût de prod. : 6,17 €/kgC

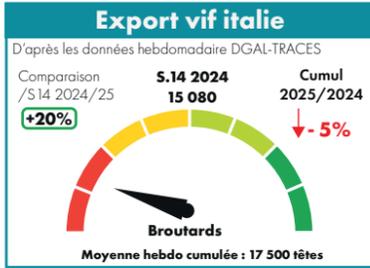
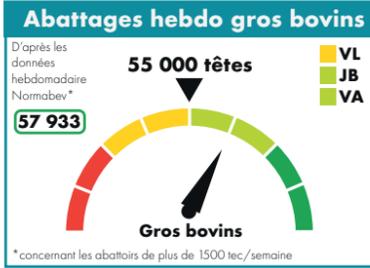
2024 : 5,46 €/kgC

6,03 Comparaison /S13 2025

↑ +6ct

VA R=

Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.



Cotations françaises maigre

D'après les cotations GBM FranceAgriMer

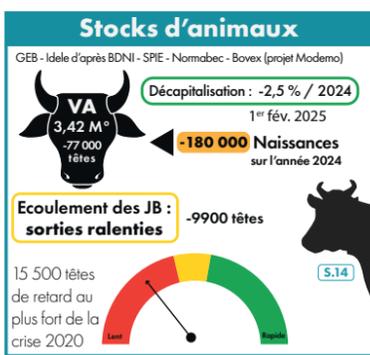
Coût de prod. : 4,08 €/kgV

2024 : 3,6 €/kgVif

5,00 Comparaison /S13 2025

↓ -3ct

Ch U 400 kg



EN BREF, POUR CETTE SEMAINE (S.14)

- **Abattages** : les abattages sont relativement dynamiques sauf pour les vaches laitières.
- **Les cotations des jeunes bovins viande sont en hausse (+1 ct)**, comme celles des vaches allaitantes (+6 cts).
- **Suivi d'écoulement des JB viande** : Depuis le début d'année 2025, les sorties des jeunes bovins ont été moins rapides qu'attendu par la modélisation (-9 900 têtes en cumul sur 14 semaines), ce qui semble traduire une rétention des animaux dans les élevages, afin de les alourdir, compte-tenu des tendances de prix sur le début d'année.
- **Exports maigre** : les exports maigres restent légèrement plus nombreux, malgré le manque d'offre.
- **La cotation du broutard** subissent des pressions pour les animaux lourds (> 400 kg), et restent bien orientées sur les animaux plus légers.

Comté

Mois de février 2025

11 003,04 €/t pour 4 852 tonnes

Nombre de mois moyen de vente en stock : 9,88

Prix de référence pour le paiement des fromages : 9 200,27 €/t

MPN 6 mois glissants : 11 032,93 €/t

Moyenne pondérée nationale moyenne franco ramenée à la meule

Ovins Porcins

Cotations FranceAgriMer 31/03/2025 au 06/04/2025 - S.14

Agneaux 16-19 kg

Prix en Kg, HT, entrée abattoirs

	Zone nord	Zone sud
U	Ciré (2) 12,11 0,32	-
	Couvert (3) 12,07 0,31	-
R	Ciré (2) 11,64 0,26	10,75 0,06
	Couvert (3) 11,24 0,22	10,79 0,21
O	Ciré (2) 10,34 -	10,04 0,30
	Couvert (3) 10,21 0,44	10,21 0,28

Prix moyen pondéré des agneaux : 10,56 (+0,24)

Moyenne Agneaux Rungis : 11,27 (=)

Marché du porc breton

Porc (euro/kg) - Lundi 7 avril 2025

1,743 0,030

Coches (euro/kg) - Jeudi 3 avril 2025

1,215 0,005

Cotation régionale du porc charcutier

Lyon (euro/kg - classe E)

Vendredi 4 avril 2025

1,98 +0,02

Prix des porcelets Sud-Est - Marché du 08/04/25

25 kg (euro/kg) 2,68 =

7 kg (euro/tête) 42,46 +0,07

Cotations du marché de Bourg-en-Bresse

Semaine 15 - Mardi 8 avril 2025 (FranceAgriMer)

Bovins de boucherie En euro/kg de carcasse - Apports : 202

Race	Sexe	Conformation	Poids	Cours relevés (en €/Kg Carc.)			
				Mini	Maxi	Moyen	Variation
GÉNISSES							
VML	F	U		6,15	6,30	6,20	=
		R		5,40	5,90	5,75	=
		O		4,90	5,35	5,00	=
Viande	F	U	> 350 kg	6,15	6,30	6,20	=
		R	> 350 kg	5,90	6,10	6,00	=
VACHES							
Charolaise -10 ans + 350 kg	F	R	-10 ans + 350 kg	5,90	6,10	6,00	+0,05
Mixte	F	O		4,50	5,55	5,20	+0,05
Laitier	F	P		4,30	5,20	4,80	+0,10
Mixte (Bourg)	F	P		4,30	5,30	4,85	+0,10
Viande	F	R		5,60	6,00	5,80	+0,20
TAUREAUX							
VML	M	URO		4,85	5,65	5,15	+0,05

Tendance : L'offre limitée entraîne une hausse des cours.

Veaux de 10 jours à 4 semaines En euro/kg de carcasse - Apports : 187

				Mini	Maxi	Moyen	Variation
Croisés Mixtes (mère mixte x père viande OU mère mixte x père mixte)	M	Standard	R	375	495	435	=
			O	285	355	325	=
	F	Standard	R	335	395	375	=
			O	255	315	295	=
Races mixtes pures (Montbéliard, Abondance, Tarentaise)	M	Standard	50 à 55 kg	270	330	295	=
			45 à 50 kg	200	255	225	=

Tendance : Les besoins sont importants et l'offre est insuffisante. Cours très facilement reconduits.

Cotations établies par la commission régionale Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Semaine 13 - du 24/03/2025 au 30/03/2025

Gros bovins entrée-abattoir (en euro/kg net)

Conformation et tiers de classe	E	U			R			O			P		
		+	=	-	+	=	-	+	=	-	+	=	-
Cat. non cotée par Bassin Centre-Est													
Bœufs	Mixte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Génisses	Viandes (+350 kg)	-	-	6,56	6,28	6,13	6,03	-	-	-	-	-	-
	Variation	-	-	-	0,02	0,02	0,04	-	-	-	-	-	-
Vaches	Viandes (+350 kg)	-	-	-	6,12	6,05	6,02	-	-	-	-	-	-
	Variation	-	-	-	0,03	0,04	0,06	-	-	-	-	-	-
	Mixte	-	-	-	-	-	-	-	5,56	5,51	-	-	-
	Variation	-	-	-	-	-	-	-	0,08	0,05	-	-	-
Jeunes bovins 12 à 24 mois	Lait	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,20	5,17	-
	Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,10	0,09	-
	Viande	-	-	6,33	6,30	6,27	-	-	-	-	-	-	-
Taureaux	Mixte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Lait	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tendance : Marché équilibré en JB. Tension en vaches sur l'offre et la demande.

Bovins charolais destinés à l'engraissement - En euro/kg vif départ exploitation

Mâle				Femelle	
6-12 mois		12-24 mois		6-12 mois	12-24 mois
350 kg	400 kg	450 kg	500 kg	270 kg	400 kg
U	U	U	U	U	U
5,18	5,00	4,80	4,46	4,50	4,25
0,03	-0,03	-0,08	-0,10	-0,07	-0,10

Tendance : Beaucoup d'offre en mâles +430 kg et femelles +380 kg, faible demande internationale, baisse générale en animaux lourds.



ANNONCES RÉGIONALES

Scierie mobile RABY
 Sciage chez vous jusqu'à 13 m de long et 1,30m de diamètre
 42520 SAINT-APPOLINARD
 Tél. **04 74 87 40 15**

Fourrage

01 - Ferme des Parochettes vend foin bt de 150 bio-comté année 2024 bonne qualité.
 ☎ **06 07 30 73 95**

07 - Vends foin 2024 qualité moyenne 180 balles ronde 15 euros la balle.
 ☎ **06 85 14 95 84**

38 - Vends bottes de foin moyenne densité 18/20 kg récolté 2024 foin de montagne livraison possible.
 ☎ **06 85 08 26 33**

38 - Vends foin 2023-2024, 120x70 prairie naturelle prix intéressant sur grosse quantité livraison possible.
 ☎ **06 07 33 77 17**

39 - Achat/vente paille - foin - luzerne. joannreybier@gmail.com
 ☎ **06 08 53 16 44**

69 - Achète paille 2025 derrière batteuse sur département 69 et 01. Règlement comptant, enlèvement rapide. Faire offre.
 ☎ **06 68 93 44 60**

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Missions : Travail en équipe sur 2 exploitations (polyculture-élevage bovins charolais et en polycultures avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement de bovins). Observation et soins des animaux, travaux du sol et traitements qui y sont liés, travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée, bonnes connaissances en agronomie, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences

significatives ou Bac agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez CV, lettre de motivation à gedesmoulin18@gmail.com
 ☎ **06 88 12 72 11**

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) en CDD jusqu'à septembre inclus. Missions : travaux d'entretien de clôtures, de maçonnerie, de préparation des semis, soin aux animaux, travaux de fenaison, travaux de pressage de paille et/ou moisson. • Contrat à durée déterminée jusqu'à septembre inclus. • Salaire 11,88€ brut/h. • Permis B, possibilité logement. Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulin18@gmail.com
 ☎ **06 88 12 72 11**

26 - Recherche salarié(e) agricole pour traite et soins aux animaux.
 ☎ **07 50 34 80 02**

38 - Recherche chauffeur moissonneuse, expérience souhaité.
 ☎ **06 72 15 40 26**

42 - Cherche couple de gardiens. Lui : entretien propriété. Elle : entretien maison. Offre maison individuelle, F4, chauffé éclairé, conviendrait à couple d'agriculteurs retraités. Dépendances garage, jardin, salaire à discuter.
 ☎ **06 80 14 67 37**

42 - Exploitation en polyculture élevage recherche salarié dept 42, tache traite, culture, soins aux animaux.
 ☎ **07 60 34 86 93**

69 - Exploitation Fruitière (cerise, framboise) dans les Côteaux du Lyonnais (69 Chaussan) propose un poste temps complet d'Assistant de Culture. Votre mission principale : plantation, taille, entretien des vergers, récolte et Conditionnement Une expérience confirmée est demandée dans le domaine agricole. Le salaire sera à définir en fonction de l'expérience. La conduite des engins agricoles sera un plus. Votre CV et votre Lettre de motivation sont à envoyés par mail :
 ☎ **dranyer66@gmail.com**

À VENDRE : exploitation clé-en-main à **YZERON** (Rhône). Maison en pierre, bâtiments fonctionnels (stabliment, laboratoire de transformation). 8 ha en propriété + 10 ha possible en location. Opportunité unique pour projet d'installation.
Contacteur Lauranne Bonfils au 06 71 27 89 57

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
 ☎ **06 63 31 48 59**

Divers

18 - Vends grappin forestier avec rotator et hydraulique, 1500 euros ; 1 C15 Dangel, mécanique OK, carrosserie HS ; vends foin bottes haute densité de 2024, 100 euros tonne.
 ☎ **06 14 40 22 10**

Mariage

38 - Homme, non fumeur recherche dame 50 à 65 ans pour rompre solitude, vivant à la campagne dans maison proche de toutes commodités.
 ☎ **06 16 30 75 61**

69 - Femme célibataire 43 ans, recherche un homme pour rencontre sérieuse. (1504)
 ☎ **06 78 30 76 47**

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 2 ans, 12 mois, b. origine IA, monte naturelle. GAEC de Turcy-Fleurier, Garigny.
 ☎ **06 23 16 10 19**

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vèlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
 ☎ **06 31 23 56 01**

21 - Elevage charolais inscrit, vend veaux 16 mois dont plusieurs sans cornes, TGS, livraison assurée. Gaec Lechenault Frères. (1307)
 ☎ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente 4 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Elevage ayant sélectionné le vèlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1501)
 ☎ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand**

25 - Pension de bovins en pâturage de mai à septembre. Plusieurs parcs arborés avec eau, pas de présence de loup. 25 à 30 places disponibles.
 ☎ **06 68 04 80 27**

58 - Vends 2 taureaux adultes cause fin de saillies, 20 veaux reproducteurs 15-17 mois HBC, plusieurs vèlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (1506)
 ☎ **06 33 49 46 88**

58 - Vends taureaux charolais plus de 24 mois, IND IBR, origine Batho Florentin, La Charité. (1502)
 ☎ **06 06 71 54 30**

58 - Vends 6 taureaux de 2 ans HBC, dont 2 SC et 1 NI, et 10 brebis cheptel charolaise, non suitées. Gaec Marion, Luzy. (1306)
 ☎ **06 24 42 29 42 ou 06 07 51 04 99**

58 - Elevage limousin Thoulé David, vend veaux de 15 mois mixte à mixte viande pour la reproduction. TGS. (1207)
 ☎ **06 10 09 65 69 03 45 82 90 10**

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureau de 22 mois et 8 reproducteurs de 15-18 mois. François Bouche Eleveur/inséminateur, 58340 Cercy la Tour. (1206)
 ☎ **06 16 07 54 55**

58 - Vends veaux repro charolais 15 mois prêts à saillir Garanties sanit. Plusieurs origines Livraison Gaec Deboux 1106.
 ☎ **06 28 58 12 92**

58 - Vds 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC. Gaec Touillon Moiron, Decize. (0605)
 ☎ **06 19 82 08 94**

69 - Vends taureau charolais adulte, 2 ans, TBO.
 ☎ **06 08 21 17 67**

69 - Propose pension pour 15 à 20 génisses du 15 avril au 15 novembre sur Avezize 69610. Prix à convenir.
 ☎ **06 59 64 66 74**

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux, 2 ans, type mixte élevage, Earl Pacaut Jean-Marc, 71190 Laisy.
 ☎ **06 84 10 17 27**

71 - Tx inscrits à vendre, un 2 ans et un adulte (Okapi) production confirmée, 120 veaux nés dans l'élevage et plusieurs tx de 15/16 mois, hivernés au pré, TGS, IBR et BVD OK. Gaec Devillard J. et C., Champlecly.
 ☎ **06 18 54 64 88**

71 - Vends taureaux 3 ans et 2 ans, mixte et viande. Gaec Clément, Ourosous-Bois-Sainte-Marie.
 ☎ **06 87 11 29 47**

71 - Vends bons taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
 ☎ **06 07 75 81 61**

71 - Prends bovins en pension, Saint-Bérain-sous-Sanvignes.
 ☎ **06 63 42 93 80**

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux, 2 ans, type mixte élevage, Earl Pacaut Jean-Marc, 71190 Laisy.
 ☎ **06 84 10 17 27**

74 - Vends tx Holstein 29 mois, logettes presse Claas 46, filet mélangeuse Faresin, moyeux entraînement neufs.
 ☎ **06 82 10 30 18**

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Accueil permanent. SCEA de Tameron - Montillot. laurentmandron@orange.fr. (1009)
 ☎ **Mandron Laurent 06 87 16 54 66 Maxime : 06 42 67 44 29**

89 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses,

laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)
 ☎ **06 89 18 05 87 06 79 50 15 71 Gaec Cadoux**

Caprin

42 - Vends 30 chevrettes Alpines, sans cornes, 1 an, aptes à saillir, livraison assurée.
 ☎ **06 86 57 38 41**

Ovin

01 - Vends agneaux 45 à 50 kg 6 mois dans 01.
 ☎ **06 83 68 25 47**

38 - Vends brebis et agneaux Charolais.
 ☎ **06 81 62 15 57**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
 ☎ **06 08 06 98 65**

Porcin

69 - Vends truies pleines.
 ☎ **04 74 70 24 03**

Chien

07 - Vends chiots Border Collie portée de 6 mâles et femelles nés le 04/02/2025 non Lof. N° Siret : 800238818. N° mère : 250268501359705. Prix 350 euros
 ☎ **06 74 02 34 31**

71 - À réserver chiots berger al., portée de 6, nés le 17/01/25, non lof, pure race, par. lof, n° mère 250269591066421, siret 343 734 042 00017.
 ☎ **07 84 83 61 44**

Equin

01 - Vends poulain mâle pie noir 18 mois licolé gentil demi-trait.
 ☎ **06 72 56 66 46**

38 - Achète cher comptant tous chevaux de selle, doubles poneys, poneys et demi traits de 3 à 10 ans.
 ☎ **06 85 50 94 90**

EN BREF

ÉCONOMIE /

FAO : l'indice des prix stable en mars

L'indice des prix FAO est resté stable au mois de mars avec 127,1 points (pts) contre 126,80 pts au mois de février 2025, a indiqué le 4 avril, l'organisation onusienne dans un communiqué de presse. Les prix de céréales sont en repli de 2,6 % (-2,9 pts) d'un mois sur l'autre, passant de 112,6 pts à 109,7 pts en raison du fléchissement des cours mondiaux du blé. Même t e n d a n c e pour les prix du sucre qui perdent 1,6 pt (-1,4 %). Pour la FAO, la cause de ce repli est due à « des signes d'affaiblissement de la demande mondiale,



qui ont atténué des craintes liées à l'offre mondiale de sucre limitée ». En revanche, le prix des huiles végétales sont parties à la hausse gagnant 5,8 points (+3,7 %), en raison de « l'augmentation des prix des huiles de palme, de soja, de colza et de tournesol ». Avec une valeur moyenne de 118,0 pts en mars, le prix des viandes progresse de 0,9 % (+ 1 pt) par rapport à sa valeur de février et de 3,1 points (2,7 %) par rapport à son niveau de mars 2024.

PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES /

Les Vingt-sept valident leur position

Comme attendu, les représentants agricoles des Etats membres ont validé, le 7 avril en comité spécial agriculture à Bruxelles, la position du Conseil de l'UE concernant l'application transfrontalière de la directive sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire. Elle fait suite à une proposition législative publiée par la Commission européenne en décembre. Dans sa position, le Conseil de l'UE propose notamment d'inclure des règles de coopération entre les États membres en cas de pratiques commerciales déloyales de la part d'acheteurs extérieurs à l'UE. Les Vingt-sept suggèrent aussi d'introduire des règles relatives à la couverture des frais engagés en cas d'entraide judiciaire entre Etats. En outre, la position adoptée en CSA souhaite apporter des clarifications

en matière de protection des données et de confidentialité ou encore de refus de se conformer à une demande d'information. La balle est, à présent, dans le camp du Parlement européen

qui doit également se positionner sur le texte de la Commission avant d'entamer des négociations interinstitutionnelles avec le Conseil de l'UE.





ANNONCES FRANC-COMTOISES

Matériel	Achat-Vente	Animaux
Divers 39 - Vends piquets acacia 1.50m 1.80m et 2m à pointer, livré à domicile. Groupement souhaité. ☎ 06 80 32 00 90	Propriété 39 - À vendre exploitation agricole AOP Comté, Gaec 2 associés, secteur de Nozeroy (Jura). ☎ 06 74 76 61 24	Bovins 39 - Prends en pension vaches, génisses 15/04 - 15/10, lot individuel. + foin prairie permanente. 39570 Lons. ☎ 06 84 21 69 15
ARRIVAGE MASSIF Tôles de couverture et bardage 1 ^{er} choix ou déclassées Tôle anti-condensation ► POSSIBILITÉ DE LIVRAISON Tél. 06.82.09.83.55	Divers 39 - Vends luzerne 1ère coupe sur pied 25 ha secteur Nord Jura. ☎ 06 15 26 60 79	Vous voulez faire paraître votre annonce sur les départements 25-39-70-90 plusieurs semaines ? BÉNÉFICIEZ D'UN TARIF DÉGRESSIF ☎ 03 84 43 03 99

GTechniques

Pose Mécanisée

www.gtechniques.ch
 gtechniques@bluewin.ch

- Fonçage sous route
- Vente d'auges
- Travaux de tranchage
- Adduction d'eau aux pâturages
- Enfouissement mécanisé de tuyaux ou câbles

06 08 75 55 30

Bulletin d'abonnement⁽¹⁾

À retourner au **Jura Agricole et Rural** - 455 rue du Colonel-de-Casteljau - BP 420 - 39006 Lons le Saunier CEDEX

Écrire en capitales

Nom - prénom :

Profession :

N° - rue :

Lieudit :

Code postal : Commune :

Adresse e-mail :

Grâce à votre e-mail, vous pourrez vous connecter à : www.juragricole.com

Téléphone fixe : Port :

Cochez ci-dessous, le ou les abonnements et le paiement choisis :

Abonnement 1 an :

Jura Agricole et Rural (PAPIER + DIGITAL) : **110 euros**

TARIF SPÉCIAL Adhèrent SDAE ou collectivité : Jura Agricole et Rural (PAPIER + DIGITAL) : **95,00 euros**

Abonnement 2 ans :

Jura Agricole et Rural : **210,00 euros**

Paiement :

par chèque libellé à l'ordre du Jura Agricole et Rural

par virement IBAN : FR76 1250 6390 0050 9472 0801 080

par Carte Bancaire

par prélèvement

Je désire une facture

Comme vous pouvez le constater, les revues «Cultivar» et «Temps Plein» ne sont plus disponibles pour le moment. Compte tenu de l'augmentation des coûts de la Poste et du papier, une diffusion dématérialisée des magazines Cultivar a été engagée par la presse agricole du Grand Est. Nous ne manquerons pas de vous informer des modalités pratiques si vous êtes intéressé(e).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du Jura Agricole et Rural au **03.84.43.03.99**

Vos coordonnées font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la SCS Jar, société éditrice de Le Jura Agricole et Rural nécessaire pour valider votre abonnement et vous informer des suites de cette action ou d'autres actions menées ultérieurement. Pour votre droit d'accès, de rectification ou d'effacement, écrire au Jura Agricole et Rural. Vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la Cnil, 3 place de Fontenoy TSA 80715, 75334 Paris cedex 07. Les données vous concernant seront effacées en cas d'inactivité de votre part dans un délai de 36 mois. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées aux structures annexes de la SCS Jar, cochez ici

(1) pour tout abonnement pris à compter du 01-01-2025

Saisissez votre petite annonce 24h/24 - 7j/7 sur juragricole.com

Toutes vos petites annonces chaque vendredi

À découper et retourner **avant le mardi 16 heures** à **JURA AGRICOLE ET RURAL - BP 420 39006 LONS LE SAUNIER Cedex** - **Réservé aux particuliers - Professionnels nous contacter**
Ecrire en lettre CAPITALES, une lettre par case, une case vide entre chaque mot

Nom :		6,50 €
Prénom :		
Adresse :		
Code Postal :		
Commune :		
Tél. :		
<input type="checkbox"/> Si vous voulez domicilier au bureau du journal, ajouter 3 € <input type="checkbox"/> Annonce encadrée, ajouter 3,05 € par parution	Veillez insérer mon annonce dans : <input type="checkbox"/> Jura Agricole et Rural + Haute Saône Agricole (70) +4 € <input type="checkbox"/> Jura Agricole et Rural + Terre de Chez Nous (25 et 90) +4 € <input type="checkbox"/> Jura Agricole et Rural + Haute Saône Agricole + Terre de chez nous +6 €	0,75 € 0,75 € 0,75 € 0,75 €
Possibilités de tarifs dégressifs pour parutions multiples. Nous contacter : 03.84.43.03.99 <small>* pour chaque annonce achetée, une parution gratuite sur www.juragricole.com dès le samedi</small>	<small>Vos coordonnées font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la SCS Jar, société éditrice de Le Jura Agricole et Rural nécessaire pour valider votre abonnement et vous informer des suites de cette action ou d'autres actions menées ultérieurement. Pour votre droit d'accès, de rectification ou d'effacement, écrire au Jura Agricole et Rural. Vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la Cnil, 3 place de Fontenoy TSA 80715, 75334 Paris cedex 07. Les données vous concernant seront effacées en cas d'inactivité de votre part dans un délai de 36 mois. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées aux structures annexes de la SCS Jar, cochez ici <input type="checkbox"/></small>	TOTAL :

Le tarif publicité commerciale sera automatiquement appliqué à toute société commerciale pratiquant une activité commerciale utilisant cette grille par erreur



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

ELECTIONS MUNICIPALES

Nouvelles règles pour les communes de moins de 1 000 habitants

Le texte adopté par le Sénat, qui reste encore à examiner en seconde lecture à l'Assemblée nationale, va amener des changements profonds dans l'organisation des élections municipales dans les quelque 25 000 communes de moins de 1 000 habitants.

Retour sur les principales dispositions de ce texte.

Examen et adoption par le Sénat de la proposition de loi « visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ». Rappelons que ce texte, s'il va au bout de son parcours et si le Conseil constitutionnel le valide, entrera en vigueur dès les élections municipales de l'an prochain.

Il supprime les modalités spécifiques d'élection des conseillers municipaux dans les communes de moins de 1 000 habitants, qui appliqueraient donc désormais les mêmes règles que les autres communes. C'est la fin du scrutin plurinominal avec panachage : ces communes éliraient leur conseil municipal au scrutin proportionnel, avec des listes paritaires – autant d'hommes que de femmes et une alternance obligatoire homme/femme sur l'ensemble de la liste.

Conscient des difficultés spécifiques qui peuvent se présenter dans les petites communes, le Sénat a adopté plusieurs dispositions pour faciliter l'application de la réforme. La proposition de loi permet, dans les communes de moins de 1 000 habitants, le dépôt de listes incomplètes, tout en prévoyant un minimum de candidats par liste – une souplesse demandée par les associations d'élus. Ainsi, « la liste est réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif prévu à l'article L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales ».

Dans ces mêmes communes, le Sénat a voté « l'extension de la présomption de complétude [des conseils municipaux] aux communes comptant entre 500 et 999 habitants ». Le conseil municipal serait réputé complet dès lors qu'il compterait 5 membres dans les communes de moins de 100 habitants, 9 membres dans celles de 100 à 499 habitants et 13 membres dans celles de 500 à 999 habitants. Ce caractère réputé complet serait pérennisé en cours de mandat.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le texte prévoit un nouveau mécanisme d'élections complémentaires (lorsque le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de ses membres) « de manière à prévenir la multiplication d'élections partielles intégrales ». L'élection complémentaire se ferait bien au scrutin de liste, mais la liste pourrait ne comporter que le nombre d'élus nécessaire pour compléter le conseil municipal « et au plus deux candidats supplémentaires ».

Par ailleurs, il serait possible que la liste soit réputée complète dès lors qu'elle compte « jusqu'à

deux candidats de moins qu'il y a de sièges à pourvoir pour compléter le conseil ».

Concernant l'élection des adjoints au maire, le texte prévoit qu'« en cas de vacance dans les communes de moins de 1 000 habitants, le ou les adjoints sont désignés parmi les conseillers, sans tenir compte du sexe de ces derniers ».

Désignation des conseillers communautaires

Un long débat a eu lieu, en séance, sur la question de l'élection des conseillers communautaires. Rappelons que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux, par « fléchage » : sur le bulletin de vote figure à la fois la liste des conseillers municipaux et celle des conseillers communautaires. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont, en revanche, désignés dans l'ordre du tableau au moment de l'élection du maire et des adjoints.

Les sénateurs, en commission, ont souhaité généraliser l'élection des conseillers communautaires par fléchage. Ce point a fait débat, le gouvernement ayant déposé un amendement de suppression de ce dispositif. Pour le gouvernement en effet, il est « disproportionné », dans la mesure où « il créerait des contraintes excessives pour les petites communes ». La ministre chargée de la Ruralité, Françoise Gatel, a expliqué que la loi prévoit actuellement « que lorsqu'il n'y a qu'un conseiller communautaire dans la commune, c'est par défaut le maire, sauf décision contraire de sa part. Avec le système du fléchage, en cas de démission d'un maire, le nouveau maire ne sera pas de facto conseiller communautaire. Cela pourrait créer des dissensions au sein de l'intercommunalité ».

Le gouvernement a convaincu les sénateurs, qui ont voté la suppression de ce dispositif. En l'état, ce texte n'instaure donc pas le fléchage dans les communes de moins de 1 000 habitants – au grand dam d'Intercommunalités de France, dont le président, Sébastien Martin, regrette, dans un entretien à La Gazette des communes cet « abandon ».

Xavier Brivet et Franck Lemarc

(Source : Maire info) ■

AGRI CONSEIL 39 INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé en date du 02-04-2025 a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé "GAEC LEGUMES DE SAINT-LAMAIN". Son siège social est fixé : 50 A Grande Rue – 39800 CHAMOLE. Il sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER. GAEC agréé le 19-02-2025, enregistré sous le n°39-1357.

Pour avis,
Les gérants.

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Xavier JACQUES Notaire associé à CHAMPAGNOLE le 1er avril 2025 Mr Alain, Pierre, Marcel GOLAY, retraité, né à SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX (39150) le 14 avril 1954 et Mme Edith, Maria, Antonie CRETIN, retraitée, son épouse née à HAUTS DE BIENNE (39400) le 12 mars 1958, demeurant ensemble à BOIS D'AMONT (39220) 1096 rue du Vivier. Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BOIS D'AMONT (39220) le 22 mai 1976 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré. Ont adopté pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE prévu par l'article 1526 du Code Civil. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Xavier JACQUES notaire à CHAMPAGNOLE.

Pour unique insertion
Me Xavier JACQUES Notaire

AGRI CONSEIL 39 EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DU GRAND JOUSSEROT

Siège social : 2 Rue du Grand Jousserot
Jousserot
39120 LONGWY-SUR-LE-DOUBS
Société civile au capital
social variable de 30.552 €
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER
n° 414 800 276

Le 01-04-2025, l'associé a décidé :
- de transformer la société en SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE dénommée "SARL GAUDILLIER STÉPHANE", sans création d'un être moral nouveau ;
- de modifier l'objet social qui est désormais : Toutes activités agricoles entendues, au sens de l'article L.3111-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, y compris les activités situées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ; L'exercice de tous travaux agricoles, de travaux publics, d'amélioration foncière ainsi que la restauration, la création et l'entretien de propriétés et de voiries et toutes opérations commerciales accessoires ou connexes à l'activité agricole ou exercée en milieu rural ; L'achat, vente et location de matériels et fournitures agricoles et divers matériaux, transport pour son propre compte de produits et matériaux agricoles et d'aménagements à moins de 100 km ; Prestataires de services agricoles et d'aménagements, mises à disposition et organisations de main-d'œuvre, conseil ; Les prestations et la vente de tout objet ou matériel susceptibles de faciliter, de stimuler et de promouvoir lesdites activités ; La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous immeubles ou droits immobiliers bâtis ou non bâtis qui pourront être pris à bail par elle et dont elle pourra devenir propriétaire par voies d'acquisitions, d'apports, d'échanges ou autrement ; L'achat, vente de fourrages et de paille ; L'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle à la jouissance, ainsi que la vente de l'énergie produite à des opérateurs agréés, ainsi que toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
- de ne pas modifier le siège social, la durée et le capital social de la société,
- de nommer M. GAUDILLIER Stéphane, demeurant : 2 Rue du Grand Jousserot – Jousserot – 39120 LONGWY-SUR-LE-DOUBS, gérant pour une durée illimitée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
Le gérant

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE DU VILLAGE

Société à capital variable
Siège social : 6 rue du Comté
39400 LONGCHAUMOIS
Agréée N° 39-218
SIRET : 77839079900014

CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira le Vendredi 18 avril 2025 à 14h - Salle de loisirs 39400 Longchaumois

Ordre du jour :
1) Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2) Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3) Quitus aux administrateurs
4) Dotation des réserves obligatoires
5) Dotation des réserves libres et distributions
6) Renouvellement du tiers sortant du CA
7) Ratification de cooptation en CA
8) Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9) Remplacement d'un administrateur
10) Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11) Constatation de la variation du capital social
12) Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13) Conventions réglementées
14) Document relatif aux informations sur le prix
15) Pouvoirs pour les formalités
16) Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président,
Benjamin GABRIEL ROBEZ

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 4 mars 2024, Monsieur Antonio Pietro MARTINELLI, en son vivant Retraité, demeurant à LA LOYE (39380) 22 rue des Loups.
Né à COSTA VOLPINO (ITALIE), le 22 mai 1942.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Italienne.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à LA LOYE (39380) (FRANCE) le 29 octobre 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Chantal BONIN, Notaire titulaire d'un Office Notarial à MONT-SOUS-VAUDREY, 10bis rue Jules Grévy, le 2 avril 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Chantal BONIN, Notaire à MONT SOUS VAUDREY 39380, référence CRPCEN : 39045, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LONS LE SAUNIER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Lisez et faites lire
Le Jura Agricole et Rural :
www.juragricole.com

SCI ASM INVEST

Société civile immobilière
au capital de 900 Euros
Siège social : 60 rue Louis le Grand
39140 BLETTERANS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/04/2025, il a été constituée une société civile immobilière :
Dénomination sociale : SCI ASM Invest
Capital : 900 Euros, nombre de parts : 90, valeur nominale des parts : 10 Euros; l'apport est exclusivement fait en numéraire
Siège social : 60 rue Louis le Grand – 39140 BLETTERANS
Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeuble et biens immobiliers.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Mr Arnaud GUERIN - est désigné en qualité de gérant sans limitation de la durée du mandat.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.

Pour Avis,
La Gérance

LEGALTYS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA TOUR DU MEIX, le 26 mars 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination sociale : RANNEK
Siège social : LA TOUR DU MEIX (39270) 4 rue Au Tilleul,
Objet social : Restauration rapide à emporter et sur place, fabrication de pizzas, snack, gaufres, crêpes, vente de boissons non alcoolisées et alcoolisées petite licence restauration et à emporter, vente de glaces, divers produits locaux, vente de cartes postales et articles de plage, location de matériel de plage et d'articles de loisirs et de sport. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Président : M. Merlin RENNAN, demeurant 1 Petit Chatel, 39170 LAVANS LES ST CLAUDE, est nommé président pour une durée illimitée.
Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés à la majorité des voix. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis
Le Président

AGRI CONSEIL 39

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU DE LA BASCULE

Siège social : Rue du Soleil Levant
39800 PLASNE
agréé le 29-03-2015
sous le n°39-1144
R.C.S. Lons-Le-Saunier
n° 350 953 543

Par décision du 02-04-2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 650 Chemin des Allus – 39800 PLASNE. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis,
la gérance.



le Jura
AGRICOLE ET RURAL

Le Jura Agricole et Rural, hebdomadaire d'informations générales et rurales
Éditeur : SCS JAR au capital de 140 000 € - Maison des Agriculteurs
655 rue du Colonel-de-Casteljau - BP 420 - 39064 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 43 03 99 - Fax 03 84 26 49 92 - E-mail : annoncelegale@juragricole.com
Site internet : <http://www.juragricole.com>. Création : 01-07-1997 - Durée : 99 ans.
Commanditaire : Association Le Jura Agricole et Rural. Commandité : SARL SOGEJAR
Gérant : SARL SOGEJAR représentée par Jean-Marie Hervé
Directeur de la publication, responsable de la rédaction : Etienne Rougeaux
Rédacteurs : Sébastien CLOSA, Isabelle RENAUT - CPPRP - 0928 T 85420



Travaux OJD 2023 - 2 202 ex. Dépôt légal à parution. ISSN : 0223-771X
Publication nationale : l'Agricole - 474 rue Fernat - CS41442 - 75483 Paris Cedex 14.
Tel. : 01 49 94 94 22
Publication régionale et locale : ARB Publication - Agrapole - 23 rue Jean-Baldassini - 47344
Lyon Cedex 07 - Contact : Isabelle PELDOUX 06 79 44 96 70.
Abonnement un an : 110 €
Impression : Imprimerie de l'Évesnois - 1 rue Pierre Charpy - 59440 Avesnes sur Helpe
Journal agréé pour l'insertion des annonces légales et judiciaires
Pour le département du Jura.

ACPM
2023



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes sous signatures privées en date du 19 février 2025, de la société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : «SCI ALTHEA PATRIMOINE»
Siège : 47 chemin de la Combe Truchenne à DOLE (Jura)
Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition, la propriété, l'apport, l'exploitation par bail, location, location en meublé ou autrement, ainsi que l'aliénation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
Capital social : 1.000,00 Euros en numéraire.
Gérants : Mr Christophe MONNERET, demeurant à DOLE (Jura), 47 chemin de la Combe Truchenne.
Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au R.C.S. de LONS LE SAUNIER (39)
POUR AVIS ET MENTION

UNION DE COOPÉRATIVES AGRICOLES « JURAMONTS COMTE »

21 place des déportés
39800 POLIGNY
N° SIRET : 778 412 296 000 15
Agréée sous le n°39 327

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les associés coopérateurs de l'Union de Coopératives Agricoles « Juramonts Comté » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 24 avril 2025 qui se tiendra à la salle des fêtes de Meillonas (01370), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024
- Rapport financier de l'exercice
- Rapport moral du Président
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports et quitus aux administrateurs
- Affectation des excédents
- Constatation de la variation du capital social souscrit
- Election du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale (article 30)
- Fixation du budget formation des administrateurs- Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédant l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Le Conseil d'Administration

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Frédérique PRACT, notaire à SALINS LES BAINS, 1 rue Gambetta, le 26 mars 2025, Monsieur Christian André NOURRISSON, retraité, et Madame Nadine Yvonne Paulette GADOIN, retraitée, AIGLE-PIERRE (39110) 3 Chemin de la Chaux mariés à SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS (76160) le 12 juillet 2008 sans contrat ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant. Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à Me PRACT, notaire à SALINS LES BAINS. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent.
Pour insertion
Le notaire.

SARL ZIEGLER,

SARL au capital de 21 200 euros,
Siège social : 27 Rue des Arènes
39100 DOLE,
RCS LONS-LE-SAUNIER 790 027 049

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2025, l'associé unique a pris acte de la décision prise par Monsieur Paul ZIEGLER de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveaux gérants Monsieur Benoît ZIEGLER demeurant 27, rue des Arènes 39100 DOLE et Monsieur Romain ZIEGLER demeurant 20, route de Goux 39100 VILLETTE LES DOLE pour une durée non limitée à compter du 1er avril 2025. L'associé unique a également décidé de modifier l'objet social de la société en retirant les activités plomberie, chauffage et isolation intérieure et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, la Gérance.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE FROMAGÈRE LA FRUITIÈRE DU PLATEAU DES ROUSSES

Société à capital variable
Siège social : Fromagerie
39220 LES ROUSSES
Agréée N° 39-187
SIRET : 77841619800019

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira Vendredi 18 avril 2025 à 9h45, 155 rte du Mont St Jean 39220 LES ROUSSES
Ordre du jour :
1) Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2) Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3) Quitus aux administrateurs
4) Dotation des réserves obligatoires
5) Dotation des réserves libres et distributions
6) Renouvellement du tiers sortant du CA
7) Ratification de cooptation en CA
8) Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9) Remplacement d'un administrateur
10) Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11) Constatation de la variation du capital social
12) Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13) Conventions réglementées
14) Document relatif aux informations sur le prix
15) Pouvoirs pour les formalités
16) Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15ème jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.
Pour le Conseil d'Administration
La Présidente, Sylvie TINGUELY

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Isabelle MEYNIAL-DESMARE, en date du 12 mars 2025, à 39240 ARINTHOD.
Dénomination : SCI Top'Loc.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1200 euros
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Siège social : 2 Rue du Moulin Givria, 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE
La société sera immatriculée au RCS de Lons le Saunier.
Gérant : Monsieur Benoit CAILLAT, demeurant 2 Rue du Moulin GIVRIA 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE
Gérante : Madame Valérie CAILLAT, demeurant 12 Rue du Plan Pernet Givria, 39240 Valzin en Petite Montagne
Pour avis.

FRUITIÈRE VINICOLE D'ARBOIS

Société Coopérative Agricole
2 rue des Fossés - BP 27
39601 ARBOIS CEDEX

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de la Fruitière Vinicole d'Arbois, société coopérative agricole, n° agrément : 39.63, vous invite à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire le :
Vendredi 25 avril 2025 à 14h45
à la Fruitière Vinicole d'Arbois - « Maison 1906 »
2 Rue des Fossés - 39600 ARBOIS qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, selon l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration aux associés coopérateurs sur l'exercice clos au 31 décembre 2024
- Rapports d'activité 2024
- Rapports du Commissaire aux comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des Comptes
- Quitus aux administrateurs
- Constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions autorisées par le Conseil d'Administration
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Approbation du budget dédié à la formation des administrateurs
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Vous pouvez prendre connaissance des comptes annuels de l'exercice 2024, d'un document donnant des informations sur les prix, des rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire aux Comptes, et des résolutions, au siège social, pendant les 15 jours précédant cette assemblée.
Le Conseil d'Administration

COULEUR JURA

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 4 500 euros
Siège social et siège de liquidation :
4 rue de Nozeroy, 39250 ONGLIERES
508 605 706 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision du 31 mars 2025, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de LONS-LE-SAUNIER en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole recherche dès 2025 :

Un éleveur ovin professionnel pouvant faire pâturer un troupeau d'environ 200 mères. Les terrains mis à disposition sont des pelouses sèches classées Espaces Naturels Sensibles du Mont Roland et du Mont Joly sur les communes de Jouhe, Sampans, Monnières et Dole. Au total 38 hectares à pâturer, divisés en 17 parcs (4 sur le Mt Joly [8 ha] et 13 sur le Mt Roland [29 ha]) de 2,3 ha en moyenne.
Chaque parc est alimenté en eau (sauf 1) et équipé d'une clôture électrifiée sur secteur et/ou sur électrificateur mobile. Le passage du troupeau est à effectuer sur la saison de pâturage, en rotation sur les différents parcs. Le classement des sites implique de respecter un cahier des charges de pâturage extensif et sans intrants. La mise à disposition des terrains relèvera d'un contrat de prêt à usage gratuit ou « commodat ».
Une copie du formulaire de recensement fourni à l'Établissement de l'Élevage 2025 sera exigé.
Pour tout renseignement ou faire acte de candidature, contactez le Service environnement du Grand Dole :
Email : environnement@grand-dole.fr
Tel : 03.70.58.40.10
Toute personne intéressée est priée de se manifester sous 15 jours après la diffusion de cet appel.

CARRIERE DU FOURNEY

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de Château-des-Prés
CHAUX-DES-PRES, 39150 NANCHEZ
809 656 622 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision du Président en date du 01.03.2025, il résulte que :
M. Emmanuel GOYARD demeurant : 14, Les Belbenois - Prénovel - 39150 NANCHEZ
M. Benoît GOYARD demeurant : 3, Rue des Passeurs - 39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX ont été nommés directeurs généraux de la société.
POUR AVIS
Le Président

DISTRI-MATIC FC

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 3 Place des Saines
39570 MONTMOROT
789 068 913 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31/01/2025, Monsieur Romain GUYOT demeurant 12 Rue Léon et Cécile Mathy 39570 MONTMOROT, a été nommé Président à compter du 1er février 2025 à zéro heure, en remplacement de Mr Didier BERNARD, démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.
Pour avis,

MAIRIE DE MORBIER 39400

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête relative à la régularisation d'une voie communale sur une emprise du domaine public. Par arrêté du 21 mars 2025, M. le Maire de la commune de MORBIER a ordonné l'ouverture de l'enquête publique citée ci-dessus. M. Daniel BOURGEOIS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Maire. L'enquête se déroulera en MAIRIE de MORBIER du 29 avril au 14 mai 2025 aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de MORBIER. M. le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de MORBIER le mardi 29 avril 2025 de 9h à 11h et le mercredi 14 mai 2025 de 15h à 17h. Il est possible d'adresser des observations au Commissaire Enquêteur par courrier ou par mail à la mairie de Morbier. Quinze jours après la fin de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Morbier.

SCI DE L'AVENIR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 26/03/2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION: SCI DE L'AVENIR
FORME: Société Civile Immobilière
OBJET: L'acquisition, la propriété, la jouissance, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous Immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et aliénation à titre exceptionnel, de ces biens et droits immobiliers, au moyen de ventes, échanges ou apports en société.
CAPITAL SOCIAL: 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune. Il correspond au total des apports en numéraire nets de l'ensemble des associés.
SIEGE SOCIAL: 8, impasse des Iris - 39120 NEUBLANS ABERGEMENT
DUREE: 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS. Son début d'activité est fixé au 20/04/2025.
GERANTS: Mme Laetitia BONNIN et M. Alain BONNIN domiciliés ensemble au 8, impasse des Iris - 39120 NEUBLANS ABERGEMENT.
Les cessions de parts entre associés et aux descendants sont libres ; celles faites à des tiers sont soumises à agrément donné à la majorité qualifiée des 2/3 du capital social par décision collective extraordinaire.
La Société sera immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER.
Pour avis

D&D PRINT ECO SOLUTIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 3 Ferme de Californie
39300 MONTROND
515 231 025 RCS LONS LE SAUNIER

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes des DAU en date du 25/03/2025, les mentions soumises à publication sont les suivantes :
Forme
Ancienne mention : Société à responsabilité limitée à associé unique Nouvelle mention : Société par actions simplifiée à associé unique
Administration
Ancienne mention :
Gérant : Marion LEROUX demeurant à 39 B Grande rue 39300 LE PASQUIER
Nouvelle mention :
Président : Monsieur Pierre DOLE demeurant à 39 B Grande rue 39300 LE PASQUIER
Mention sera faite au RCS : LONS LE SAUNIER.
Pour avis
Pierre DOLE

WHISPER

Société par actions simplifiée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 70 Rue Jean-Philippe RAMEAU
39000 LONS LE SAUNIER

Aux termes d'un acte sous signatures électroniques établi en date du 05 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée
DÉNOMINATION : WHISPER
SIEGE : LONS-LE-SAUNIER (39000) – 70 Rue Jean-Philippe RAMEAU
CAPITAL : 7 000,00 €
OBJET : La fabrication de tous modérateurs de sons et de tous types d'accessoires d'armes privées ou militaires. La réalisation, au profit de toutes personnes, organismes, structures... de tous audits, études, tests, conseils, assistance, analyse, formations... dans le domaine de la défense et de la protection civile ou militaire (tant des personnes que des biens).
DUREE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
AGREMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
DIRECTION : Présidente : POLYMIUN, SASU au capital de 3 000 €, ayant son siège social à LONS-LE-SAUNIER (39000) - 70 Rue Jean-Philippe Rameau, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER, sous le n° 908 559 826, Directrice Générale : ULTIMA CONSULTING, SASU au capital de 1 000 €, ayant son siège social à PAU (64000) - 5 Rue Raymond Plante, immatriculée au RCS de PAU sous le n° 911 813 822.
IMMATRICULATION : RCS de LONS-LE-SAUNIER
Pour avis, La Présidente

Lisez et faites lire Le Jura Agricole et Rural : www.juragricole.com

VOUS ÊTES ABONNÉ ? Grâce à votre CODE ABONNÉ* lisez votre journal sur votre smartphone ou tablette dès le jeudi soir GRATUITEMENT * Code égaré ? demandez-le à Aline au 03 84 43 03 99

Professionnel du droit ou particulier Publiez vos annonces en toute autonomie 24h24 - 7j/7 Gagnez du temps pour publier vos annonces judiciaires et légales Sans intermédiaires Dans toute la France ! Nous relisons votre annonce avant publication



EMPLOI



JAR 1525 **Vous souhaitez contribuer à la promotion du vignoble jurassien fier de ses 4 AOC géographiques** (L'Etoile, Côtes du Jura, Arbois et Château-Chalon) et 3 AOC produits (Crémant du Jura, Macvin du Jura et Marc du Jura). Expérimenté(e), vous souhaitez approfondir vos compétences viticoles ? **Ne cherchez plus, rejoignez Soelis emploi partagé !** Nos viticulteurs soucieux du respect de l'environnement n'attendent que vous. Présent dans l'ensemble du département du Jura, l'association Soelis emploi partagé regroupe le groupement d'employeurs départemental et le service de remplacement du Jura à destination principale du secteur viticole et agricole. Plusieurs salariés de notre groupement ont plaisir de partager leur temps avec d'autres entreprises ou collectivités (fruitières viticoles ou à comté, communes, artisans, ...). Une structure dynamique qui travaille, en équipe, pour donner les meilleures conditions possibles à ses employés. Nous sommes soucieux du bien-être de nos ouvriers viticoles et cherchons des solutions individualisées pour chacun d'entre eux. Bienveillance, écoute, performance et exigence seront au cœur de notre collaboration.

VITICULTURE

SECTEUR ARBOIS - TRACTORISTE POLYVALENT H/F - OFR-371376

Domaine viticole de 15 ha conduit en biodynamie. Vous intégrez une équipe de 5 salariés permanents, complétée par les saisonniers.
Missions: en lien avec l'équipe et le chef de culture 1. Vous intervenez principalement sur la conduite du matériel viticole : travail du sol, traitements, tracteur vigneron, enjambeur. Dans le prolongement de ces activités, vous serez amené(e) à effectuer l'entretien de base du matériel. 2. Vous intervenez en renfort de l'équipe sur le travail piéton à la vigne (taille, ébourgeonnage). 3. Vous participez aux travaux de cave, aide aux vinifications, mise en bouteille.
Profil: capacité à travailler en équipe indispensable, volontaire, investi(e). Certiphyto nécessaire (possibilité de le passer lors de la prise de poste).
Conditions: CDI temps plein annualisé. Permis B indispensable pour se déplacer sur le domaine. **Rémunération selon compétences et expériences.**
Les petits + : accompagnement à la prise de poste. Formations interne et externe mises en place pour le développement des compétences. Équipe jeune et dynamique, moments de convivialité. Locaux neufs, avec cuisine chauffée pour les pauses repas et sanitaires (WC et douche) à disposition. Équipements de travail fournis. En plus des missions principales de tractoriste, c'est donc avant tout de la polyvalence qui est recherchée par le domaine. Venez participer activement au développement du domaine par vos idées et expériences, à travers ce poste aux missions diversifiées !
Poste à pourvoir dès que possible. CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

SECTEUR ARBOIS - CHEF D'ÉQUIPE VITICOLE H/F - OFR-772008

Domaine viticole en biodynamie. Missions : encadrer l'équipe de salariés permanents et saisonniers du domaine pour une parfaite exécution des travaux piétons en vigne tout au long de l'année.
Responsabilités : vous êtes le responsable et le garant de la qualité des travaux piétons en vigne.
Vous devez : organiser et exécuter l'ensemble des travaux piétons en biodynamie dans les vignes : taille, travaux en vert, plantations et repiquages, entretien du palissage, application des préparas biodynamiques... Contrôler la qualité des travaux effectués selon les pratiques en vigueur et le niveau de qualité attendu au domaine. Observer et connaître chaque vigne afin de réaliser un travail adapté aux besoins de chaque parcelle. Remonter les informations (suivi des travaux, observations...) au second d'exploitation et proposer des améliorations. Garantir la cohésion de l'équipe et intégrer les nouveaux salariés. Gérer et entretenir le matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Participer aux autres travaux en cave lorsque nécessaire. Vous êtes sous la responsabilité et travaillerez main dans la main avec le second d'Exploitation.
Profil : convaincu par la biodynamie, partageant ses valeurs. Deux ans d'expérience minimum dans le secteur viticole. Solides connaissances et pratiques de l'ensemble des travaux agricoles piétons. Capacité à manager une équipe et faire preuve de pédagogie. Ouverture au changement et force de proposition pour améliorer toujours plus nos méthodes.
Avantages : domaine jeune et innovant. Accompagnement de qualité et formation dans la prise de poste, cadre chaleureux, installations récentes et confortables pour le personnel. Expériences innovantes, formations...
Rémunération : à partir de 12€ brut de l'heure, selon profil et compétences.
Poste à pourvoir dès que possible. CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

SECTEUR ARBOIS - AGENT VITICOLE POUR LA GESTION DES STOCKS ET DES COMMANDES H/F - OFR-777299

Domaine viticole en biodynamie. Missions : vous êtes le garant pour que chaque client reçoive une commande parfaite dans ses moindres détails et personnalisée selon ses souhaits. Subsidiatement, vous participez aux autres travaux du Domaine. Vous êtes sous la responsabilité du Second d'Exploitation et travaillez étroitement avec la Responsable Relation Client. **Responsabilités :** Gestion des stocks - Préparation des commandes - Participation aux autres travaux du domaine. **Vendanges :** préparation et travaux de vinification. Travaux vignes et cave : mise en bouteille, taille, travaux piétons, etc... Autres travaux nécessaires à l'exploitation viticole.
Répartition du travail : gestion des commandes et stock, environ 70% du temps de travail ; travaux du domaine, environ 30% du temps de travail. Ces temps sont des estimations et sont amenés à varier en fonction du volume de la récolte et des besoins. **Profil :** organisé et rigoureux - sens du client et grande attention au détail - à l'aise avec l'ordinateur et les outils digitaux - envie d'améliorer et d'optimiser les procédures - ouverture au changement et force de proposition pour améliorer toujours plus nos méthodes - attrait pour la biodynamie.
Avantages : domaine jeune et innovant - accompagnement de qualité et formation dans la prise de poste - ambiance dynamique - cadre chaleureux, installations récentes et confortables pour le personnel - salaire et avantages attractifs (mutuelle, primes...) - expériences innovantes, formations...
Poste à pourvoir dès que possible. CDI temps plein. Envoyer votre CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

SECTEUR ARBOIS - OUVRIER VITICOLE H/F - OFR-800701

Domaine de 30 ha réputé et familial, en culture raisonnée. Missions : Sous la responsabilité du gérant : vous participez à l'ensemble des travaux du cycle de la vigne et des traitements, de la taille aux vendanges, dans le respect des mesures agro-environnementales en place. Vous maîtrisez la conduite des différents engins agricoles, vous permettant d'assurer à terme, en toute autonomie et en toute sécurité l'entretien courant, le démontage/remontage et le réglage des outils (charrue, pulvérisateur...). Vous effectuez les traitements phytosanitaires.
Profil recherché : expérience exigée. Désireux de travailler sur le long terme en équipe. Organisé et rigoureux. Attrait pour la culture raisonnée. Autonomie. Aimer le travail en équipe. Capacités d'adaptation et d'observation. Être polyvalent, impliqué, respectueux des consignes. Permis B néc essaire.
Avantages : réelles possibilités d'évolution professionnelle. Direction à l'écoute de ses employés. Ambiance familiale et conviviale. Matériel récent et entretenu. Salaire à définir selon profil.
Poste à pourvoir dès que possible. CDI temps plein. Rémunération selon expérience. CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.



JAR 1525 **Présente dans l'ensemble du département du Jura, l'association Soelis emploi partagé regroupe le groupement d'employeurs départemental et le service de remplacement à destination principale du secteur agricole et viticole.** Plusieurs salarié(e)s de notre groupement ont plaisir de partager leur temps avec d'autres entreprises ou collectivités (fruitières à comté ou viticoles, communes, artisans, ...). Une structure dynamique qui travaille, en équipe, pour donner les meilleures conditions possibles à ses collaborateurs/trices. Nous sommes soucieux du bien-être de nos salarié(e)s et cherchons des solutions individualisées pour chacun(e) d'entre eux/elles. Bienveillance, écoute, performance et exigence seront au cœur de notre collaboration. **Rejoindre Soelis emploi partagé, c'est :** continuer à vous former et monter en compétences tout au long de votre parcours professionnel ; un CSE constitué de salariés qui sont là pour vous représenter ; partager des moments conviviaux avec d'autres salariés ; bénéficier du soutien régulier de votre futur(e) responsable planning ; travailler selon vos envies sur une ou plusieurs fermes au côté du chef d'exploitation ou en remplacement en fonction de vos envies.

BOVINS LAIT

SECTEUR POLIGNY JUSQU'À CHAMPAGNOLE - SALARIÉ AGRICOLE POLYVALENT H/F - OFR-782524

Pour du remplacement ou du complément de main-d'œuvre. Formation agricole, connaissances et première expérience en traite d'au moins 1 an. Vous souhaitez vous investir dans le monde agricole ? Rejoignez notre équipe dynamique qui saura vous accompagner tout au long de votre parcours au sein de notre structure.
Futur(e) agent polyculture-élevage, vos missions principales seront : la traite ; les soins aux animaux ; la conduite d'engins et de matériels agricoles ; les travaux des champs selon la saison. Nous pouvons adapter vos missions en fonction de vos compétences. Nous vous proposons un CDI temps plein annualisé. Salaire à partir de 11,88€ brut/heure, la rémunération est évolutive en fonction des compétences.
Avantages proposés par Soelis emploi partagé : dimanches et jours fériés majorés à 50% (contre 25% prévu par la convention collective) ; voiture de service pour les agents du service de remplacement ou indemnisation des kilomètres à partir du 20^e ; maintien de salaire en cas d'arrêt ; chèques cadeaux du CSE ; équipements fournis ; congé menstruel ; tutorat et salarié référent ; formations ; deux primes par an pour les agents de remplacement attribuées sur les critères suivants : disponibilité, polyvalence, urgences, ... pouvant aller jusqu'à 400 €/an ; accompagnement de votre installation dans le Jura et de celle de votre conjoint(e) (crèche, école, recherche d'emploi pour votre conjoint(e), mise en relation avec votre commune, ...). Une plateforme web *mirabelle* vient faciliter toute la gestion administrative de votre emploi. Service RH disponible sur le suivi des compétences : formation, Santé Sécurité au Travail, ... Mutuelle et prévoyance d'entreprise.
Poste à pourvoir dès que possible. Candidature avec CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

SECTEUR CHAMPAGNOLE - SALARIÉ AGRICOLE H/F - OFR-800695

GAEC de 2 associés ; 50 vaches laitières ; 10 à 15 génisses ; salle de traite : 2x5, décrochage automatique, refaite en 2024 ; AOP comté, 301 000 litres produits par an.
Missions : traite ; soins aux animaux ; conduite d'engins et de matériels agricoles ; travaux des champs selon la saison.
Compétences indispensables : autonomie pour traire, réaliser les soins aux animaux et conduire les engins agricoles ; faire preuve de communication et être capable de transmettre différentes données aux exploitants. **Permis B**, vous avez un moyen de locomotion pour vous déplacer. Idéalement 5 ans d'expérience en tant que salarié(e) agricole.
CDI intermittent. Salaire à partir de 11,88 € brut/h (en fonction des compétences et de l'expérience).
Avantages de l'exploitation : présence de WC sur l'exploitation ; possibilité de manger avec les exploitants ; mise à disposition de micro-onde.
Avantages proposés par Soelis emploi partagé : dimanches et jours fériés majorés à 50% (contre 25% prévu par la convention collective) ; voiture de service pour les agents du service de remplacement ou indemnisation des kilomètres à partir du 20^e ; maintien de salaire en cas d'arrêt ; chèques cadeaux du CSE ; équipements fournis ; congé menstruel ; tutorat et salarié référent ; formations ; deux primes par an pour les agents de remplacement attribuées sur les critères suivants : disponibilité, polyvalence, urgences, ...pouvant aller jusqu'à 400 €/an ; accompagnement de votre installation dans le Jura et de celle de votre conjoint(e) (crèche, école, recherche d'emploi pour votre conjoint(e), mise en relation avec votre commune, ...). Une plateforme web appelée *mirabelle* vient faciliter toute la gestion administrative de votre emploi ; service RH disponible sur le suivi des compétences : formation, Santé Sécurité au Travail, ... Mutuelle et prévoyance d'entreprise.
Poste à pourvoir dès que possible. Candidature avec CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

SECTEUR SALINS LES BAINS - SALARIÉ AGRICOLE H/F - OFR-806106

Pour du remplacement ou du complément de main-d'œuvre. Missions principales : traite, soins et suivi des animaux, conduite et travaux dans les champs selon la saison. Diverses missions en fonction des compétences de la personne recrutée. **Profil :** Formation agricole avec première expérience d'environ 1 an en traite et en soin des animaux (stage, alternance, emploi).
Poste en CDI temps plein annualisé. Salaire selon compétences et motivation **Facilité de logement (Mesnay) jusqu'au 15/08/2025.**
Poste à pourvoir dès que possible. Candidature avec CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

SECTEUR POLIGNY - CHAMPAGNOLE - BOUVIER / OUVRIER D'ABATTOIR H/F - OFR-787563

Missions : réception des animaux ; contrôle des documents d'identification avant le déchargement ; évaluation du bien-être des animaux et état de propreté ; enregistrement des documents d'identification des animaux ; relation directe avec les préposés vétérinaires ; nettoyage et maintien de l'état de propreté et d'hygiène du poste pendant l'abattage ; respect du plan de nettoyage et la désinfection de l'abattoir ; nettoyage et la désinfection de votre petit matériel et matériel personnel ; respect des différentes consignes apportées par le responsable de file ou la responsable qualité.
Compétences indispensables : connaître et respecter les règles de protection animale et de bien-être animal ; connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire ; savoir effectuer la traçabilité des produits ; connaître et respecter les règles et consignes de sécurité. **Profil :** permis B, vous avez un moyen de locomotion pour vous déplacer. Première expérience dans le milieu animal vivant. Être motivé(e)s. Le certificat de protection animale serait un plus mais n'est pas obligatoire.
Poste : CDI temps plein, 38h/semaine. Salaire à partir de 11,88€ brut/heure, la rémunération est évolutive en fonction des compétences et de l'expérience. **Horaires :** Lundi: 4h00 - 17h00 / Mardi: 4h00 - 12h00 / Mercredi: 4h00 - 17h00 ou 12h00 - 17h00 (une semaine sur deux, les horaires changent) / Jeudi: 4h00 - 12h00. **Avantages :** travail uniquement 4 jours par semaine et vous finissez à 12h00 le jeudi.
Poste à pourvoir dès que possible. Candidature avec CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

SECTEUR VAL D'AMOUR - NORD JURA - CHAUFFEUR EN CONDUITE DE TRACTEUR H/F - OFR-799653

Exploitation agricole en polyculture élevage de 273 ha en polyculture élevage (dont 175 ha de grande culture). **Missions :** faire les semis, foins (fauche, pirochette, andaineur), labour, herse, bineuse, petite maintenance du matériel
Expérience en tant que chauffeur en conduite tracteur indispensable. CDD saisonnier de 9 mois à temps plein.
Avantages : logement meublé indépendant mis à disposition en plus du salaire ! Rémunération nette mensuelle: 2 000 euros.
Les petits + : Découverte d'une ferme avec transformation et vente directe en production d'huile et viande (45 000 bouteilles et vente d'une bête tous les 15 jours) ; formation à la grande culture BIO. **Poste à pourvoir dès que possible. Candidature avec CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.**

NOS OFFRES SAISONNIÈRES

Scannez les QR Code pour accéder au détail de ces offres et postuler, ou rendez-vous sur soelis.net

CHANTIER MAÏS Offre OFR-794952		CHANTIER LIAGE DE LA VIGNE : Offre OFR-800511		CHANTIER RELEVAGE DE LA VIGNE : Offre OFR-806972	
--	--	---	--	--	--

Embauchez en toute tranquillité avec le Guichet unique Soelis et sa « BOURSE DE L'APPRENTISSAGE » !

Savez-vous que vous pouvez prendre le « Pack Geiq Jura Qualif » ? C'est 0 papier 100% sécurisé !

----- OFFRE APPRENTI -----

■ Réf HGU - jeune de 25 ans du Doubs, recherche sur le secteur du Jura ou du Doubs une structure associative d'expertise naturaliste pour pouvoir préparer un BTS A GPN sur 2 années au CFA de Montmorot. Autonome pour ses déplacements.



Contact: GUICHET EMPLOI
 Tél. 03 84 35 14 51 E-mail : jura@anefa.org
 Permanences du lundi au vendredi: 8h30-12h et 13h30-17h30



Contact: GUICHET EMPLOI
 Tél. 03 84 35 14 51 E-mail : jura@anefa.org
 Permanences du lundi au vendredi: 8h30-12h et 13h30-17h30



EN PRATIQUE...

FORMEZ-VOUS AVEC L'ADFPA



■ **Obtenir ou renouveler son « Certiphyto » via le test seul**
Objectif : obtenir ou renouveler pour 5 ans son certificat individuel d'application des produits phytosanitaires. Pour plus d'information sur la voie du test seul, nous contacter.
Public/prérequis : professionnels agricoles.
Durée, date et lieu : 2 heures. 16 mai 2025 (10h) à Lons-le-Saunier.
Tarif : 90 €.
Responsable de test : Thomas

Sprenger.
 ■ **Les fondamentaux pour réaliser des factures électroniques conformes et pour tenir ma caisse**
Objectif : comprendre la nouvelle réglementation de la facturation électronique. Identifier les enjeux liés à cette évolution réglementaire et les incidences pour son entreprise. Savoir utiliser un logiciel certifié NF 525 pour réaliser des factures et

tenir sa caisse conformément à la réforme. Transmettre ses pièces comptables de façon dématérialisée à son interlocuteur en toute sécurité.
Intervenant(s) : Virginie Stehly (CERFrance Alliance Comtoise).
Public/prérequis : agriculteur (trice)/ viticulteur (trice) du Jura. Être à l'aise avec l'environnement informatique.
Partenaire : CERFrance Alliance Comtoise.
Durée, date et lieu : 1 journée. Session 3h: 17 avril 2025 à Lons-le-Saunier.
Tarif : Vivea: 40 €. Tarif autre: 306 €.

Responsable de stage : Romuald Vuillemin.
 ■ **Reconstituer naturellement un couvert prairial avec les caractéristiques fourragères souhaitées - formation MAEC**
Objectif : être capable d'évaluer l'état d'un couvert prairial au regard des objectifs de sa ferme. Identifier l'impact des pratiques agricoles sur l'évolution de la végétation d'une prairie en lien avec le climat et le

sol. Savoir mobiliser des leviers techniques pour retrouver un couvert végétal satisfaisant.
Intervenant(s) : Maxime Boillot (ingénieur formateur, SCOPELA) et Clément Giacomo (animateur du site Natura 2000 Petite montagne).
Public/prérequis : éleveurs (euses) en élevage, tous types d'élevage.
Durée, date et lieu : 1 jour. 24 ou 30 avril 2025. Secteur Petite Montagne.
Tarif : Vivea: 28 €. Tarif autre: nous consulter.
Responsable de stage : Isabelle Couet.

Renseignements : ADFPA - Maison des Agriculteurs - 455 rue du Colonel de Casteljaud - BP 40417 - 39015 Lons-le-Saunier . Tél. 03.84.35.14.30
 Retrouvez toute l'offre des formations de l'ADFA du Jura sur adfpa39.fr

// SOELIS ACTU - JURA SUD

Témoignage : « Devenir Monoemployeur »

Il ne se passe pas un jour sans que l'on parle d'IA. L'intelligence artificielle, utilisée au quotidien par 9 jeunes sur 10 dans la tranche 18-25 ans, gagne du terrain. Qu'en est-il en agriculture ? La FDGeda du Doubs pose la question. Oktéo, entreprise de services et de solutions numériques, a apporté un éclairage le 16 janvier à Pontarlier.

Je me présente : Carin van Donselaar, membre du Gaec du Suranais. Nous sommes trois associés. Nous adhérons au service de remplacement depuis 2004, si mes souvenirs sont justes. Nous avons une très bonne expérience de SOELIS. Un œil externe sur son entreprise est intéressant, l'obligation de bien communiquer, ce qui n'est pas forcément toujours facile. Avec le temps, nous avons constaté qu'il y avait plus de travail que de main d'œuvre (on prend de l'âge aussi, on est moins souple qu'à 30 ans). Avec les conseils de Soelis, nous avons pu trouver un agent, Anthony, avec qui on se voyait bien travailler au quotidien.

Comme l'idée était réciproque, on a signé un contrat de mono-employeur, il y trois ans. Soelis s'occupe de toute la partie administrative et gestion salariale. C'est un bonheur de pouvoir compter sur Anthony, dans les coups durs, il sait assurer le travail. A un moment donné il s'est trouvé seul à la ferme. Un associé malade, deuxième associé accident de travail et le troisième associé hospitalisé en toute urgence. Heureusement ça n'a pas duré

longtemps, deux associés de retour en AT thérapeutique et c'était reparti. J'ai assisté à l'AG, le 18 mars dernier. Une équipe bien sympa a présenté l'année écoulée. Il y a un membre au conseil à remplacer et j'ai accepté la place. Nous sommes bien servis par les services de Soelis, c'est un peu normal que j'essaie de m'investir en retour. J'aime le contact avec les gens. L'équipe est très dynamique, donc j'espère pouvoir me rendre utile.



Permis remplacement sur Jura Sud : tout le monde a eu son permis, et c'est Nicolas qui a gagné la caisse prévention !

ZOOM 1^{ER} TRIMESTRE :

- AG de la section Jura Sud avec visite de la fruitière de la Rivière à Val Suran
- Soirée raclette avec les salariés au GAEC MARIE à Champagnat
- Permis remplacement à l'EARL de la FOULE à Montfleury le 04 avril

Prochainement :

- Forum emploi à Beaufort le 23 avril à 14h00

CHIFFRE 2024

Jura Sud a fait travailler **13,53 Equivalent Temps Plein** en 2024 pour **21 319 heures d'activité totale** pour SEP (remplacement et complément de main d'œuvre) + GEIQ (apprentissage et formation) c'est à dire 9,6% de l'activité Jura.
85 % des adhérents 2024 ont utilisé le service dans les 24 derniers mois !

L'ÉQUIPE SALARIALE DE JURA SUD :

L'équipe Remplacement : GIRARD Pascal, LOMBARDET Paul, VOLATIER Jordan, RATHIER Justin, BRETIN Lilian, VOLATIER Kevin, ENGGIST Damien, GIBAUDAN Georges.
Les scolaires : SUDAN Dorine, MURTIN Jeanne, DRAPIER Estéban, DELESSALLE Ambroise, BRETIN Adrien.
L'équipe Complément de Main d'Œuvre : FERRIER Antoine, COTTIN Mathis, PETIT-PIERRE Mallory, JANNET Anthony, ROCHET Jean-Marc, BONIN Sébastien

MEMBRES DU COMITÉ DE SECTION

MEDIGUE Caroline (Présidente)
 BARRAUD Léa (Vice-Présidente)
 JACQUET Nathalie (Secrétaire)
 VIENNET Pierre (Trésorier)
 ANTOINE Joël
 MAHEUT Florent
 COMTE Corentin
 ESTERO Laura
 VAN DONSELAAR Carin



AG de la section Jura Sud, avec visite de la Fruitière de la Rivière à Val Suran le 18 mars 2025.



Repas des salariés de la section (soirée raclette), au Gaec Marie à Champagnat le 24 janvier 2025



TRACTEURS

// RETROFIT

Comment convertir un tracteur standard du diesel à électrique ?

L'adaptation d'un groupe motopropulseur électrique sur un tracteur à moteur thermique présente des avantages environnementaux et économiques. Les sociétés Hydrokit et In Situ Experts hydrauliciens, appartenant à Vensys Group, ont mené, à titre expérimental, cette opération sur un John Deere 6330 actuellement en phase de tests.

Le retrofit d'un véhicule thermique vers une motorisation électrique est assez courant dans l'automobile et



Le John Deere 6330 rétrofité est actuellement en phase de tests dans la ferme expérimentale de polyculture élevage de Derval (Loire-Atlantique). © S. Bourgeois

plusieurs sociétés proposent d'ailleurs cette prestation. Dans l'agricole, ce type d'opération reste encore au stade expérimental. Pourtant, la conversion du diesel vers l'électrique permettrait de diminuer l'empreinte carbone du secteur. Cette solution, utilisant un tracteur existant, offre une alternative moins coûteuse que l'achat d'un modèle électrique neuf. Elle permet en plus de conserver les principales caractéristiques du tracteur d'origine.

Les fonctionnalités d'origine conservées

Un tracteur rétrofité en électrique peut délivrer un couple plus élevé à bas régime, ce qui permet d'effectuer les travaux avec moins de puissance et d'énergie. Avec ses sociétés Hydrokit et In Situ Experts hydrauliciens, Vensys Group s'est lancé dans la conversion d'un John

Deere 6330 de 77 kw (105 ch), en partenariat avec EDF, la Chambre d'agriculture Pays de la Loire et le concessionnaire BPM Agri. Soutenu par France 2030, ce projet baptisé Tractofit'Elec comprend plusieurs étapes. En premier lieu, une étude a évalué les contraintes techniques : le tracteur rétrofit se doit d'être le plus possible similaire à la version diesel d'origine, afin de ne pas perturber les habitudes de l'agriculteur. Le poids total de l'engin ne doit pas présenter un écart de plus de 20 % entre la version électrique et thermique. Par ailleurs, aucune modification ne doit être effectuée sur le châssis du tracteur. De même, la transmission, le système hydraulique, la prise de force, les systèmes de sécurité (direction assistée et freinage), les performances de visibilité du conducteur, ainsi que les équipements en cabine doivent tous être repris.

MACHINES AGRICOLES ET ÉLEVAGE
COSTE

NOUVEAU FARMALL C 90-120CH
LE TRACTEUR A TOUT FAIRE, LE PLUS CONFORTABLE
ET POLYVALENT DU MARCHÉ

Nouveau style
Meilleure visibilité
Grande polyvalence

**RDV DANS VOS MAGASINS
COSTE POUR PROFITER
DES QUINZAINES MAGASINS
JUSQU'AU 19/04**

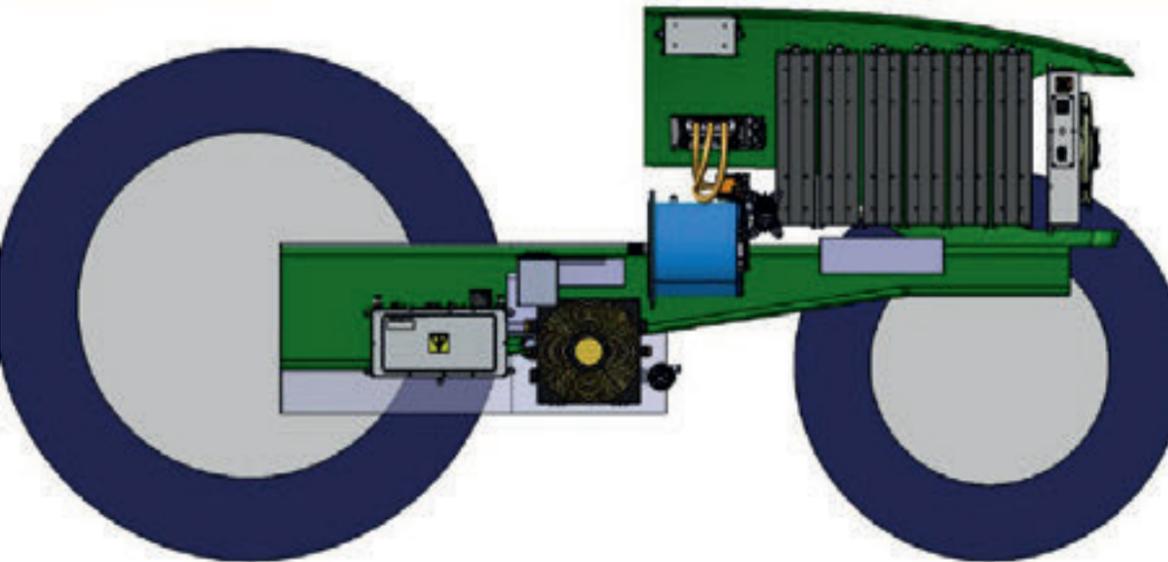
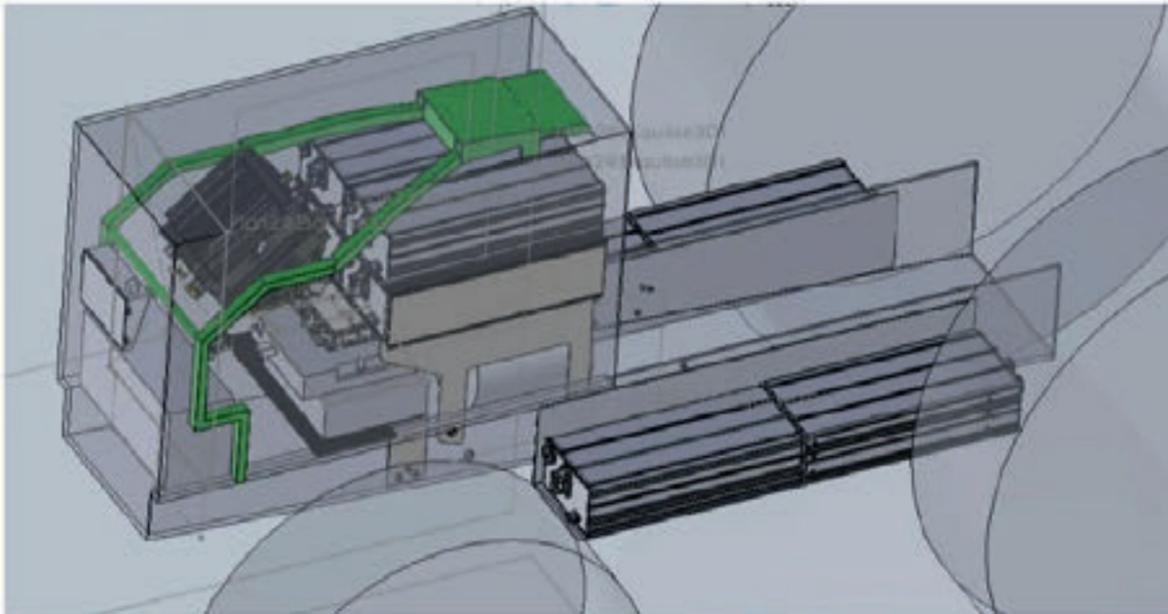
• OYE ET PALLET : 03.81.89.40.90
• LE RUSSEY : 03.81.67.76.06
• SECHIN : 03.81.84.03.24

• PIERREFONTAINE LES VARANS :
03.81.56.02.52
• DANNEMARIE SUR CRETE : 03.81.58.44.98

• POLIGNY : 03.84.37.22.61
• ST LAURENT : 03.84.60.10.31
• DOURNON : 03.84.73.52.22



TRACTEURS



La modélisation 3D réalisée en amont du projet de retrofit permet d'agencer au mieux l'ensemble des composants nécessaires pour le fonctionnement du moteur électrique. © In Situ

De 57 à 115 ch avec le boost

La seconde étape a consisté à démonter le moteur diesel avec ses composants associés, tels que le système de refroidissement, l'échappement et le réservoir de carburant. Le moteur électrique n'entraînant pas d'auxiliaires mécaniques comme le ventilateur de refroidissement ou l'alternateur, sa conception se voit beaucoup plus compacte. Il reprend toutefois les points de fixation déjà existants, minimisant les modifications

structurelles. Il développe une puissance continue de 42,5 kW (57,8 ch) avec un boost pouvant fournir jusqu'à 85 kW (115,6 ch). De plus, ce moteur est directement couplé à la transmission existante du tracteur. Parallèlement, il alimente une génératrice fournissant l'énergie nécessaire pour les auxiliaires hydrauliques déjà présents. Sa conception compacte laisse place sur le châssis à l'installation des batteries d'une capacité totale de 42,5 kWh et des autres composants électriques nécessaires au fonctionnement du tracteur rétrofité. Le poids total

du modèle rétrofité est seulement supérieur de 200 kg vis-à-vis du tracteur diesel de référence. Le système de refroidissement, quant à lui, moins imposant que celui du moteur diesel, assure le maintien d'une faible différence entre la température optimale de fonctionnement et celle ambiante.

Un réseau électrique chiadé

Le processus de retrofit implique l'ajout de composants électriques essentiels pour assurer la conversion, la distribution et la gestion de l'énergie du tracteur. Cela comprend l'intégration de l'onduleur AC/DC (conversion du courant continu fourni par les batteries en alternatif pour le moteur), du convertisseur DC/DC (baisse de la tension du courant continu pour l'alimentation des éclairages, de l'électronique de bord...), de l'unité de distribution d'énergie aux différents composants du tracteur, du chargeur de batterie via la prise de type T2 et du câblage haute tension pour les batteries, l'onduleur et le moteur.

Quatre saisons de tests

La dernière étape du processus de retrofit repose sur une série de tests répartis sur quatre saisons pour vérifier la bonne conformité. Le tracteur électrique est évalué sur sa performance générale à haute et basse vitesses, sa consommation d'énergie, la robustesse de son



Le moteur électrique est directement couplé à la transmission d'origine du tracteur. © In Situ

Les énergies alternatives peu développées sur les tracteurs standards

La disponibilité sur le marché de tracteurs électriques standards reste encore limitée. Aujourd'hui, les modèles commercialisés en France restent plutôt destinés à un usage viticole ou arboricole, comme le Monarch MK-V ou le Rigitrac SKE. New Holland communique sur le T4 Electric Power et Case IH sur le Farmall 75C Electric. Ces deux modèles, qui partagent une plateforme commune, délivrent une puissance en continu de 74 ch et un couple de 320 Nm. Fendt commercialise le modèle e100 V Vario développant une puissance maximale de 66 kW (90 ch) avec une autonomie de 4 à 7 heures. Ce tracteur est pour le moment commercialisé en version étroite d'appellation. La start-up bretonne Seederal a lancé en 2022 l'élaboration d'un prototype électrique. Ce dernier, conçu sur une base d'un châssis JCB Fastrac, est annoncé pour une puissance de 160 ch et entre 8 et 12 h d'autonomie.

Des prototypes hydrogènes

Parallèlement, les tracteurs standards hybrides à pile à combustible sont à ce jour en phase de développement ou de prototype. Le Steyr Fctrac, basé sur le châssis du 4140 Expert CVT, est un concept équipé d'une pile à combustible hydrogène de 100 kW et d'une batterie de 14 kWh de capacité alimentant un moteur de 90 kW (122 ch). Le Bavarois Fendt, à travers le projet H2Agrar, donne également naissance au tracteur hydrogène Helios. Ce dernier repose sur une base d'un Fendt 714 Vario Gen6 accueillant une pile à combustible de 100 kW et une batterie de 25 kWh alimentant un moteur électrique de 134 ch. Son autonomie est annoncée à 5 heures lors de chantiers de moyenne intensité.



L'interface d'affichage de recharge pour l'utilisateur se situe dans la cabine, tandis que la prise de recharge type T2 est à l'extérieur du tracteur. © In Situ

système électrique (dans les milieux poussiéreux et boueux), le confort de l'utilisateur (bruit et vibrations) et sur l'impact de la recharge de la batterie sur le travail quotidien de l'agriculteur. Ces données pourront également définir une estimation de l'autonomie d'utilisation du tracteur selon les activités qu'il réalisera. Le John Deere 6330 rétrofité est en service, depuis septembre 2024, dans la ferme expérimentale de polyculture élevage de Derval (Loire-Atlantique), afin d'appliquer les tests fonctionnels de la dernière étape. Il réalise quotidiennement des ateliers d'alimentation du bétail, de paillage, de balayage et de nettoyage, ainsi que des travaux de traction ou des tâches nécessitant l'utilisation de la prise de force. Des certifications supplémentaires devraient être mises en place, augmentant la durée du projet de 4 à 6 mois. L'analyse des premiers résultats est attendue pour la fin de l'année 2025. Par ailleurs, la phase d'homologation du tracteur



rétrofité ayant été entamée, à l'issue de ce processus, le concepteur du projet, Tractofit'Elec, sera capable de proposer une offre commerciale.

Ullyse Dubroeuq



Le Steyr Fctrac, basé sur le châssis du 4140 Expert CVT, est un concept équipé d'une pile à combustible à hydrogène et d'une batterie alimentant un moteur électrique. © Steyr



TRACTEURS

// CONSEILS

Moins tasser les sols viticoles en cinq points

Comment réduire ou limiter le tassement des sols ? Voici plusieurs leviers pour y parvenir en viticulture.

Comment éviter les tassements des sols en viticulture ? Pérenne et régie par le cahier des charges des appellations, la culture de la vigne limite les leviers pour réduire la compaction des sols. À l'inverse de la grande culture où il est facile de monter des pneumatiques plus larges et/ou de plus grand diamètre, la viticulture laisse un champ d'action limité du fait de la distance entre deux rangs de vigne : on ne peut pas élargir sa monte de pneumatiques sans risquer d'abîmer la végétation et la récolte. Qui plus est, le faible volume de pneumatiques que représente le marché de la viticulture n'incite pas les manufacturiers à investir en masse en recherche et développement. L'offre en dimensions reste limitée et donne peu de latitude pour maximiser la surface d'empreinte au sol dans l'espace disponible.

1 - Ne pas rentrer dans les parcelles quand les conditions sont peu favorables

La première solution consiste bien sûr à ne pas tasser. Cela signifie attendre que le sol soit bien ressuyé pour intervenir dans la parcelle. L'excès d'eau dans le sol agit en effet comme un lubrifiant et favorise le déplacement des particules de terre entre elles, donc le tassement. S'il faut malgré tout rentrer dans la vigne, par exemple pour traiter, il faut privilégier les tracteurs ou véhicules les plus légers, comme les quads, quitte à perdre en débit de chantier. Le temps perdu est vite rattrapé par les passages de décompacteurs en moins. Prendre le temps d'enlever les masses inutiles sur le tracteur s'avère judicieux. S'équiper d'un pulvérisateur à double essieu et/ou ne remplir les pulvérisateurs qu'à moitié, lorsque les sols ne sont qu'à moitié ressuyés, sont deux moyens de limiter les dégâts lorsqu'il faut traiter coûte que coûte.

2 - La chenille permet de rentrer plus vite dans les rangs

Si la largeur d'empreinte est limitée par l'interrang, sa longueur peut être augmentée par l'emploi de chenilles. La société angevine Eider propose ainsi la gamme de chenilles Alternativ'Track montées en lieu et place des roues arrière des tracteurs enjambeurs et machines à vendanger multifonctions. Proposées en largeurs de 320, 360, 400 et 500 mm, ces chenilles, même si elles augmentent un peu le poids de l'automoteur, permettent « de multiplier jusqu'à 3,85 fois la surface de contact comparativement à un pneumatique de même largeur », annonce Claude Gautier, d'Eider. Le constructeur s'apprête à lancer une version en remplacement des pneus avant. Plusieurs constructeurs, comme Kubota et Antonio Carraro, proposent

des tracteurs interlignes chaussés de chenilles sur le pont arrière, voire sur les deux ponts. Des constructeurs spécialisés comme Loeffel et Drago France déclinent une offre de tracteurs à chenilles. Outre le gain en termes de compaction réduite et de portance, ces chenilles apportent un avantage en termes de tenue de cap dans les dévers. Elles permettent de gravir des pentes qu'aucun tracteur à roues ne pourrait attaquer, ce qui favorise la mécanisation des dénivelés importants. En revanche, leur vitesse sur route est limitée au mieux à 25 km/h et le confort se situe en deçà des modèles à pneus. Leur surcoût (20 000 à 40 000 euros) constitue également un frein à l'achat de ces engins. Certains domaines se sont équipés de petits chenillardes qui sont utilisés ponctuellement pour réaliser les traitements à la suite de gros épisodes pluvieux. Certes, les débits de chantier sont plus réduits, mais la récolte est bien souvent sauvée, sans matraquer le sol et sans s'embourber.

3 - Des pneus plus larges sur un tracteur plus étroit

Dans les vignes intermédiaires et larges, un parti pris pourrait être de s'équiper d'un tracteur plus étroit pour le chausser de montes plus larges. Dans beaucoup de situations, cela implique de faire des concessions sur le confort et l'espace disponible en cabine, un choix que bon nombre de viticulteurs ne semblent pas prêts à faire. « Depuis que, sur la nouvelle génération de tracteurs spécialisés, nous avons doté les T4N de la même cabine que les plus larges T4F, nous avons constaté un glissement des ventes des T4F vers les T4N, constate Irénée Guillaume de New Holland. Cela montre que le confort de l'utilisateur reste important. »

4 - Jouer sur la pression des pneumatiques

Une autre solution pour limiter les tassements consiste à optimiser la pression des pneumatiques. À charge identique, moins la vitesse de travail est élevée, plus il est possible d'abaisser la pression et d'augmenter ainsi la surface d'empreinte au sol. « Sur les tracteurs équipés d'un freinage pneumatique, et donc d'un compresseur d'air, on voit pas mal de nos clients se rendre à la parcelle, dégonfler au maximum les pneus et les regonfler à l'aide du compresseur une fois le travail effectué, cite pour exemple Antoine Brissart, responsable produits tracteurs Fendt. Cela demande de prendre le temps de gérer la pression, même s'il n'y a jamais de gros volumes d'air sur les pneus viticoles, mais cela peut être gagnant pour préserver le sol. » De plus, en augmentant la surface de contact, on améliore la traction, le débit de chantier et la consommation de carburant à l'hectare. Pour pousser plus loin dans ce raisonnement, certains viticulteurs se

sont essayés au télégonflage. « Nous avons fait un montage de télégonflage sur un tracteur viticole pour un client, explique Frédéric Guéneau, de la concession angevine MVS. Si techniquement la solution donne pleinement satisfaction, avec son côté ergonomique puisque tout se pilote depuis la cabine, dans la pratique, elle n'est pas adaptée aux vignobles, puisque les conduites qui passent par l'extérieur tendent à s'accrocher dans la végétation. Ce qui fait qu'au bout de deux ans, le client a fait enlever le télégonflage. » Mais comme les conduites se déconnectent facilement, il est possible d'utiliser le télégonflage sur route et de le déconnecter pour rentrer dans les vignes.

5 - Les pneus VF augmentent la surface d'empreinte

Certaines technologies récentes de pneumatiques permettent également

d'augmenter la surface d'empreinte à pression comparable par rapport à des pneumatiques classiques. C'est le cas des pneus VF, pour Very High Flexion - très haute flexibilité, qui, comparativement à des pneus classiques, autorisent 40 % de charge supplémentaire pour une même pression, mais aussi 40 % de pression en moins pour une même charge : l'empreinte au sol est accrue de 10 à 15 %. Pour la viticulture, l'offre en pneus VF (15 à 20 % plus chers que des pneus classiques) reste limitée à des montes de 28 pouces ou plus, à partir de 420 mm de large.

Le Pneutrac, entre le pneu classique et la chenille

L'autre technologie qui connaît un réel intérêt auprès des viticulteurs, c'est le Pneutrac de Trelleborg. Le profil en oméga de ce pneumatique VF permet d'allonger l'empreinte et de réduire la pression au sol de 30 %.

Plus confortable qu'un pneu classique, stable en dévers et dans les virages, le Pneutrac améliore la traction de 15 %. Avec six dimensions au catalogue ciblant particulièrement les vignes larges et les vergers, ce pneu affiche une capacité de franchissement nettement supérieure à celle des montes classiques et marque très peu en conditions fraîches. « Même s'il faut compter un surcoût de 5 000 euros pour équiper les quatre roues d'un tracteur, les exploitants qui ont franchi le pas en redemandent généralement », explique Irénée Guillaume.

Ludovic Vimond



Choisir un tracteur léger pour les travaux hors traction lourde limite la compaction des sols. © Landini



N'hésitez plus !



SERIE M7003

Votre concessionnaire



OFFREZ-VOUS UN TRACTEUR EN ÉDITION SPÉCIALE avec un financement à TAUX EXCEPTIONNEL !

Votre M7003 à partir de **0%,99** sur 5 ans avec KUBOTA Finance

Contactez vite vos commerciaux !

Ouverture du MAGASIN LIBRE SERVICE LE 24 AVRIL 2025 À ORGELET

RDV à partir de 14h pour l'inauguration

ZAE des Prés Magnins
39600 LES ARSURES
03 84 37 45 78

4 rue de Bruxelles
39500 TAVAUX
03 84 81 23 85

7 rue de la Diligence
39250 CENSEAU
03 45 16 50 36

8 rue de l'Industrie
39270 ORGELET
03 84 85 26 02

  Elevage Service 39



TRACTEURS

// MACHINISME

Reprogrammer le moteur des machines agricoles ne se fait pas à la légère

Doper électroniquement la puissance de son tracteur pour augmenter le débit de chantier et réduire la consommation intéresse beaucoup d'agriculteurs et d'entrepreneurs. Mais il faut être prudent, car cette intervention doit être faite correctement.

Avant, il y avait le coup de tournevis. Maintenant, il y a la valise. Depuis la démocratisation des injections électroniques, booster les performances de son tracteur, de sa moissonneuse-batteuse ou de sa machine à vendanger passe par des spécialistes et par la reprogrammation du moteur. Pour un montant avoisinant les 1 000 euros, bon nombre d'agriculteurs et de viticulteurs sont tentés de faire appel à ces prestataires spécialisés pour gonfler les performances de leur engin agricole et bénéficier de la puissance et du couple des modèles supérieurs, quelques milliers d'euros plus chers à l'achat. « Les deux autres raisons le plus souvent invoquées par nos clients sont le passage à un outil un peu plus large ou un peu plus gourmand en puissance, l'agriculteur se rendant compte que son tracteur devient un peu trop juste, ou le souhait de réduire la consommation », explique David Coupez, de la société Fochesato Agri.

Booster mais sans excès

Aussi, dans le monde des reprogrammeurs, il est important de distinguer les bonnes et les mauvaises

pratiques. « Ce matin, on m'a appelé pour reprogrammer un tracteur de 70 chevaux et le booster à 110 chevaux, la puissance maximale correspondant à cette gamme de tracteurs : j'ai refusé, cite pour exemple Carl Cartillier, gérant de Sport System, qui, au travers de ses partenaires (programmeurs itinérants et concessionnaires formés), réalise plus de 3 000 reprogrammations d'engins agricoles chaque année. Il explique : « Lorsque nous faisons une reprogrammation, nous tenons compte des caractéristiques générales du tracteur ou de l'automoteur, des éléments périphériques au moteur, comme le capteur de température ou la transmission. Si cette dernière n'autorise pas un couple de plus de 500 Nm, il n'est pas envisageable de dépasser cette valeur. » David Coupez confirme : « Pour chaque puissance, on a des injecteurs spécifiques avec des plages d'utilisation de +/- 10-15 %. Au-delà de ces valeurs, il faut s'attendre à des problèmes au niveau de l'injection. »

De réels risques de casse

Tous les acteurs de la reprogrammation

ne prennent pas ces précautions. Sur les réseaux sociaux, des agriculteurs ou des prestataires postent régulièrement des augmentations de puissances importantes. Par exemple, un tracteur quatre cylindres de 130 chevaux boosté à plus de 200 chevaux... à la prise de force. Soit plus que la puissance maximale du modèle le plus puissant de la gamme. Le résultat économique n'est pas toujours au rendez-vous, car la consommation de carburant est souvent à la hausse. « Quand on augmente trop la puissance, on dégrade la combustion », explique David Coupez. Mais la conséquence la plus dommageable, c'est qu'à court ou moyen terme, il faut s'attendre à une panne. Ce que confirme Antoine Brissart, responsable produits Fendt : « Les reprogrammations soft, on n'en entend pas parler. Mais les grosses augmentations de puissance se terminent par des casses, avec de belles factures à la fin. »

Les reprogrammeurs moins scrupuleux « shuntent » également les systèmes de dépollution (filtre à particules, catalyseur à l'AdBlue). « C'est légalement interdit,

avertit Carl Cartillier. Et ceux qui le pratiquent 'shuntent' également tous les codes défaut, pas seulement ceux qui paralyseraient l'utilisation du moteur sans dépollution. » Ce sont d'autres diagnostics préventifs d'éventuelles grosses pannes futures, dont l'agriculteur n'aura pas connaissance.

Reprogrammation : quelles conséquences sur la garantie ?

Les conséquences des reprogrammations ne sont pas anodines non plus d'un point de vue réglementaire. « Lorsqu'on détecte en atelier qu'une reprogrammation a été effectuée, les éventuelles garanties sautent automatiquement, quel que soit le constructeur, prévient Antoine Brissart, qui émet des doutes quant au maintien de la conformité des normes antipollution. Souvent, la reprogrammation est effectuée, car le tracteur manque de nervosité. L'injection est bridée lors de ces phases d'accélération, car c'est justement au cours de celles-ci que les normes antipollution sont les

plus délicates à tenir. En redonnant du 'peps' au tracteur à bas régime, je ne suis pas sûr que l'on continue à respecter les seuils de NOx et de particules. » Le responsable produits Fendt met aussi en garde par rapport à l'homologation routière de l'engin modifié. « Sur la carte grise, figure une puissance maximale », explique-t-il. Directeur des affaires réglementaires à l'Axema, le syndicat des constructeurs de machines agricoles, Guillaume Bocquet confirme : « Si l'on dépasse cette valeur, il faut refaire une réception à titre individuelle pour pouvoir continuer à circuler sur la route. »

En cas d'incident, les assurances se montrent de plus en plus vigilantes quant à ces modifications, surtout quand des tiers (stagiaire, salarié, autre usager de la route, etc.) sont impliqués. « Parfois, les reprogrammations sont difficiles à détecter, reconnaît Antoine Brissart. Mais les dernières générations d'injecteurs sont de plus en plus inviolables, ce qui impose l'apposition d'un boîtier extérieur. Et ça se voit. »

Ludovic Vimond



AVEC SHOW NOCTURNE
LE 23 AVRIL

JOURNÉES
PORTES
OUVERTES



MERCREDI & JEUDI **23 & 24 AVRIL 2025**

PROGRAMME :

23 AVRIL 2025 : Ouverture dès 9 h
SHOW NOCTURNE à 20h30
Présentation des matériels

24 AVRIL 2025 : Ouverture 9 h/17h
NOMBREUSES ACTIONS au magasin

Venez découvrir la technologie
de désherbage **RUMEX**

**REMISE JUSQU'À 15 % SUR
LE MAGASIN LIBRE SERVICE**
(hors vêtements)



ZA CHAMP BEGAUD / 1 RUE DE LA PETITE CÔTE / 25270 LEVIER

03.81.86.61.89





FLASHCULTURES | Semaine 15 Observations du mardi 8 avril 2025

// MESSAGE ÉLABORÉ PAR LES TECHNICIENS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA AGRÉÉE SOUS LE NUMÉRO FC 00551 POUR LE CONSEIL INDÉPENDANT

250 g de prothioconazole¹ pour 10 à 20€! On pourrait se réjouir d'une descente aussi vertigineuse du prix de cette substance active qui figure parmi les meilleures sinon la meilleure du marché pour lutter contre les maladies des céréales. Sur blé, elle est la seule adaptée à la fois au T1², T2 et T3³. C'est aussi un partenaire idéal des SDHI au stade DFE. Associée au « tébuconazole » c'est quasiment l'unique solution pour lutter contre les fusarioses du blé. Idem pour l'OH. Elle est adaptée aussi bien en T1 qu'en T2 et n'a pas véritablement d'équivalent au vu de son spectre, d'où une utilisation très fréquente en tant que partenaire. Inévitablement son utilisation va être plus importante, puisqu'une double voire une triple application de cette substance active ne coûtera pas plus cher qu'une seule application d'une des meilleures références du marché. Mais surtout du fait que cette substance active sera probablement beaucoup plus utilisée au cours d'une même campagne, les phénomènes de résistance vont s'accroître. Tout l'inverse de ce que l'on préconise, une seule application par campagne, alterner les triazoles, ... de ce que l'on recherche, conserver le plus longtemps possible nos substances actives et leurs efficacités. Autant dire que l'agriculteur se sera tiré une balle dans le pied voire les deux. C'est certain, ça ne marchera plus pour l'un comme pour l'autre.

J'entends déjà certains dire « c'est bien fait ». Pas certain de partager ce point de vue mais le paysan est libre d'utiliser ou pas. Quel intérêt ont les vendeurs à proposer ce type de produit? Pour des questions de concurrence? Effectivement. Mais pour arriver à de tels prix, où sont fabriqués ces produits, dans quelles conditions? Ces sociétés investissent-elles dans des solutions d'avenir dont on a besoin, quelles sont leurs plus-values pour notre pays? Et que font toutes celles et ceux qui s'occupent des autorisations de la réglementation et de la politique en termes d'utilisation de produits phytosanitaires? Ce n'est pas la peine de fixer des objectifs de réduction en matière d'utilisation de produits phytosanitaires quand le produit du traitement coûte moins cher que le passage et représente aux environs d'un quintal de blé ou d'orge.

À quoi bon faire du conseil dans de telles conditions pour un conseiller Chambre ou indépendant. Finalement la retraite arrive au bon moment.

Si mon père et ma mère étaient encore là, le premier dirait « y a des coups de pieds au cul qui se perdent » et la deuxième bien éternée « oh les cons ». Et vous ?

¹ JOAO, HELSINKI, CURBATUR, SKEA, VOCAL, ATRIUM, ...
² INPUT, POGRESTAR, THESORUS ...
³ PROSARO, ONNEL, STOCKHOLM EC, PIANO, KESTREL, ...

• COLZA

* **Stade** : Selon la précocité des parcelles ou des variétés le stade G1 (10 siliques formées de moins de 2 cm sur 50% des plantes) est proche ou atteint voire dépassé. Très peu de pétales sont présents sur feuilles.

* **Ravageurs** : **Méligèthes** : Leur présence est toujours aussi faible. La floraison se déroule normalement, aucune intervention avec un insecticide n'est nécessaire..

* **Fongicide vis-à-vis du sclérotinia** : La plupart des parcelles devraient être traitées cette semaine. Attention à la hauteur des colzas en terre blanche. Elle est parfois importante et peut nécessiter du matériel type automoteur. Produits fongicides, voir Flash Cultures précédent.

Le traitement est vivement conseillé même si la nuisibilité de cette maladie n'est pas toujours constatée.

• BLÉ D'HIVER

* **Stade** : La plupart des parcelles sont entre le stade 1 et 2 nœuds (Voir Tableau 1).

* **Piéton-verse** : Dans la seule parcelle « sensible », Saint-Aubin, variété Complice, aucune trace de piéton-verse. Les conditions météo ne sont pas favorables, aucune protection fongicide ne se justifie. Voir BSV pour celle et ceux qui n'ont pas fait le choix d'une variété résistante en limons blancs.

* **Maladie foliaires** : À partir du stade 2 nœuds et pas avant, il faut observer les 3 dernières feuilles complètement déployées en partant du haut de la plante. Soit généralement les deuxième, troisième et quatrième

puisque la première n'est pas complètement déployée. Dans la seule parcelle ayant atteint ce stade, avec une variété peu sensible septoriose, aucune des 3 dernières feuilles n'est touchée pour l'instant. Dans les parcelles au stade 1 nœud on peut voir de la septoriose sur F3 à des degrés très variables, 0 à 90%. Mais lorsque le blé aura atteint le stade 2 nœuds, il aura gagné une feuille et donc les 3 dernières feuilles seront saines. La météo actuelle et prévisionnelle (temps sec) n'est pas favorable aux maladies. Aucun traitement fongicide ne se justifie pour le moment. Attendre le prochain Flash Cultures.

Rappel : Pour une variété sensible à moyennement sensible à la septoriose, le risque est élevé (intervention) si plus de 20% des F2 ou F3 du moment présentent des symptômes. Voir BSV

• ORGE D'HIVER

* **Stade** : Le stade « 2 nœuds » est atteint ou dépassé pour la grande majorité des situations (Voir Tableau 2).

* **Maladies du feuillage** : Attention, les parcelles de notre réseau ne sont pas traitées SYSTIVA. Les situations sont très hétérogènes. Pour l'instant une seule parcelle du réseau nécessite une protection fongicide, Saint-Lothain, variété LG Zebra, ce qui est tout de même une surprise. La variété KWS Faro, est essentiellement concernée par de la rouille naine avec une faible intensité (peu de pustules), ce qui nous fait penser que l'on peut viser un traitement unique sortie des barbes, surtout quand le stade 2 nœuds est

dépassé. Attention, en cas de premier traitement fongicide cette semaine, le risque est important de se retrouver par la suite avec 2 traitements en deux semaines ou moins. Le temps est au sec, donc défavorable aux maladies, ce qui permet de viser le traitement unique à la sortie des barbes.

Rappel : En termes de stratégie fongicide, 2 traitements sont généralement préconisés pour les variétés les plus sensibles c'est-à-dire dont la nuisibilité maladies est parmi les plus élevées chaque année. KWS Faro, Constel, Dementiel en font partie. Mais aussi les moyennement sensibles comme LG Zebra, LG Caïman, Majuscule, KWS Borelly, KWS Joyau, SY Bankook... Un premier traitement est généralement conseillé au stade 1 nœud.

Pour les variétés peu sensibles, telles que LG Casting, LG Zorica, un seul traitement à la sortie des barbes suffit généralement. Ne pas intervenir pour l'instant.

Exemple de T1 (source Arvalis) :
Moyennement sensible :
 • *Unix Max 0,6+ Meltop 0,2*
 • *Input 0,35.*

Sensible :
 • *Unix max 0,9 + « pyraclostrobine » 60 g*
 • *Unix max 0,9 + « azoxystrobine » 100 g*
 • *Juventus 0,6 + « pyraclostrobine » 60 g*
 • *Juventus + « azoxystrobine » 100 g*
 • *Input 0,3 + « pyraclostrobine » 50 g*
 • *Unix Max 0,6 + « prothioconazole 50 g ».*

• ORGE D'HIVER

* **Stade** : Tallage pour les semis réalisés deuxième quinzaine de février.

* **Fertilisation azotée** : En cas d'annonce de pluie, le solde azoté pourra être envisagé puisque ce dernier est préconisé courant tallage.

• ORGE DE PRINTEMPS SEMÉE À L'AUTOMNE (RGT PLANET)

* **Maladies** : Les parcelles sont peu nombreuses mais nous en avons vues parfois très malades et ce, malgré une protection fongicide datant de plus de 8 jours et où la rhynchosporiose semble inarrêtable.

• Tournesol

* **Stade** : Les semis ont débuté depuis environ une semaine. Aucun tournesol levé en ce qui concerne les futures parcelles du réseau.

* **Semis** : Voir Tableau 3

* **Ravageurs** : Surveillez vos parcelles très régulièrement. Cette culture est sensible à de nombreux ravageurs (dégâts d'oiseaux et de gibiers, limaces...).

* **Fertilisation** : Culture peu exigeante vis-à-vis du phosphore et moyennement du potassium, soit un apport de 30 à 60 unités de chacun des éléments sont conseillés sauf si sol bien pourvu. La plupart des apports de produits organiques couvrent et souvent largement ces préconisations, voire même un apport de l'année précédente (Exemple, 25T/ ha ou + de fumier de bovins).

* **Désherbage** : Le désherbage de post-semis pré-levée visant graminée et dicotylédones est incontournable (Dakota P, Challenge, Proman, ...).



L'unique tunnel en tube de Ø 90 mm pour une résistance à toute épreuve.



38300 NIVOLAS VERMELLE
 Tél. : 04 74 92 05 80
www.multi-service-elevage.fr

42110 FEURS
 Tél. : 04 77 27 06 43
www.shopagrielevage.fr

Contact : 06 85 40 02 41 - tunnel@mse38.fr

Tableau 1 : Stade de parcelles de blé du réseau CA 39

	Date semis	Variété	24/03	31/03	07/04
Saint-Lothain	5/10	Gerry	Moyenne 2,25	Moyenne 3,3 cm	Moyenne 7,1 cm > 1 nœud
Asnans	6/10	Thermidor	1 nœud	2 nœuds	Moyenne 17cm > 2 nœuds
Asnans	9/11	Thermidor	Moyenne 1cm	Moyenne 2,4 cm	Moyenne 7,5cm > 1 nœud
Saint-Aubin	25/10	LG Absalon	Moyenne 1,5cm	Moyenne 2,1 cm	Moyenne 4,25cm 1 nœud
Saint-Aubin	25/10	Complice	Moyenne 1,1cm	Moyenne 2,2cm	Moyenne 5,9cm > 1 nœud
Authume	28/10	Junior	Fin tallage	Moyenne 1,1 cm	Moyenne 3,5cm < 1 nœud
Bletterans	09/11	KWS Sphere	-		Moyenne 1,5cm

Tableau 2 : Stade des parcelles d'OH du réseau CA39 et maladies observées

	Date semis	Variété	07/04	Maladies observées sur les 3 dernières feuilles
Ounans	5/10	KWS Faro	Epi 16cm > 2 nœuds	Rouille naine sur
Les Essards-Taignevaux	5/10	LG Casting	Epi 18,5cm 3 nœuds	F2 et F3 à plus de 50%
Desnes	21/10	SY Galileo	Epi 10cm 2 nœuds	Rien
Saint-Aubin	27/10	Constel	Epi 5cm 1 nœud	Rien
Saint-Lothain	28/10	KWS Faro	Epi 13,7 cm > 2 nœuds	Rien
Saint-Lothain	28/10	LG Zebra	Epi 16cm > 2 nœuds	20% rouille naine et rhynchosporiose sur F3

Tableau 3 : Densité de semis conseillée (Source : Terres Inovia)

Type de sol	Objectif nombre plantes levées /ha	Nombre de graines à semer/ha
Sol profond (ecartement<60cm)	60 000	75 à 80 000
Sol profond (ecartement>60cm)	55 à 60 000	65 à 75 000
Sol superficiel ou moyennement profond	50 à 55 000	65 à 70 000

Voir guide tournesol Terres Inovia ou guide Cultures de Printemps Chambres d'agriculture de BFC.

• MAÏS

* **Stade** : Les semis ont débuté depuis une semaine et se généralisent à l'ensemble de la plaine, aussi bien en limon blanc qu'en terre de vallée (Voir Tableau 4, page suivante).

* **Désherbage** : Les programmes de pré-levée, renforcée ou non sont conseillés pour les situations où les graminées sont particulièrement présentes (panic, sétaire, digitale, ray-grass...). Si la prélevée n'est pas renforcée, il faudra ré-intervenir en post-levée sur les dicotylédones et les vivaces. Si elle l'est, le traitement peut suffire s'il est bien adapté à la flore exceptée pour les vivaces.

Pour une bonne efficacité :

- Sol frais, bien rappuyé sans trop de mottes
- Pluie nécessaire dans les 10 jours qui suivent l'application
- Traitement dès la fin du semis, ou

dans les 48h maxi. Si les conditions ne sont pas optimales, notamment temps sec, on peut opter pour le désherbage en postlevée précoce au stade 2 à 3 feuilles du maïs.



Taches physiologiques et non septoriose sur Thermidor.



HISTOIRE

// MÉMOIRE

À la recherche des histoires singulières des derniers déportés

Convoi 77, c'est le nom du dernier grand convoi de déportés partis de Drancy vers Auschwitz-Birkenau le 31 juillet 1944. Une association œuvre à retracer l'histoire de ces 1 306 victimes de la barbarie nazie en impliquant les collégiens et lycéens.

Victimes d'une rafle, dénoncés par un voisin, trahis par un ami, pris au beau milieu d'une opération de résistance, ou simplement au mauvais endroit, au mauvais moment. Le 31 juillet 1944, comme des milliers d'hommes et de femmes avant eux, 1 306 personnes, dont 324 enfants, ont été contraints de monter à bord des wagons plombés. Parti de Drancy, le convoi 77 sera le dernier à acheminer hommes, femmes et enfants, majoritairement juifs, vers le camp de la mort d'Auschwitz-Birkenau. Dirigée par Georges Mayer, l'association Convoi 77 ambitionne de retracer à l'échelle européenne la biographie de ces 1 306 derniers déportés. En effet, pour l'immense majorité d'entre eux, le point de départ se résume au nom, prénom, date de naissance, date et lieu de l'arrestation ou de la dernière adresse connue. Un bien maigre bagage pour retracer la complexité d'une vie. L'association Convoi 77 propose ainsi à des collégiens de troisième et à des lycéens, accompagnés par leurs enseignants, d'enquêter sur les déportés qui sont

nés ou ont vécu dans leur ville ou village. Les élèves traitent et croisent diverses sources, puis rédigent une biographie finale. Un véritable travail de transmission, qui répond au devoir de mémoire.

Des élèves acteurs de la transmission

Sur les 1 306 déportés du dernier convoi, les historiens Sandrine Labeau et Alexandre Doulut ont retrouvé 1 119 dossiers de régularisation d'état civil ou de demande de reconnaissance du statut de déporté au SHD-DAVCC (Service Historique de la Défense – Direction des Archives des Victimes des Conflits Contemporains). Ils ont numérisé 30 000 documents qui sont mis à la disposition des participants du projet. Ces dossiers contiennent souvent au moins un acte de naissance et un certificat de décès. Mais aussi parfois des certificats de mariage ou des photographies. Ils sont alimentés à la fois par les informations provenant des familles



Le convoi 77, parti de Drancy sera le dernier à acheminer, hommes, femmes et enfants vers le camp de la mort d'Auschwitz-Birkenau.

qui ont besoin de documents et par les propres recherches documentaires des agents du ministère des Anciens combattants. « Tous ces dossiers permettent d'accéder aux lieux de naissance, à certaines adresses et

à des liens de parenté. Cela permet de recomposer une partie de l'histoire personnelle des déportés », indique Sandrine Labeau. Les informations sont parfois maigres, mais chaque déporté a au moins une fiche. Une première étape dans la reconstitution de leur trajectoire de vie.

L'association donne aux enseignants les toutes premières archives : dossiers du SHD de Caen, archives de Bad Arolsen, documents émanant de la Préfecture de police. Les enseignants se lancent ensuite dans la recherche d'archives complémentaires.

526 biographies déjà publiées

« Le travail des élèves permet d'humaniser celles et ceux qui ont été réduits à un simple matricule. En recherchant leur histoire singulière, les élèves deviennent acteurs de la transmission de l'histoire de la Shoah », explique Georges Mayer. À ce jour, 526 biographies ont été publiées, 358 sont en cours d'étude, et vingt pays sont associés au projet. Le site de l'association permet d'accéder à chaque biographie, mais aussi à la liste actualisée des déportés ne

disposant pas encore de biographie. « Pour des raisons de simplicité, mais aussi pour encourager l'ancrage local du projet, nous préconisons aux enseignants de choisir un déporté qui a vécu ou a été arrêté dans la commune ou la région de la classe. Mais cela n'a rien de contraignant, bien entendu », précise le président de l'association.

Sophie Chatenet

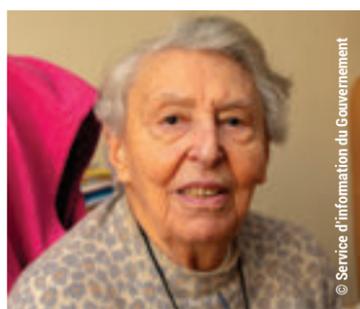
EN SAVOIR PLUS
convoi77.org

// TÉMOIGNAGE

250 rescapés parmi lesquels Yvette Lévy

En cette fin juillet 1944, la situation est particulièrement instable. Les Alliés, qui ont débarqué depuis le 6 juin, progressent vers la capitale. Le 20 juillet, un attentat contre Hitler et une tentative de putsch ont échoué. Aloïs Brunner, commandant du camp de Drancy, profite de la confusion pour poursuivre jusqu'au bout sa folie meurtrière. Il envoie ses commandos dans les maisons de l'Union générale des israélites de France (Ugif) de la région parisienne, qui hébergent les enfants juifs fichés par les nazis, et « rafle » des centaines d'enfants, dont 18 nourrissons. Le 31 juillet 1944, le convoi 77, dernier grand convoi de déportés de Drancy, emporte vers le camp d'extermination d'Auschwitz 982 hommes et femmes et 324 enfants. Sur les 1 306 déportés, 836 sont, dès leur arrivée à Auschwitz le 5 août, dirigés vers les chambres à gaz. Seulement 250 déportés (157 femmes et 93 hommes) auront survécu aux travaux forcés, aux sévices, aux expériences pseudo-médicales et aux privations à la fin de la guerre, en mai 1945.

embarquée dans le convoi 77. C'est l'une des rares survivantes. Résistante engagée, plusieurs fois décorée, elle a consacré sa vie à témoigner de l'horreur et à transmettre cette mémoire essentielle. À 98 ans, elle se souvient avec précision de son arrivée à Auschwitz : « Nous étions à peu près 80 dans le wagon, avec un seau pour les besoins et un autre pour de l'eau. Le voyage a duré trois jours. Nous sommes arrivés en pleine nuit à la gare de Birkenau. Les SS nous ont fait descendre et nous ont séparés : les jeunes à droite, les autres à gauche. Au total, 150 à 180 femmes ont été sélectionnées, les autres sont parties directement



Yvette Lévy : « Les jeunes générations doivent savoir tout ce qui a été fait pour qu'elles aient la liberté et le bonheur aujourd'hui ».

ça a été la honte. Puis, on a été tondues. Ça, c'était le moment le plus difficile. Tu as beau pleurer, une fois que tes cheveux sont par terre, ils ne remontent pas. Après, on nous a lancé une chemise, une culotte, une robe et des sabots. Les petites avaient des robes jusqu'aux pieds, les grandes en avaient des mini, nous avons essayé de les échanger. Nous n'avions plus de cheveux, plus rien. C'était l'enfer ». L'enfer sur terre.

S. C.

Pour aller plus loin : « L'éclaireuse de Birkenau : Si je parle, c'est pour la mémoire des enfants assassinés », Yvette Lévy Dreyfuss avec Philippe Trétiack, édition Taillandier, sept. 2022.

Nous étions à peu près 80 dans le wagon, avec un seau pour les besoins et un autre pour de l'eau.

à la chambre à gaz. On nous a fait rentrer dans une baraque et on nous a demandé de nous déshabiller. Nous, on ne voulait pas. Les SS criaient « Schneller ! » (en français : « Plus vite ! »), et on s'est retrouvé « à poil » devant les autres qui ont été sélectionnées. Je ne m'étais jamais déshabillée devant mes camarades,

« C'était l'enfer »

Yvette Lévy a 17 ans quand elle est



Itinéraire du dernier convoi de Drancy vers Auschwitz le 31 juillet 1944.